



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

**Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse**

Ordre du jour

1. Ouverture, ordre du jour, communications
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 2019 – Approbation
3. Élections (aucune)
4. Mot de bienvenue du président
5. Nouvelles interventions
 - 5.1 Interpellation des Églises membres d'Argovie, Berne-Jura-Soleure, Vaud, Zurich ainsi que d'autres Églises et déléguées et délégués au Synode en leur nom propre relative au conflit au sein du Conseil de l'Église évangélique réformée de Suisse
6. Situation actuelle au sein du Conseil de l'EERS / Création d'une commission temporaire – Prise de connaissance et décision
7. Champs d'action de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS – Décision
8. Plateforme de communication numérique de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : concept et budget – Décision
9. Rapport d'activité 2019 – Approbation
10. Comptes 2019 – Approbation
11. Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2021 – Décision
12. Organisations missionnaires : contribution de base 2021 – Décision
13. Fusion des fondations Pain pour le prochain et EPER : rapport – Prise de connaissance et décision
14. Élection des membres des conseils de fondation
 - 14.1 Fondation Pain pour le prochain PPP : élection d'un membre du Conseil de fondation pour le reste du mandat 2018 – 2021
15. Fondation Entraide Protestante Suisse EPER : sommes cibles 2021 – Décision
16. Heure des questions (art. 57 – 58 Règlement de l'AD)
17. Synodes 2020 et 2021 : lieux et dates – Décision



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

2

Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 2019

Proposition

Le Synode adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 2019.

Berne, le 21 avril 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
Le président La directrice de la chancellerie
Pierre de Salis Hella Hoppe



**Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse**

Interpellation des Églises membres d'Argovie, Berne-Jura-Soleure, Vaud, Zurich ainsi que d'autres Églises et déléguées et délégués au Synode en leur nom propre relative au conflit au sein du Conseil de l'Église évangélique réformée de Suisse

Proposition

Les Églises membres d'Argovie, Berne-Jura-Soleure, Vaud, Zurich ainsi que d'autres Églises et déléguées et délégués au Synode qui se joignent en leur nom propre prient le Conseil de l'EERS de répondre aux questions suivantes :

1. Récusation, partialité, motifs personnels et protection de la personnalité sont des termes provenant de différents contextes juridiques. De quel genre de dossier s'agit-il ?
2. S'agit-il d'un dossier concernant la gestion des affaires ou celle du personnel ?
3. S'agissant d'un dossier relatif à la gestion du personnel : concerne-t-il un membre du Conseil et/ou le président ou une personne externe ?
4. S'agissant d'un dossier relatif à la gestion des affaires : en quoi consiste la partialité d'un ou plusieurs membres du Conseil ?
5. Quelle personne s'est-elle récusée dans le cadre du dossier en question ? S'agit-il de plusieurs personnes ?
6. Dans quelle mesure s'agit-il de la « possible partialité » du membre du Conseil démissionnaire ? Pourquoi la partialité n'est-elle pas claire et entraîne-t-elle cependant l'obligation de se récuser ?
7. D'autres membres du Conseil sont-ils concernés par la partialité ou une possible partialité dans ce dossier ?

Aarau, Berne, Lausanne et Zurich, le 8 mai 2020

Églises membres d'Argovie, Berne-Jura-Soleure, Vaud et Zurich

8. Qui réclame la « protection de la personnalité »? S'agit-il d'un membre du Conseil ? Si oui, lequel?
9. À quel moment le Conseil envisage-t-il d'informer le Synode de manière exhaustive sur le contenu du dossier ?
10. Comment le Conseil évalue-t-il le risque de dégât d'image qu'encourent l'EERS et ses Églises membres ?
11. Dans quelle mesure le Conseil et son président sont-ils capables d'agir afin aussi bien d'accomplir l'énorme travail qui attend la nouvelle EERS (champs d'activité, règlement financier, œuvres d'entraide et missions, défis financiers, etc.) que de résoudre les problèmes supplémentaires liés à la pandémie de coronavirus ?
12. Des moyens financiers additionnels seront-ils réclamés, par exemple pour la communication (p. ex. agence de relations publiques ou de communication) et pour des frais d'avocat ? Si oui, de quelle ampleur, qui les autorise et qui paie pour cela ?

Commentaire

Le 24 avril, les déléguées et délégués au Synode de l'EERS et les présidences des Églises membres ont appris la démission du membre du Conseil, la pasteure Sabine Brändlin, dans un premier temps par une communication personnelle de la démissionnaire, puis par une information en provenance de la chancellerie de l'EERS qui, curieusement, ne mentionnait pas le nom du membre du Conseil concerné. Les explications fournies par l'une et l'autre communication diffèrent considérablement. Alors que le membre du Conseil démissionnaire évoque des « motifs personnels et des divergences insurmontables » malgré beaucoup de joie dans l'exercice de ses fonctions, la chancellerie de l'EERS mentionne « un dossier en cours qui est traité avec beaucoup de soin par le Conseil où le membre démissionnaire s'est récusé la semaine dernière à cause d'une possible partialité ». La communication fait en outre état de l'impossibilité de donner plus de renseignements, en invoquant des raisons de protection de la personnalité, sans préciser quelle personnalité il est question de protéger. Contrairement à l'usage, la communication de l'EERS n'exprime par ailleurs aucun regret ni remerciement.

La démission du Conseil d'un membre, dont le travail était jusqu'il y a peu encore reconnu, ainsi que les grandes différences entre les deux communications laissent soupçonner l'existence d'un conflit important dans lequel il est difficile de départager les responsabilités. Les spéculations qui en résultent sur le dossier traité par le Conseil et sur les motifs personnels évoqués font planer des incertitudes au lieu de clarifier la situation. Les responsables des Églises membres craignent la perte de confiance que ces circonstances entraînent pour l'EERS qui vient juste d'être fondée et le risque de dégât d'image qu'elle et ses Églises membres encourent. Ils soulèvent par ailleurs d'autres questions concernant la capacité d'agir du Conseil et de son président, deux des trois organes de direction de l'EERS, et ceci par ailleurs dans une période durant laquelle l'organe suprême, le Synode, voit sa capacité d'action restreinte en raison de la pandémie de coronavirus.

Les responsables des Églises membres attendent que transparence soit faite sur les événements ayant mené à la démission d'un membre du Conseil. Une clarification contribuera à restaurer la confiance dans la capacité d'agir de l'EERS.



Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse

Situation actuelle au sein du Conseil de l'EERS / Création d'une commission temporaire

Propositions

1. Le Synode prend connaissance du rapport de la CEG.
2. Le Synode institue une commission temporaire « Commission d'enquête » conformément à l'art. 16 du « Règlement de l'Assemblée des délégués de la Fédération des Églises protestantes de Suisse ».
3. Le Synode charge la commission temporaire « Commission d'enquête » à clarifier les circonstances de la démission de Sabine Brändlin du Conseil de l'EERS et les questions qu'elle soulève. En outre, il est important de proposer des solutions pour les travaux et la coopération futurs.

Berne, le 18 mai 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
Le président La directrice de la chancellerie
Pierre de Salis Hella Hoppe

Contexte et exposé des motifs

Dans l'après-midi du 24 avril, le bureau du Synode a pris connaissance, en même temps que les membres du Synode et les Églises membres, de la démission de Sabine Brändlin du Conseil de l'EERS. À la suite de cela, il a effectué de premières clarifications et recherché le dialogue avec le Conseil, le président de l'EERS, et le membre du Conseil démissionnaire (Sabine Brändlin). En outre, la présidence a pris contact avec la CEG et la Commission de nomination.

En raison des circonstances actuelles, la CEG procède actuellement à un examen urgent de la gestion du Conseil (sur la base de l'article 12, paragraphe 3 du règlement de l'AD). Les résultats disponibles d'ici au Synode seront présentés dans un rapport de la CEG – dans la mesure où cela est possible d'un point de vue juridique et en tenant compte de la protection de la personnalité.

Le bureau du Synode s'est rendu compte que la situation était extrêmement complexe. Le bureau attache une grande importance à la clarification complète des questions ouvertes et propose, au vu des informations disponibles, la création d'une commission temporaire. Le Synode assume ainsi sa responsabilité d'organe suprême de l'EERS et disposera d'une base pour les décisions ultérieures. Le descriptif de la commission temporaire, y compris son orientation thématique, son calendrier et son cadre financier, sera préparé par le bureau du Synode et mis à la disposition des déléguées et délégués au Synode dès que possible.

Dans l'idéal, la commission temporaire sera formée de trois à cinq personnes, afin qu'elle puisse accomplir ses travaux de manière confidentielle et en respectant le cadre financier et le calendrier. Il conviendra de tenir compte des sexes, régions et compétences lors de sa constitution. L'objectif de la commission temporaire est d'effectuer les clarifications de manière indépendante et de décharger le Conseil dans ses travaux actuels.

Le règlement du Synode (art. 16 du Règlement de l'Assemblée des délégués de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), paragraphes 1-3) fixant à un an le délai pour le rapport, il appartient au Synode de fixer un éventuel délai plus court.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

6

Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse

Champs d'action de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS

Proposition

Le Synode décide d'instituer les six champs d'action suivants pour le travail stratégique de l'EERS :

- Diaconie et accompagnement spirituel
- Culte et développement de l'Église
- Communication et relation
- Culture et formation
- Ressources et finances
- Valeurs et orientation

Berne, le 16 avril 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe

I. Commentaires du Conseil en guise d'introduction

Champs d'action : fondement constitutionnel et idée de base

Au cours de la révision de la constitution, les Églises membres de l'EERS avaient déjà insisté sur la nécessité d'introduire des champs d'action, au sein desquels la nouvelle EERS serait chargée d'intensifier l'action commune des Églises membres. Ces dernières pensaient en particulier à créer des synergies dans l'accomplissement des tâches et à contribuer ainsi à la cohérence de leurs activités (voir commentaire du projet de constitution à l'intention de l'Assemblée des délégués des 6 et 7 novembre 2017). Cette position n'a pas été contestée durant l'examen de la nouvelle constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) et les champs d'action y ont donc été introduits de la manière suivante :

- Le **Synode** obtient la compétence de définir les champs d'action de l'EERS (§ 21 lit. d).
- Le **Conseil** est quant à lui responsable du travail effectué dans les champs d'action définis par le Synode (§ 28 lit. e).
- Pour chaque champ d'action défini par le Synode, le Conseil met en place un **comité stratégique** et désigne ses membres. Chaque comité stratégique est conduit par un membre du Conseil (§ 32).

Ces dispositions fixent les compétences et les responsabilités pour l'introduction des champs d'action. Il reste à présent à définir précisément leur contenu en vue de leur mise en place concrète. À cet effet, le Conseil de l'EERS présente au Synode une proposition de création de six champs d'action reposant tous sur la même idée de base :

Définition des champs d'action

« Un champ d'action est un domaine thématique dans lequel différents acteurs sont à l'œuvre au moyen d'outils et de méthodes variés. »

Les champs d'action subdivisent **l'ensemble de l'activité ecclésiale** au plan national en six domaines coordonnés sur le plan thématique. Tous les aspects de l'activité ecclésiale peuvent en principe être rattachés à l'un de ces champs.

Les descriptions des champs d'action tiennent compte des trois plans de l'être Église, mais mettent l'accent dans leur application sur **l'échelon national et suprarégional**.

Comment subdiviser et délimiter judicieusement l'ensemble de l'activité ecclésiale en champs d'action ? Un regard sur la situation des Églises membres montre qu'il existe de nombreuses possibilités de procéder à une répartition appropriée.

Le Conseil de l'EERS propose au Synode d'entreprendre une **répartition de l'ensemble de l'activité ecclésiale en six champs d'action**, soit « **diaconie et accompagnement spirituel** », « **culte et développement de l'Église** », « **communication et relation** », « **culture et formation** », « **ressources et finances** », et « **valeurs et orientation** ».

Le Conseil estime que ces six champs sont à même de représenter les activités fondamentales de l'Église à travers **un nombre raisonnable** de domaines **d'une grandeur adéquate**. Six champs constituent aussi, selon les spécialistes du management des organisations, un ensemble gérable en termes de gestion et de direction, aussi bien pour le Synode que pour le Conseil.

Sur cette idée de base, il est possible de formuler une première définition, présentée à l'Assemblée des délégués d'automne 2019 :

« *Un champ d'action est un domaine thématique dans lequel différents acteurs sont à l'œuvre au moyen d'outils et de méthodes variés.* »

Cela signifie qu'un grand nombre de personnes, groupes de travail, institutions ecclésiales, proches de l'Église ou non ecclésiales s'engagent au plan cantonal ou régional à titre professionnel ou bénévole dans chaque champ d'action. Les outils et méthodes évoqués ci-dessus peuvent être des projets uniques ou des manifestations traditionnelles, des financements publics ou des collectes, des procédures réglementées ou des actions spontanées, etc. En résumé : tout ce qui se déroule dans le panorama ecclésial est représenté dans le champ d'action correspondant.

À propos de la description des champs d'action

Voir à ce sujet aux pages 6 et suivantes. Les descriptions des six champs d'action **s'articulent toutes de la même façon**. Cela devrait permettre d'identifier et d'aborder les défis majeurs selon un même canevas. La structure est la suivante :

- Les explications commencent par une « Introduction », soit les fondements du champ d'action ; sa **pertinence théologique**, dans l'optique ecclésiale, est présentée dans cette introduction et les relations entre les deux termes de l'intitulé du champ d'action y sont fixées.
- La section « Le panorama du champ d'action » est consacré à une **description** aussi soigneuse que possible **des activités** du champ d'action.
- La section suivante « **acteurs** » décrit les **personnes, groupes et institutions** engagés dans ce panorama dans la mesure où ils sont d'une taille et d'une importance significatives.
- La section « **interactions** » est importante, sachant que la plupart des aspects de l'action ecclésiale ont des effets sur des activités menées dans d'autres champs d'action avec lesquels ils sont en lien. Cette section met en évidence le fait que les champs d'action ne peuvent pas être compris comme des domaines hermétiques.
- Ce n'est que dans la dernière section « **perspectives** du champ d'action » que certains défis actuels sont formulés ; ces derniers seront, le cas échéant, abordés à l'étape suivante de la mise en œuvre (en point de mire : la situation à atteindre).

Il reste encore à préciser le mode de fonctionnement et de travail concret au sein de chaque champ d'action. Voici comment il pourrait être décrit :

Action conjointe avec les comités stratégiques

Composition et mission :

Les comités stratégiques sont constitués de spécialistes, de membres de directions ecclésiales et de délégué-e-s au Synode ; ils sont placés sous la direction d'un membre du Conseil. Les membres des comités stratégiques ont pour mission d'**identifier et de définir les questions pertinentes dans leurs champs d'action respectifs**, en s'appuyant sur leur expérience et leur expertise. Pour l'exprimer en image : les membres des comités stratégiques doivent être capables de déterminer, au sein d'un champ délimité, à quel endroit du terrain quel type de bâtiment il s'agira de construire à l'avenir.

Il faut toutefois préciser que leur travail est uniquement stratégique ; ce qui signifie qu'au cours d'une législature, ils n'agissent pas au niveau opérationnel et ne mènent **pas de projets**. Leurs propositions relatives aux questions pertinentes de tous les champs d'action aboutissent au Conseil, où elles servent de base pour l'établissement des objectifs de

législature. Ces objectifs de législature sont ensuite discutés au Synode, qui en prend connaissance.

Le Synode reçoit pour information avec ces documents le projet de mandat général que le conseil de l'EERS donnerait aux Comités Stratégiques (cf. annexe). Le Conseil l'adoptera formellement une fois les champs d'action décidés par le Synode.

Processus : étapes de l'élaboration et suite de la procédure jusqu'à la mise en œuvre

Lors de l'Assemblée des délégués d'automne 2019, les membres de l'AD ont été informés des orientations stratégiques prévues. Par ailleurs, des questions de fond concernant la mise en place des champs d'action ont été discutées à l'occasion de deux séances de la Conférence des présidences d'Église (CPE).

Dès que le Synode aura statué sur l'institution des champs d'action, le Conseil de l'EERS s'attellera à la mise en place des comités stratégiques. Il s'agira :

- d'affecter les membres du Conseil aux différents comités stratégiques conformément à la constitution, § 28 lit e. et de définir la fonction de la présidence de l'EERS dans ce contexte ;
- de désigner les membres des comités stratégiques conformément au § 32 de la constitution, ce qui sera fait en étroite concertation avec les Églises membres ;
- de déterminer les fonctions transversales (p. ex. théologie, droit) appelées à fournir des services à tous les comités stratégiques.

Le Conseil de l'EERS est conscient du fait que la participation des Églises membres aux comités stratégiques pourrait nécessiter de leur part un engagement supplémentaire en ressources humaines. Il est néanmoins d'avis que le fonctionnement prévu des comités stratégiques, qui vise à **associer étroitement les Églises membres à la planification des objectifs de législature** de l'EERS, ne peut être assuré qu'à travers une participation directe et active des Églises membres.

Prévision des ressources nécessaires

Le fonctionnement des comités stratégiques sollicitera certaines ressources financières du budget de l'EERS. Selon de premières estimations basées sur des valeurs empiriques des charges occasionnées par les comités stratégiques, il conviendrait de prévoir au budget pour les six organes (et quelques sous-comités) un montant de quelque 60 000 francs par année en frais généraux (frais de déplacement et jetons de présence, honoraires). Cette estimation ne comprend pas les ressources humaines requises pour la direction par le Conseil et pour l'accompagnement administratif et thématique des comités stratégiques par le Secrétariat.

Il faut toutefois tenir compte du fait que ce calcul **ne permet pas de prévoir** dans tous les détails les **conséquences financières**, car les propositions et recommandations des comités stratégiques peuvent avoir des implications financières de nature variable.

S'agissant des considérations financières en lien avec le fonctionnement des comités stratégiques, il convient encore de relever le point suivant : le travail des comités stratégiques tel que le conçoit le Conseil de l'EERS n'est pas simplement un travail *supplémentaire* qui viendrait *s'ajouter* aux activités accomplies jusqu'ici par l'EERS ; **il est au contraire appelé à faire partie intégrante du travail de l'EERS** et doit contribuer de

manière substantielle à assurer la participation des Églises membres à la planification des objectifs de législature et à soutenir ainsi la cohérence de l'action entre les trois niveaux de l'être Église.

II. Description des champs d'action de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS

Ancrage constitutionnel :

« Le Synode définit les champs d'action de l'EERS. »

Constitution de l'EERS § 21 let. d

« Le Conseil est responsable du travail effectué dans les champs d'action définis par le Synode. »

Constitution de l'EERS § 28 let. e

Champ d'action « diaconie et accompagnement spirituel » – projet

I. Description thématique et portée

Introduction : fondements

Les Églises mènent depuis toujours une action solidaire et apportent une aide aux personnes vulnérables et en situation de précarité au sein de la société ; les Églises évangéliques réformées considèrent que la diaconie est constitutive de leur identité. Avec les paroisses, elles s'engagent sous de multiples formes grâce à des projets sociaux très concrets qui s'adressent à diverses populations.

Nos Églises ont en commun la volonté d'accompagner des êtres humains dans leurs questionnements sur la vie et sur la foi. Des aumônières et aumôniers qualifiés et de nombreux chrétiens et chrétiennes prêtent assistance, apportent un appui et une écoute à des personnes qui cherchent un accompagnement spirituel et un soutien dans des moments de leur existence qui peuvent être aussi bien difficiles qu'heureux. Les Églises évangéliques réformées assurent un accompagnement spirituel dans toutes les paroisses, dans divers institutions et lieux où vivent et travaillent des femmes et des hommes.

Qu'un même champ d'action réunisse « diaconie et accompagnement spirituel » souligne le fait que le soutien apporté au corps et celui apporté à l'esprit sont étroitement liés ; il faut donc les appréhender dans une approche globale, comme le prévoit la nouvelle constitution : l'EERS « proclame [l'Évangile de Jésus-Christ] par [...] la diaconie et l'accompagnement spirituel » (§ 2). Dans leur action concrète, ces deux domaines se recoupent en plusieurs points, même s'ils restent des expressions concrètes, indépendantes de la foi chrétienne. Ils se complètent donc mutuellement sans pour autant se fondre l'un dans l'autre.

Panorama

Les Églises et les paroisses évangéliques réformées déploient un engagement diaconal dans des domaines divers, par exemple maladie/handicap, exclusion/intégration sociale, pauvreté/chômage, toxicomanie/dépendance et migration. Elles s'appuient d'une part sur des collaboratrices et collaborateurs du service socio-diaconal et des membres du corps pastoral qui mettent leurs compétences professionnelles en matière de conseil et d'accompagnement au service des personnes concernées ; d'autre part, elles peuvent compter sur de nombreux bénévoles qui participent aux projets des Églises selon leur temps disponible et leurs compétences spécifiques. La tradition réformée connaît en outre de nombreuses œuvres qui s'engagent dans la pratique diaconale en Suisse et à l'étranger.

L'engagement diaconal des Églises évangéliques réformées est le plus souvent œcuménique ; il s'appuie sur une large collaboration avec des organisations partenaires de l'État et de la société civile.

Ce sont en premier lieu les paroisses qui offrent un accompagnement spirituel. Dans leurs contacts quotidiens, des pasteures et des pasteurs, voire d'autres accompagnantes et accompagnants spirituels se consacrent aux besoins de personnes dans leurs communautés. Elles et ils leur proposent des consultations dans des situations de vie particulières. Les Églises et les paroisses s'engagent également en rendant visite à des personnes dans divers lieux, que ce soit dans des institutions médico-(sociales) comme les hôpitaux, cliniques psychiatriques et centres de soins, dans des circonstances particulières (aumônerie dans les prisons, les centres d'enregistrement pour requérants d'asile, soins palliatifs), dans des centres de voyage (aumônerie dans les gares, les aéroports), dans des situations professionnelles spécifiques (aumônerie d'urgence, de l'armée, de la police, etc.),

ou encore en recourant à des modes de communication particuliers (aumônerie sur internet, par SMS).

Cet engagement pastoral étendu des Églises, souvent effectué en collaboration avec plusieurs organisations responsables, a pour but d'assurer une présence et un soutien là où les personnes vivent et travaillent, là où on peut facilement entrer en contact avec elles.

II. Acteurs

Les Églises évangéliques réformées de Suisse ont mutualisé leur action diaconale au niveau national au sein de la conférence Diaconie Suisse de l'EERS. À cela s'ajoutent « fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'EERS » rattachée à l'EERS, d'autres fondations d'aide à la diaconie à l'échelon cantonal, ainsi que de nombreuses œuvres d'entraide évangéliques réformées. Parmi les acteurs importants, il convient de mentionner l'EPER et Pain pour le prochain – toutes deux des fondations de l'EERS – et les centres sociaux protestants (CSP). Par ailleurs, les Églises évangéliques réformées entretiennent des liens avec de nombreuses institutions du monde politique et de la société civile ; au niveau national, on peut citer par exemple leur engagement au sein des commissions fédérales pour les questions de migration (CFM) et contre le racisme (CFR), et leurs travaux dans le cadre de la stratégie sectorielle « migration ».

La plupart des aumôneries spécialisées évoquées plus haut entretiennent pour leurs intervenantes et intervenants des structures de collaboration spécifiques destinées à régler la défense de leurs intérêts, la formation initiale et continue ainsi que le développement professionnel. Toutes ces instances constituent un réseau diversifié d'acteurs et d'institutions liés de diverses manières aux Églises ou engagés contractuellement envers elles. Beaucoup ont des liens avec des services de l'État agissant comme partenaires de coopération, commanditaires ou organismes de financement (Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS, Secrétariat d'État aux migrations SEM, etc.).

III. Interactions

Les domaines d'activité mentionnés ci-dessus nécessitent des formations ecclésiales initiales et continues spécifiques pour les différents spécialistes (diaconie sociale, aumônerie spécialisée) ainsi que des profils professionnels et conceptions du ministère, de la fonction soutenus par les Églises ; de ce point de vue, des liens existent avec le champ d'action « culture et formation ». Les institutions de formation initiale et continue concernées ne seront toutefois pas précisées ici. Lorsque l'action diaconale ne vise pas uniquement à résoudre une situation de détresse spécifique mais entend aussi produire des transformations structurelles au niveau de la société (« fonction de veilleur »), elle est en lien avec le champ d'action « valeurs et orientations ».

En raison des relations que les Églises entretiennent aussi bien dans le domaine de la diaconie que de l'accompagnement spirituel avec des institutions partenaires des autorités et de la société et dans les secteurs de l'action sociale et de la santé, des liens s'établissent également avec le champ d'action « communication et relation ».

IV. Perspectives

Aux deux pôles de ce champ d'action, les Églises évangéliques réformées agissent en profondeur dans la société. Elles renforcent ainsi leur acceptation et leur rôle dans la société, mais elles sont aussi confrontées au défi de positionner leur agir d'Église aux côtés et face à d'autres acteurs de la société civile et de justifier le financement étatique.

En raison des transformations sociales, les aumônières et aumôniers spécialisés, en particulier, se voient confrontés à un élargissement de leur domaine d'activité vers l'interreligieux ; du fait de cette évolution globale, les Églises doivent se demander avec quelles ressources, stratégies de formation et structures elles entendent agir à l'avenir dans ce domaine.

Champ d'action « culte et développement de l'Église » – projet

I. Description thématique et portée

Introduction : fondements

La célébration du culte est un des lieux centraux de la vie de l'Église. Des êtres humains s'y tournent vers Dieu avec toute leur vie pour louer, supplier, prier et remercier. Durant le culte, ils et elles puisent à la source divine, écoutent sa Parole, sollicitent sa bénédiction et partagent ses dons dans la cène. Chaque Église évangélique réformée « réunit femmes, hommes et enfants dans la prière et le culte » (cf. constitution, § 2) et trouve en cela une source d'énergie et de motivation pour témoigner sa foi.

Conformément au principe d'« *ecclesia reformanda semper reformata* », toutes les Églises issues de la Réforme considèrent qu'elles ont pour mission d'être Église et de proclamer l'Évangile de manière appropriée. Il ne s'agit pas de viser une réforme perpétuelle, une réforme de la Réforme, ni de se moderniser simplement pour s'adapter aux courants sociaux du moment ; il s'agit plutôt de revenir systématiquement à Jésus-Christ crucifié et ressuscité, à sa promesse et à ses commandements lorsque l'on se demande comment proclamer de manière appropriée l'Évangile dans le contexte en vigueur. Ainsi, le « développement de l'Église » est d'abord une démarche spirituelle qui prend sa source dans la prière, la Bible et le culte, une démarche vivante de la supplique « Que ton règne vienne » et de cette promesse. Dans ce sens, le « développement de l'Église » représente également un instrument de la « *missio Dei* », c'est-à-dire de l'envoi par Jésus-Christ en mission dans le monde.

Panorama

Les lieux, formes et occasions de célébration du culte sont d'une extrême diversité à tous les niveaux des Églises évangéliques réformées. Les célébrations s'adressent aux différentes générations et sont organisées avec la participation des divers services (pastorat, diaconie, musique, office du sacristain). La diversité culturelle se manifeste aussi dans les différentes formes d'expression liturgique et musicale intégrées à la célébration et dans la façon dont les célébrations savent répondre aux besoins de la communauté et correspondent à nos sources et traditions réformées.

Les paroisses célèbrent le culte divin lors des offices, des actes ecclésiastiques et d'autres événements ; les Églises cantonales et l'EERS entretiennent aussi une vie culturelle d'une grande richesse durant leurs manifestations, colloques et autres réceptions. Il en va de même au niveau national, où des cultes sont célébrés lors des Synodes, et où des cérémonies et des cultes retransmis par les médias électroniques ont un fort rayonnement dans la société.

Face aux grandes tendances sociales actuelles (individualisation, pluralisme religieux, numérisation, etc.), les Églises évangéliques réformées sont appelées à mener une réflexion sur leur présence dans la société et sur la façon de transmettre l'Évangile. En réponse à ces profondes transformations, qui se manifestent notamment dans une baisse de fréquentation des formes traditionnelles de culte et un recul continu du nombre de membres, les Églises évangéliques réformées déploient de nombreux efforts pour développer et vivre de nouvelles formes de présence ecclésiale et de vie communautaire (Fresh Expressions of Church, lieux d'Église, Église de circonstance, Église accueillante/ouverte, Église dans les mondes numériques, etc.).

II. Acteurs

Le champ d'action « culte et développement de l'Église » fait intervenir divers acteurs rattachés à différentes institutions : il existe ainsi des organes liturgiques liés à certaines régions linguistiques ou d'orientation nationale (Liturgie- und Gesangbuchkonferenz LGBK, plateforme des spécialistes de liturgie, Commission de liturgie de l'EERS), une conférence de l'EERS (Solidarité protestante suisse SPS), des associations professionnelles pour les musiciens d'Église et pour d'autres professionnels (Société pastorale, associations professionnelles diaconales, Reformierter Kirchenmusikverband Schweiz, Schweizerischer Kirchengesangsbund, Association des organistes romands, association de sacristains, etc.), des structures nationales ou suprarégionales d'initiatives de terrain (p. ex. Journée mondiale de prière). Par ailleurs, divers services spécialisés des Églises membres et d'instances facultaires (facultés de théologie disposent d'une expertise étendue sur des sujets en lien avec ce champ d'action. S'agissant du développement de l'Église, il faut également signaler diverses initiatives de terrain qui expérimentent de nouvelles formes de présence ecclésiale (freshexpressions schweiz, Landeskirchenforum, reformiert.bewegt, Labo khi, RefLab, etc.). Les œuvres missionnaires (Mission 21, DM-échange et mission) disposent par ailleurs d'une riche expérience avec des organisations partenaires qui ont développé, dans leurs contextes, d'autres modèles d'être-Église. Il faut en outre souligner que l'Église évangélique réformée suit depuis toujours les évolutions et les études d'autres organismes confessionnels et œcuméniques internationaux et s'efforce de les mettre à profit pour son propre travail.

III. Interactions

Les défis rencontrés dans le domaine du développement de l'Église sont complexes et touchent donc à plusieurs domaines de l'action ecclésiale ; dans le cas présent, des liens peuvent être établis par exemple avec les champs d'action « ressources et finances » et « culture et formation ».

IV. Perspectives

Compte tenu du contexte décrit ici, il y a lieu de se demander dans le présent champ d'action comment les différents services qui organisent ensemble les cultes peuvent être soutenus dans leur activité et comment faire en sorte que les cultes puissent répondre aux besoins des communautés et correspondre à nos sources et traditions réformées.

Il conviendrait en outre de soutenir et faire connaître au niveau national, par des mesures adéquates, les multiples réflexions engagées dans les Églises membres et les paroisses sur les formes de célébration appropriées, et soutenir ainsi de nouvelles formes de présence ecclésiale.

Champ d'action « communication et relation » – projet

I. Description thématique et portée

Introduction : fondements

L'Église évangélique réformée est une communion de personnes à l'écoute de l'Évangile, qui vivent leur foi en communauté et ont confiance en l'action de l'Esprit saint. De ce point de vue, les Églises et paroisses évangéliques réformées doivent être fondamentalement appréhendées comme des *communautés de relation et de communication*.

Les Églises et paroisses évangéliques réformées sont, d'une part, de multiples manières en *relation* avec leurs membres ; ces derniers participent à la vie ecclésiale de façons très diverses, tant du point de vue de la forme de participation qu'en termes de distance et de proximité. Il faut, d'autre part, établir la distinction entre relations personnelles et toutes autres formes de relation avec des institutions, que ce soit dans le domaine ecclésial et œcuménique, ou dans le monde politique et la société. En effet, une Église évangélique réformée, en vertu de sa mission dans le monde et de ses engagements historiques de droit public ecclésiastique, ne saurait en aucune circonstance se replier sur soi ; bien au contraire, son lieu théologique demeure au sein-même de la société, là où elle peut faire valoir sa compétence, celle d'actualiser la réalité de Dieu dans la réalité du monde.

La construction de ces relations repose principalement sur des actes communicationnels avec et envers ces différents groupes. La *communication* est donc essentielle pour les relations ecclésiales, tant du point de vue des thématiques qu'elles abordent que de leurs structures, leur amplitude et leur caractère obligatoire (cf. constitution, § 7).

Panorama

Conformément au contexte présenté ci-dessus, le *réseau de relations* de l'Église évangélique réformée est très dense au niveau suprarégional et national : d'une part, les Églises entretiennent d'étroits contacts entre elles au sein de nombreux organes. Ainsi, l'EERS développe des échanges intraconfessionnels nourris (institutions de formation, facultés de théologie, communautés, Églises libres évangéliques et leurs associations SEA, VFG et RES) ; elle entretient par ailleurs des relations avec d'autres organisations confessionnelles (Conférence des évêques suisses et Conférence centrale catholique romaine), œcuméniques (Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC), israélites (Fédération suisse des communautés israélites) et interreligieuses (Conseil des religions, IRAS-COTIS, etc.) au niveau national, et en partie aussi au niveau international (Communion d'Églises évangéliques réformées en Europe, Conférence des Églises européennes et Communion mondiale d'Églises réformées, Conseil œcuménique des Églises, entre autres). Ces contacts sont aussi bien bilatéraux que multilatéraux.

Concernant les institutions du monde politique et de la société, les relations de l'Église évangélique réformée au niveau national (basées sur sa stratégie sectorielle autorités fédérales) se focalisent avant tout sur des contacts avec le gouvernement, l'administration fédérale, le Parlement et diverses commissions parlementaires. En plus de cela, l'Église évangélique réformée s'engage dans différents organismes et institutions publics (notamment le Forum politique).

Les activités de *communication* de l'Église évangélique réformée sont orientées vers les réseaux de relations respectifs. Au niveau national et cantonal, les Églises entretiennent leur propre communication institutionnelle ; elles défendent en particulier dans les médias leurs propres thématiques et préoccupations à l'intention d'un public intéressé et se servent en général ici des canaux conventionnels. Elles s'appuient également, à des degrés divers sur les nouvelles formes de communication (médias sociaux notamment). À cela s'ajoutent

de nombreux produits dans le domaine de la communication avec les collaboratrices et collaborateurs (bulletins cantonaux) ainsi qu'avec les membres (reformiert., Kirchenbote, réformés, bref, etc.). Dans ce dernier domaine, plusieurs Églises ont en outre développé de nouvelles formes de communication (visant à la fidélisation des membres et gestion d'informations les concernant). Enfin, il convient de mentionner les projets par lesquels les différents acteurs entrent en contact avec divers groupes cibles sous la forme d'« Églises de circonstance » (présence ecclésiale dans des régions touristiques, Églises de pèlerins, présence lors de salons et comptoirs, etc.).

II. Acteurs

Pour ce qui est de l'*entretien de relations*, les Églises évangéliques réformées jouent elles-mêmes le rôle principal dans les échanges avec les organisations partenaires évoquées précédemment ; à cela s'ajoutent les autres organes de relations et d'échanges où l'Église évangélique réformée est fortement impliquée (Conseil des religions, CTEC Suisse, commissions de dialogue, etc.).

S'agissant des formes de *communication*, les Églises évangélique réformées ont développé des structures considérables et d'une portée étendue au cours des dernières décennies ; celles-ci comprennent les institutions orientées vers les régions linguistiques Reformierte Medien et Médias-pro, qui proposent divers produits de communication dans le domaine de la presse imprimée, de la télévision, de la radio et du web, ainsi que les maisons d'édition reformiert. et Kirchenbote. Ensuite, il faut mentionner à nouveau les Églises cantonales et leurs services de communication, responsables des produits mentionnés précédemment pour la communication avec les collaboratrices et collaborateurs et de la tenue d'« Églises de circonstance ». À cela s'ajoutent les médias profanes, lorsqu'ils reprennent et commentent les actualités des milieux ecclésiaux et rendent ainsi ces informations accessibles au grand public.

III. Interactions

Le champ d'action « communication et relation » comporte des fonctions transversales ; il est donc lié à tous les autres champs d'action. Des recouvrements apparaissent en particulier avec le champ d'action « valeurs et orientations » lors de prises de position publiques des Églises, et avec celui du « culte et développement de l'Église » dans le cadre du développement des formes de présence ecclésiale (notamment « en ligne »).

IV. Perspectives

Les particularités de l'ère de l'information soulèvent la question des défis et opportunités que les nouvelles possibilités de communication et de relations en particulier numériques présentent pour l'Église évangélique réformée. Une autre question, en lien avec la première, est de savoir comment assurer la présence des Églises au sein de la société dans ce contexte, et comment réinterpréter notre compréhension de la paroisse et de la communauté face aux nouvelles possibilités de communication virtuelle.

Devant le recul du nombre de fidèles, les Églises évangéliques réformées sont en outre appelées à s'investir davantage dans le développement et l'entretien des relations avec leurs membres.

Enfin, des questions fondamentales quant aux priorités en termes de relations à entretenir se posent aussi bien pour l'œcuménisme intraprotestant qu'interconessionnel.

Champ d'action « culture et formation » – projet

I. Description thématique et portée

Introduction : fondements

La transmission de la foi est l'une des tâches centrales de l'Église évangélique réformée (cf. constitution, § 2, al. 2). Cette dernière s'efforce à cet effet de mettre en relation les textes bibliques et la tradition évangélique réformée avec la réalité quotidienne des êtres humains dans une démarche qui soit porteuse de sens. La transmission de la foi et la formation évangéliques réformées – au sens d'une formation *non formelle* – visent à établir un dialogue entre le message libérateur de l'Évangile et l'idéal humaniste de la personne libre et responsable. La formation était déjà une préoccupation majeure des réformateurs : ils estimaient en effet que chacune et chacun devaient pouvoir lire la Bible, unique source autorisée pour s'orienter. Cet objectif a favorisé l'alphabétisation et joué un rôle important dans le développement des écoles et de la scolarité obligatoire. La Réforme a donc aussi été un mouvement éducatif. La formation ecclésiale – au sens d'une formation *formelle* – vise à qualifier des collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux et à former et perfectionner des spécialistes compétents, enthousiastes et enthousiasmants.

Le protestantisme a exercé de multiples influences dans des domaines fondamentaux de la vie sociale au cours des siècles derniers grâce en particulier à la dynamique éducative de la Réforme. C'est le cas non seulement dans le domaine de la formation mais aussi dans ceux de la politique, l'économie, la société, les arts, etc. Ces dernières années, les commémorations de la Réforme ont permis de voir quels aspects marquants de la tradition culturelle protestante demeurent présents aujourd'hui, dans notre société pluraliste.

Panorama

Les Églises évangéliques réformées sont restées fidèles jusqu'à ce jour à cet objectif d'encouragement de la formation. Elles investissent beaucoup dans la catéchèse et la formation des adultes et accordent une grande importance à une formation professionnelle de qualité pour les différents services ecclésiaux. Voilà pourquoi le paysage protestant de la formation est particulièrement varié, voire complexe. Au niveau local, les paroisses proposent des cours de religion et de catéchèse ainsi que des offres de formation pour adultes. Au niveau cantonal, les Églises membres organisent toute une gamme de cours pour jeunes gens et adultes. Plusieurs entités régionales permettent par ailleurs de suivre des formations aux ministères et services ecclésiaux.

Par formation non formelle, on entend une formation personnelle et facultative se déroulant dans le cadre de structures et de processus organisés. Elle revêt le caractère d'une offre et participe dans un sens large au développement de la personnalité (p. ex. formation pour adultes proposée par les paroisses et les centres de formation). Quant aux offres de formation formelle, elles débouchent en principe sur un certificat qualifiant à l'exercice d'une tâche ecclésiale (p. ex. formation au ministère pastoral, formation catéchétique, formation diaconale, cours pour le travail bénévole dans les paroisses).

Les caractéristiques de la culture protestante se retrouvent dans tous les domaines de la société et sont donc difficiles à rattacher à des actions spécifiques. En voici une première sélection : dans le domaine de la *littérature* et des *arts visuels*, l'héritage du protestantisme trouve de multiples échos dans des œuvres d'inspiration protestante et, de manière plus générale, dans des œuvres dédiées à la thématique de l'art et de la religion. Par ailleurs, de nombreux *édifices religieux* constituent de remarquables biens culturels, dont s'occupent non seulement les Églises et les paroisses, mais aussi des services de l'État, avec des moyens considérables. Il faut en outre mentionner le *patrimoine immatériel* du

protestantisme (musique, traditions locales, etc.), qui exerce des influences marquantes sur la société.

II. Acteurs

Ces multiples formes et offres de formation se traduisent par un nombre d'acteurs difficile à estimer : Il convient de mentionner tout d'abord les *institutions de formation initiale et continue* qui, sur mandat ecclésial ou en collaboration avec les Églises, proposent et réalisent des filières de formation formelle (universités / facultés de théologie ; écoles spécialisées ; Office protestant de la formation ; institutions de formation rattachées aux Églises, etc.). À cela s'ajoutent divers *instances* de politique ecclésiale exerçant différents mandats dans les domaines de la coordination, de la surveillance ou du développement d'offres de formation appropriées (Conseil de la formation continue, Religionspädagogisches Fachgremium, plateforme SPES-KT de spécialistes en catéchèse et animation de jeunesse de la CER, groupe de travail forum éducatif de l'EERS, etc.). Enfin, divers *groupements* s'engagent dans l'*encouragement de la formation* au sens large, en mettant l'accent sur des aspects variés (Verband Kind und Kirche; Werbekommission Theologiestudium, entre autres).

Le tableau brossé ci-dessus montre que la multitude d'institutions participant au développement de la culture protestante est, elle aussi, difficile à appréhender. Il convient en outre de relever ici que d'importants acteurs dans ce domaine (maisons d'édition, protection des monuments historiques, etc.) ne sont pas sous la responsabilité des Églises, mais relèvent de la sphère de la société civile ou de l'État.

III. Interactions

Les recoupements avec d'autres champs d'action sont nombreux, sachant qu'il existe pour tous les services et ministères ecclésiaux des offres de formation formelle servant à l'acquisition des qualifications requises (liens avec « culte et développement de l'Église » et « diaconie et accompagnement spirituel »). L'encouragement de la relève qui s'inscrit dans le cadre de la formation formelle comporte en outre des liens avec le champ d'action « ressources et finances ». Le travail dans le champ d'action « communication et relation » porte sur la question de savoir comment permettre, encourager et soutenir la proclamation du message chrétien et comment donner à la foi chrétienne une expression appropriée dans la société moderne. Il s'agit par ailleurs ici également de la question de savoir comment soutenir et encourager la transmission d'une culture protestante. Tous ces aspects impliquent des interactions avec le champ d'action « culture et formation ».

IV. Perspectives

L'enjeu ici est de veiller à ce que les Églises, dans une société marquée par la rupture avec la tradition et par le pluralisme religieux, puissent continuer d'assumer avec compétence la mission éducative qu'elles ont héritée de la Réforme et reçoivent de la société. Cette mission s'inscrit aussi bien dans un contexte ecclésial que profane, pour que les membres de l'Église soient en mesure d'aborder les questions de foi et de société dans leur vie de tous les jours.

Dans une situation de rupture avec la tradition religieuse et d'aphasie religieuse, il faut soutenir, encourager et faire (re)pousser, partout où faire se peut, les germes de la culture protestante dans la société.

Champ d'action « ressources et finances » – projet

I. Description thématique et portée

Introduction : fondements

Les Églises évangéliques réformées se conçoivent encore aujourd'hui comme des Églises multitudinistes, dans le sens où elles sont présentes sur une grande partie du territoire, au service de toute la population, où elles contribuent à créer localement de la cohésion, où elles proposent des offres et des programmes dans le domaine culturel, social et culturel. Ces offres et programmes sont soutenus par un grand nombre de collaboratrices et collaborateurs professionnels et bénévoles. Par ailleurs, la plupart des Églises disposent de ressources considérables provenant en grande partie d'impôts et de contributions de l'État, en raison de liens historiques étroits fondés sur le droit public ecclésiastique. Ces moyens leur permettent d'une part de rétribuer le personnel spécialisé et de soutenir des projets sociaux et culturels. D'autre part, les Églises affectent une partie notable de leurs ressources à l'entretien de leurs biens immobiliers, qui sont souvent idéalement situés et d'une grande valeur historique et architecturale.

Selon l'optique protestante, il faut utiliser les moyens disponibles en termes de ressources de façon à ce que l'Église puisse réaliser, dans la mesure du possible, sa mission de manière optimale.

Panorama

Les multiples activités des Églises évangéliques réformées sont assurées par un grand nombre de personnes œuvrant dans de nombreux services et diverses professions ecclésiastiques ainsi que par des personnes engagées à titre bénévole. Conscientes que le *personnel* représente une ressource essentielle, les plus grandes Églises disposent de services des ressources humaines. Elles s'efforcent en outre d'être et de rester des employeuses attrayantes en mettant en œuvre des projets d'encouragement et des mesures promotionnelles en faveur du développement du personnel. Des mesures pour la promotion de l'équité des genres et la prévention des violations de l'intimité en font également partie.

Dans la tradition fédéraliste de notre pays, le *financement* des Églises évangéliques réformées se fait en général de manière subsidiaire au travers des paroisses, chaque niveau ecclésial finançant le niveau supérieur suivant. À l'échelon suprarégional et national, des études internes ont mis en évidence un ensemble intriqué de flux financiers reflétant la complexité des structures institutionnelles.

Beaucoup d'Églises et de paroisses, confrontées à un recul du nombre de leurs membres et à des modifications des dispositions du droit public ecclésiastique (réduction des contributions ; débats sur la suppression de l'impôt ecclésiastique des personnes morales ; affectation des impôts ecclésiastiques, etc.) se retrouvent financièrement sous pression. On observe toutefois des différences notables selon les régions du pays : les zones urbaines en général et la Suisse romande subissent tendanciellement un recul, parfois massif, de leurs moyens financiers, alors que dans les régions plutôt rurales et en Suisse alémanique, la situation est en général moins critique.

Des nombreuses paroisses évangéliques réformées sont confrontées à divers défis liés à la gestion de leurs *biens immobiliers* : en raison du recul de leurs ressources, beaucoup ressentent l'entretien de leurs biens comme une lourde charge financière ; certaines d'entre elles cherchent de nouvelles stratégies d'utilisation susceptibles d'apporter un soulagement financier tout en préservant la finalité et l'esprit protestants des biens ecclésiaux comme lieux de cohésion communautaire, de formation et d'entraide. Les paroisses doivent en même temps respecter certaines exigences publiques (conservation des monuments,

exigences liée à l'aménagement du territoire, etc.) qui augmentent la complexité de la gestion immobilière.

II. Acteurs

Quelques services, la plupart rattachés aux grandes Églises cantonales, se préoccupent des besoins en matière de *promotion et de développement du personnel*. Il existe par ailleurs quelques initiatives destinées à renforcer la promotion des professions ecclésiales. La Conférence Femmes de l'EERS s'occupe également de la défense des intérêts des femmes et d'équité entre les genres, comme quelques services spécialisés dans les Églises cantonales.

On ne dispose pas encore d'image claire et complète des flux de financement au sein des Églises évangéliques réformée ; en raison des différences dans la répartition des tâches et dans les normes comptables, il n'a pas encore été possible jusqu'ici de présenter clairement les transferts financiers intraprotestants. Les deux organisations des régions linguistiques – Deutschschweizerische Kirchenkonferenz et Conférence des Églises romandes – jouent un rôle décisif dans le contrôle des flux financiers supracantonaux. Par rapport aux chiffres d'affaires atteints et aux flux financiers existants, il faut également tenir compte pour la vue d'ensemble des différentes institutions de formation ecclésiales ou proches des Églises, des œuvres d'entraide et organisations missionnaires ainsi que des organisations ecclésiales internationales.

L'entretien des *bâtiments* est de la compétence des paroisses et, dans certains cas, des Églises cantonales, en coopération avec des services de l'État, conformément aux prescriptions publiques. Jusqu'à présent, il n'y a guère de structures supraparoissiales ou régionales identifiables qui étudieraient les modalités futures de gestion durable des biens immobiliers ecclésiastiques.

III. Interactions

Le champ d'action « ressources et finances » exerce par définition une fonction transversale et comporte par conséquent des liens avec tous les autres champs d'action. Il convient de relever la relation qui existe avec le champ d'action « culture et formation », certains biens immobiliers étant considérés comme des biens culturels d'intérêt public.

IV. Perspectives

Il est probable qu'il manquera à l'avenir de *spécialistes* formés aux nombreux services ecclésiastiques. Face à la perte d'intérêt pour les professions ecclésiastiques, il s'avère nécessaire de développer un encouragement de la relève au plan suisse qui tienne compte des besoins en personnel et assure la promotion des professions ecclésiastiques et de l'Église comme employeuse.

La situation du *financement* public des Églises soulève la question de savoir s'il y a lieu d'envisager une intervention ou un positionnement au niveau national face aux évolutions actuelles du droit public ecclésiastique, pour autant qu'il soit possible de l'influencer à l'échelon national. Enfin, il faut réfléchir aux formes de soutien qui pourraient être apportées au plan national pour ce qui est de la recherche de modèles de gestion financièrement et écologiquement durables ou de la réaffectation des *biens immobiliers* ecclésiastiques (formation, coordination, expertises ou autres mesures similaires).

Champ d'action « valeurs et orientation » – projet

I. Description thématique et portée

Introduction : fondement

En tant que chrétiennes et chrétiens, nous considérons le monde comme création divine ; Dieu a confié à l'Homme – créé à l'image de Dieu – sa Création afin qu'il y contribue en assumant une responsabilité particulière. Cette responsabilité implique que les Églises fassent entendre leur voix dans la société et qu'elles s'engagent et s'expriment sur la façon dont elle devrait être aménagée (cf. constitution, § 2 al. 5).

L'Église évangélique réformée de Suisse réalise qu'elle présente ses positions dans un État où la liberté de religion est de mise, dans une société pluraliste, donc dans une société aux appartenances religieuses et convictions multiples. L'EERS et les autres Églises ne peuvent donc évidemment pas exiger que leurs revendications soient mises en œuvre ; elles ne doivent pas non plus vouloir convaincre absolument. Leurs prises de position constituent plutôt une voix, parmi d'autres voix parfois discordantes, une voix dégagant un point de vue spécifiquement protestant sur une question donnée.

L'expérience montre que malgré les conditions posées par une société pluralisée – ou peut-être justement à cause d'elles – les prises de position ecclésiales sont souhaitées et attendues par la société. Face à la fragilisation des conventions sociales, il est de plus en plus nécessaire de trouver des normes qui nous permettent de nous orienter. Les Églises et leurs institutions sont, en l'occurrence, toujours considérées comme des instances possédant des compétences particulières en matière d'orientation et de transmission des valeurs.

Panorama

Les objets sur lesquels les Églises prennent position sont aussi variés que les débats sociaux, ecclésiaux et œcuméniques. Ils ne se laissent pas réduire d'emblée à quelques problématiques, mais englobent tous les domaines de notre existence et de notre être Église.

Dans leurs prises de position sur des sujets de société, les acteurs ecclésiaux mettent en général l'accent sur des questions liées à l'éthique au début et en fin de vie, à la sauvegarde de la Création, à l'organisation équitable de la vie en commun et à l'attention portée aux personnes marginalisées et exclues de la société. Un autre domaine intensivement discuté à la suite d'une intervention parlementaire est la thématique « famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante ». Depuis quelque temps, les acteurs ecclésiaux portent en outre une attention accrue à la présence de la religion dans la sphère publique face au pluralisme religieux de notre société.

Au niveau interne, les Églises et institutions évangéliques réformées participent de diverses manières à des débats ecclésio-théologiques dans le cadre du discours œcuménique ainsi qu'à l'examen de questions interreligieuses au sein des communautés religieuses concernées (sur la base de la stratégie sectorielle « œcuménisme et relations extérieures »).

II. Acteurs

L'engagement de nos Églises dans l'aménagement de la société prend de multiples formes : il est assuré par les *pasteures et pasteurs* qui établissent des liens avec la vie quotidienne lors de la proclamation de l'Évangile, il se manifeste au travers de l'engagement des Églises cantonales et des services spécialisés qui s'appuient sur leurs compétences pour sensibiliser au sein des paroisses à des situations sociales (et ecclésiales) données. Des

instances de recherche faisant partie ou proches de l'Église participent également au discours social sur des questions d'actualité en publiant des articles spécialisés, en organisant des débats publics ou en réalisant des études. Au *niveau national et international*, les Églises évangéliques réformées débattent avec les autorités fédérales, les médias et les organisations partenaires œcuméniques évoquées précédemment.

III. Interactions

Il faut tenir compte des réseaux de relations et des organisations partenaires décrits en détail dans le champ d'action « communication et relation » lors de débats de fond sur des questions sociales et de discussions confessionnelles et œcuméniques.

IV. Perspectives

Ces dernières années, la question de la légitimité des Églises à prendre publiquement position est revenue avec une surprenante régularité, aussi bien lors de divers débats de société que dans des discussions intraecclésiales. Mettons les choses au clair : les Églises ont tout intérêt à clarifier et expliquer publiquement avec quelle ambition et sur quels sujets elles entendent s'engager dans le débat public avec leurs propres prises de position face à la pluralité sociale et religieuse.

Il faut en outre tenir compte du fait que les Églises s'expriment dans une société marquée par le caractère volatil des médias et dans laquelle la lutte pour attirer l'attention sollicite beaucoup de ressources. Dans ces conditions, la question posée aux Églises est celle de savoir comment assumer au mieux leur fonction assignée d'orientation et de transmission de valeurs (voir ci-dessus) avec le capital limité d'attention auquel elles peuvent prétendre.



Église évangélique réformée
de Suisse

Annexe au document synodal « Champs d'action de l'EERS » – information complémentaire du Conseil

Mandat des comités stratégiques du Conseil de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS¹

A. Bases légales / mandat

Constitution de l'EERS, art. 32, 1-4 :

¹ Le Conseil met sur pied un comité stratégique pour chaque champ d'action déterminé par le Synode.

² Sur mandat du Conseil, les comités stratégiques effectuent un travail programmatique, de mise en réseau et de consultation relatif aux questions de fond dans leurs champs d'action respectifs.

³ Le Conseil confie un mandat à chaque comité stratégique et en désigne les membres.

⁴ Chaque comité stratégique est placé sous la conduite d'un membre du Conseil.

B. Définition

1. Un comité stratégique est un groupe de spécialistes affecté à un champ d'action.
2. Les documents à l'intention du Conseil et du Synode sont structurés selon un modèle uniforme, servant de base aux explications relatives aux six champs d'action. Les six modèles définissent en même temps le contenu du champ de travail des comités stratégiques.

C. Objectif

Les comités stratégiques ont pour objectif d'effectuer pour le Conseil un travail programmatique, de mise en réseau et de consultation relatif aux questions de fond dans leurs champs d'action respectifs (Constitution de l'EERS, art. 32.2 ainsi que . 21e, 28a).

D. Tâches

La principale tâche des comités stratégiques consiste à proposer au Conseil des objectifs stratégiques pour l'EERS dans les champs d'action définis sur la base de la Constitution. Ceci implique notamment les activités suivantes :

1. Les comités stratégiques discutent des questions d'importance stratégique de leur champ d'action ainsi que de leur développement et définissent les priorités y relatives.

¹ Ce « mandat » est une annexe à l'ordonnance sur les commissions (*Verordnung des Rates der EKS für Strategische Ausschüsse, Kommissionen und Arbeitsgruppen - Kommissionsverordnung*) du 26 mai 2001, révisée en mai 2020.

2. Ils procèdent à une analyse contextuelle du champ en question, notamment, d'identifier les acteurs internes et externes pertinents (y compris leurs concurrents), de bien connaître leurs travaux/prestations dans le champ considéré, etc.
3. Ils identifient des tendances, des défis en lien avec le témoignage de l'Église.
4. Ils relèvent le cas échéant les mesures à prendre et les besoins de mutualisation, et évaluent les degrés d'urgence et de priorité. Quelles lacunes, quels points faibles sont à corriger ? Ils mentionnent des objectifs possibles.
5. Ils indiquent les instruments/ressources disponibles ou qui seraient utiles pour atteindre l'objectif. Ils formulent des propositions pour les objectifs de législation.
6. Ils assurent un monitoring de la mise en œuvre des objectifs de la législation en cours dans leur champ d'action, et analysent et coordonnent les recoupements avec d'autres comités stratégiques.

E. Composition

1. Chaque comité stratégique est présidé par un membre du Conseil.
2. Chaque comité stratégique est constitué de dix à quinze membres au maximum. Chaque personne ne peut être membre que d'un seul comité stratégique.
3. Le Conseil veille à ce que la composition des comités stratégiques soit la plus équilibrée possible. Il tient compte notamment de critères comme l'expertise, le lien avec le Synode, le sexe, la région linguistique et géographique ou encore l'engagement comme membre dans d'autres organes de l'EERS (p. ex. conférences, commissions).
4. Sur proposition de la direction du comité stratégique, le Conseil peut constituer des sous-comités.

F. Organisation - procédures

1. Les membres d'un comité stratégique sont nommés simultanément tous les quatre ans pour la durée d'une législature, de manière à ce que l'organe puisse travailler pendant toute la législature dans la même composition.
2. Un comité stratégique se réunit en principe deux à trois fois par an.
3. Pour les autres aspects administratifs s'appliquent le règlement d'organisation de l'EERS, l'ordonnance sur les commissions (Kommissionsverordnung), l'ordonnance concernant le remboursement des frais, et l'ordonnance concernant les indemnités.

G. Compétences des comités stratégiques

1. Les comités stratégiques travaillent sur la base d'un mandat précis du Conseil qui leur est attribué au début de la législature.
2. Ils adoptent un programme de travail.
3. Ils fixent par décision les priorités relatives aux propositions à l'intention du Conseil.
4. Ils peuvent proposer au Conseil la réalisation d'expertises et d'études externes.
5. Ils n'agissent pas eux-mêmes au niveau opérationnel et ne mènent pas de projets.

H. Compétences de la direction

1. La direction de l'organe est liée à la fonction de membre du Conseil.
2. Elle est responsable du travail de son comité.
3. Elle informe régulièrement le Conseil sur l'avancement des travaux, lui présente les propositions du comité stratégique, et informe le comité stratégique de l'exécution des décisions du Conseil.

4. Elle peut inviter des spécialistes externes à une séance.
5. Elle peut attribuer des mandats à la personne chargée du dossier à la Chancellerie pour des questions en rapport avec le travail du comité stratégique.
6. Elle décide en dernier lieu des propositions du comité stratégique qu'elle présentera au Conseil.

I. Compétences du Conseil

1. Le Conseil est responsable envers le Synode du travail des comités.
2. La présidence du Conseil s'assure que le travail des comités stratégiques est coordonné, et veille au besoin d'harmonisation entre les comités stratégiques.
3. Le Conseil veille à ce que le travail au sein des comités stratégiques compétents soit accompli de manière efficace et efficiente.
4. Le Conseil décide en dernier lieu des propositions qu'il présentera au Synode.
5. En cas de départ anticipé d'un membre du comité stratégique, le Conseil décide s'il y a lieu de le remplacer.
6. Le Conseil organise à l'interne sa réglementation des suppléances pour les comités stratégiques.

J. Fonction et responsabilité de la Chancellerie

L'engagement de la chancellerie au sein des comités stratégiques se fait conformément au règlement d'organisation de l'EERS (exception art. H5).



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

7

Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse

Plateforme de communication numérique de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : concept et budget

Propositions

1. Le Synode prend connaissance du concept et du budget du projet de plateforme de communication numérique de l'EERS.
2. Le Synode adopte le budget 2020 d'un montant de CHF 259 000 pour le projet de plateforme de communication de l'EERS.

Berne, le 16 avril 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe

Table des matières

1.	Situation initiale : la décision de l'AD d'automne 2019.....	2
2.	Données de référence pour la plateforme de communication numérique	2
3.	Concept de la plateforme de communication numérique et budget	3
3.1	Évolution depuis le lancement, le 1 ^{er} décembre 2019	3
3.2	Objectifs	4
3.3	Groupes-cibles.....	5
3.4	Langues.....	5
3.5	Mise en œuvre pour atteindre les objectifs	5
3.6	Ressources nécessaires	6
3.6.1	Frais généraux.....	6
3.6.2	Frais de personnel	6
3.6.3	Coûts induits.....	7

1. **Situation initiale : la décision de l'AD d'automne 2019**

L'Assemblée des délégués (AD) des 4 et 5 novembre 2019 a adopté le budget 2020 de l'EERS prenant en compte les modifications proposées par les Églises évangéliques-réformées des cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville. Il découle par ailleurs de l'amendement de l'Église évangélique-réformée du canton de Bâle-Campagne que l'AD n'a pas encore entériné l'enveloppe budgétaire de CHF 259 000 pour la plateforme de communication de l'EERS.

Le Conseil de l'EERS a alors examiné de près le descriptif du projet auquel se référait cette enveloppe budgétaire et a en outre veillé à ce que seuls les travaux absolument nécessaires ne soient engagés avant l'adoption du budget et que tous les autres soient suspendus ou non effectués ; font notamment partie des travaux suspendus l'activation d'espaces sécurisés avec identification de connexion pour les organes, l'intégration d'organisations de nature similaire, les activités de mise en réseau par les médias sociaux, l'agenda tenu à l'échelle nationale, et d'autres encore.

En s'appuyant sur l'examen mené, le Conseil présente au Synode de juin 2020 le concept suivant, assorti du budget pour ce projet.

2. **Données de référence pour la plateforme de communication numérique**

Le Conseil motive comme suit le lancement de la plateforme de communication numérique de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS :

– **Nécessité d'une nouvelle présence numérique**

Le site internet de la FEPS tel qu'il existait jusqu'alors a été développé en 2012. Après sept ans d'exploitation, il était devenu instable et technologiquement dépassé et il ne répondait plus aux exigences de fonctionnalité, de design et de confort d'utilisation. Le renouvellement du site internet de la FEPS avait déjà été budgété en 2018.

L'adoption de la nouvelle constitution a entraîné un changement de nom et une nouvelle

identité visuelle, le lancement de la nouvelle présence numérique a donc été accordé au calendrier de lancement de l'EERS. En janvier 2019, soit un mois après l'adoption de la nouvelle constitution, les travaux liés à la nouvelle présence numérique ont commencé, afin que le site puisse être activé pour le premier dimanche de l'Avent 2019.

– **Augmentation des exigences à l'ère de la communication de plus en plus souvent numérique**

Les modes de communication ont beaucoup évolué au cours des années passées. Le Conseil a la conviction qu'un site internet statique à l'heure de la communication numérique est insuffisant pour l'Église évangélique réformée de Suisse. Pour être en mesure de satisfaire aux exigences de communication plus élevées, une plateforme de communication numérique doit être, aujourd'hui, dynamique, interactive et audiovisuelle. Concrètement, cela veut dire que de nos jours, un site internet d'information qui se veut techniquement à jour se doit de proposer du streaming en direct, des vidéos, des podcasts et des liens vers les médias sociaux.

Au-delà de ces plus grandes exigences *techniques*, il est clair aussi pour le Conseil de l'EERS qu'il est indispensable d'augmenter les ressources en *personnel* pour faire fonctionner et entretenir les formes d'interaction de plus en plus diversifiées qu'offre la communication numérique.

Dans les budgets précédents, les dépenses engagées pour le site internet ne faisaient pas l'objet d'un poste distinct, elles étaient incluses dans les charges pour la communication. En 2018, elles ont atteint quelque CHF 165 000 (frais de personnel inclus). Depuis le budget 2020, au vu de leur importance croissante, il a paru nécessaire au Conseil de présenter les dépenses relatives au site internet dans un poste distinct dans le budget tel qu'il a été proposé.

– **Positionnement de la présence numérique comme instrument de communication institutionnelle et comme plateforme de communication**

La nouvelle présence numérique de l'EERS a essentiellement pour objectif que l'EERS puisse communiquer en tant qu'institution sous une forme moderne, y compris du point de vue technique. Cette présence numérique ne vise toutefois pas seulement à offrir une communication à sens unique, au contraire : dans l'esprit de la nouvelle EERS qui veut « être Église ensemble », cette présence doit être une plateforme de communication fonctionnant comme un réseau dont les outils permettent la participation de différents groupes.

Cela signifie par exemple que différentes instances peuvent organiser, via un réseau extranet, leurs propres domaines de travail sécurisés, qu'un agenda des manifestations peut être tenu à l'échelle nationale et que les connexions avec les médias sociaux sont mises en place. En parallèle, la présence numérique de l'EERS sert de portail d'accès aux portails spécialisés de ses conférences.

3. Concept de la plateforme de communication numérique et budget

3.1 Évolution depuis le lancement, le 1^{er} décembre 2019

En tant qu'instrument de communication prioritaire de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, le site www.evref.ch constitue souvent, pour l'internaute, le premier contact

avec les Églises évangéliques réformées en Suisse. Dans les six mois qui ont suivi son lancement, la plateforme de communication de l'EERS a développé une dynamique insoupçonnée jusqu'à devenir une plaque tournante de communication numérique.

La situation extraordinaire que nous connaissons depuis la mi-mars en raison de la pandémie de coronavirus a bien sûr conféré un rôle particulier à cette plateforme. Tous les acteurs ecclésiaux se sont vus contraints d'emprunter beaucoup plus les canaux numériques pour leur communication. Dans ce contexte, la nouvelle plateforme de communication a été essentielle à double titre pour l'EERS. En premier lieu, les nombreuses interventions de l'EERS durant cette période de pandémie (actions diverses et variées liées durant le temps de la Passion et de Pâques notamment) ont passé par la plateforme. Différents formats devaient alors pouvoir être fournis (recueils de documents, vidéos, liens vers des médias sociaux, diffusions de cultes en ligne p. ex.). En second lieu, le nombre de demandes externes auxquelles il a fallu faire face a fortement augmenté. Ces demandes proviennent des Églises membres, des conférences et des commissions, des Églises sœurs, des institutions partenaires et des médias d'Églises en Suisse alémanique et en Suisse romande. Elles portaient notamment sur la mise en ligne de contributions, la connexion à des plateformes ou des échanges de documents.

Ces éléments montrent que l'EERS doit pouvoir disposer d'une plateforme performante, en mesure de satisfaire à des exigences variées (voir ci-dessous les faits et chiffres). Nous constatons que la plateforme de communication mise en place satisfait pleinement aux exigences posées. Durant cette période, l'EERS a mené toutes les activités de communication en échangeant étroitement avec les Églises cantonales, avec les services et organes de communication des Églises et avec d'autres groupes intéressés.

Les quelques faits et chiffres indiqués ci-dessous permettent d'illustrer cette dynamique.

Le site compte 980 pages (liens non compris) proposées dans les langues suivantes : allemand, français, italien, romanche et anglais. Ces nombreuses pages couvrent à la fois le paysage institutionnel de l'EERS avec ses nombreux groupements et instances et toute la palette des thèmes traités par l'EERS. Elles répondent également aux besoins de l'internaute en présentant diverses suggestions dans le domaine « Foi & Vie ».

Statistique des visites : depuis décembre 2019, le nombre de visiteurs mensuels a augmenté de 20 %.

La majorité des internautes fréquentant le site se trouve en Suisse, en Allemagne, en France et aux États-Unis. Les visites effectuées depuis la Suisse se répartissent ainsi : 29,3 % proviennent du canton de Zurich, 22,3 % du canton de Berne, 14,6 % des deux cantons de Vaud et de Genève et 33,8 % d'autres cantons.

Les pages suivantes sont les plus souvent consultées : Églises membres, chancellerie, direction, foi & vie, news, agenda.

3.2 Objectifs

- Transmettre des connaissances selon le mandat donné par la constitution : proclamer l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes
- Augmenter la notoriété du nouveau nom de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS et de sa nouvelle identité visuelle
- Mettre à disposition une plateforme numérique servant au dialogue interne et à la communication extérieure dans un format moderne, convivial et attrayant

- Mettre à disposition des domaines avec accès sécurisé pour les commissions, les conférences et les comités stratégiques, tenir un agenda à l'échelle nationale, proposer les liens avec les médias sociaux de nos Églises membres
- Augmenter de 20 % le taux de clics annuel
- Se rapprocher du groupe-cible des 24 à 34 ans

3.3 Groupes-cibles

La plateforme de communication est destinée aux groupes-cibles suivants :

- directions des Églises membres (membres des conseils d'Église et des conseils synodaux, membres des synodes, collaborateurs et collaboratrices des services administratifs des Églises),
- personnes actives dans les paroisses, à savoir leur personnel (directions d'Église, pasteur-e-s, personnes actives dans la diaconie, musicien-ne-s, autres employés) et leurs bénévoles,
- organisations et institutions ecclésiales faisant partie des Églises évangéliques réformées (associations professionnelles, organisations spécialisées, institutions de formation, initiatives du terrain, etc.) et du cercle œcuménique en Suisse et à l'étranger,
- membres des Églises (actifs et éloignés), plus spécialement les 24 – 34 ans,
- leaders d'opinion dans les médias, les milieux politiques, l'administration et la société civile,
- public intéressé.

3.4 Langues

Conformément à l'article 12 de la constitution, la communication de l'EERS doit être proposée en allemand et en français. Cela vaut aussi pour la communication numérique. Pour que les quatre langues nationales soient représentées, quelques sections du site ont été activées en italien et en romanche également. Certains thèmes et événements mondiaux font également l'objet de publications en anglais, à travers les activités au plan international.

3.5 Mise en œuvre pour atteindre les objectifs

La plateforme de communication de l'EERS reflète sa préoccupation d'« être Église ensemble » à travers des thématiques telles que foi et vie, éthique et théologie, société, politique, culture, sciences et économie.

En tant qu'instrument de communication institutionnelle, la plateforme ne diffuse pas d'informations quotidiennes.

Elle est plutôt destinée aux groupes-cibles définis auxquels elle s'adresse en traitant des thèmes de fond et en empruntant des canaux de communication novateurs : elle est prestataire de service par des prestations fournies aussi bien au milieu ecclésial qu'aux formateurs et formatrices de l'opinion publique et au public intéressé. Elle constitue un instrument numérique de recherche d'informations sur les thèmes de l'Église, de prises de position, de publications et de manifestations.

Elle permet que la base soit associée en permanence aux activités et puisse y participer, selon le principe qui veut que l'on vise l'inclusion plutôt que l'exclusivité !

3.6 Ressources nécessaires

3.6.1 Frais généraux

Le budget 2020 de la plateforme de communication prévoit CHF 80 000 de frais généraux.

	Budget 2020
Sur le plan technique	
Hébergement, maintenance, domaine	4 000
Adaptations et extensions techniques des modules, fonctionnalité de blog, fonctions de recherche, nouveaux domaines sécurisés avec identification, système de filtre pour l'agenda	32 000
Optimisation des moteurs de recherche / SEO	4 000
Contrôle de fréquentation – Google Analytics	1 000
Sur le plan thématique	
Traductions, révisions, corrections	16 000
Streamings en direct, vidéos	15 000
Photographies tirées de banques de données	3 000
Acquisition de contributions rédactionnelles	5 000
Total des frais généraux	80 000

3.6.2 Frais de personnel

Le budget 2020 de la plateforme de communication prévoit CHF 179 000 de frais de personnel (selon le tarif journalier moyen de l'EERS)

Jours de travail	Budget 2020
Direction	26
Réalisation technique et graphique	154
Travaux de rédaction et travaux thématiques	70
Total	250
Équivalents plein temps (EPT)	1,14
Frais de personnel en CHF	Budget 2020
Direction	18 200
Réalisation technique et graphique	107 800
Travaux de rédaction et travaux thématiques	49 000
Autres frais	4 000
Total des frais de personnel	179 000

Les frais de personnel pour la plateforme de communication, dans lesquels figurent désormais clairement les heures de travail, correspondent à **1,14 EPT**. Ce chiffre est parfaitement réaliste si l'on considère le volume de la plateforme qui comporte 980 pages en allemand, en français et partiellement en italien, en romanche et en anglais.

Il faut relever ici que l'EERS a réalisé depuis 2018 une économie annuelle de CHF 137 000 sur les publications, en remplaçant certains produits imprimés par la communication numérique (notamment le *Bulletin*).

3.6.3 Coûts induits

L'évaluation des coûts à assumer dans les années à venir dépend très fortement de la manière dont évoluera la charge de travail dans le domaine numérique et des grands projets à traiter. La prévision présentée ici repose sur l'idée que les frais de personnel correspondront à 1 EPT, soit CHF 154 000 et que les frais généraux diminueront, puisque certaines des charges mentionnées pour 2020 étaient des dépenses initiales, non récurrentes. Le montant à budgéter ici est de CHF 33 000 (voir ci-dessous). Cela mène à une prévision de coûts totaux de CHF 187 000 à partir de 2021.

Frais généraux – coûts induits	Selon prévision
Sur le plan technique	
Hébergement, maintenance, domaine	4 000
Adaptations techniques et extensions, principalement pour de nouveaux espaces sécurisés avec identification	9 000
Optimisation des moteurs de recherche / SEO	2 000
Contrôle de fréquentation – Google Analytics	1 000
Sur le plan thématique	
Traductions, révisions, corrections	7 000
Streamings en direct, vidéos	8 000
Photographies tirées de banques de données	2 000
Total des frais généraux	33 000



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

8

Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse

Rapport d'activité 2019

Proposition

Le Synode adopte le rapport d'activité 2019.

Berne, le 9 avril 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe

Table des matières

Rapport d'activité 2019 : avant-propos	6
Résumé en français	8
Zusammenfassung Deutsch.....	9
Riassunto italiano.....	10
Resumaziun Rumantsch Grischun	12

Conseil et Secrétariat

1. Conseil.....	14
1.1 Passage de la FEPS à l'EERS.....	14
1.1.1 Questions juridiques et champs d'action	14
1.1.2 Objectifs de législation	15
1.1.3 Développement de la « marque EERS »	15
1.1.4 Organisation du travail du Conseil	15
1.2 « Mariage pour tous »	16
1.3 Remerciements et perspective.....	16
2. Secrétariat	16

Projets

1. L'enracinement protestant	17
1.1 Le jubilé de la Réforme	17
1.2 La Fédération des Églises fait connaître la foi chrétienne protestante	17
1.2.1 Jubilé Karl Barth	17
1.3 La FEPS s'engage pour la paix religieuse	18
1.3.1 IRAS COTIS : Semaine des religions et projet « Dialogue en Route »	18
1.3.2 Fédération suisse des communautés israélites FSCI.....	18
1.3.3 Commission de dialogue entre juifs et protestants CDJP	18
1.3.4 Conseil suisse des religions SCR	19
1.3.5 Rencontre des chargés des questions en lien avec l'islam dans les Églises membres	19
2. La communauté protestante	20
2.1 La FEPS soutient les femmes et les hommes occupant une fonction dirigeante dans l'Église	20
2.1.1 Aumônerie de l'armée	20
2.1.2 Dépassement des limites.....	20
2.2 Règlement du Synode et Règlement financier	21
2.2.1 Règlement du Synode	21
2.2.2 Règlement financier	22
2.3 La FEPS est Église pour la Suisse.....	22
2.3.1 Conférence des présidences d'Église CPE	22
2.3.2 « Diaconie Suisse »	23
2.3.3 Bénévolat	24
2.3.4 Site internet et identité visuelle	24
2.3.5 Conférence Femmes.....	25
2.3.6 Commission Église et tourisme.....	26

2.3.7	Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS KMS	26
2.3.8	Conférence Solidarité protestante suisse SPS	27
2.3.9	Commission pour les Églises suisses à l'étranger CESE	27
2.3.10	Collaboration ecclésiale avec le Proche-Orient.....	27
2.3.11	Œuvres.....	28
2.3.11.1	Mission 21 : assemblée continentale pour l'Europe KVE.....	28
2.3.11.2	EPER et PPP.....	28
2.3.11.3	Rencontre annuelle des œuvres et organisations missionnaires des Églises membres de la FEPS	28
2.3.12	Droits d'auteur	28
3.	L'inspiration protestante	29
3.1	La FEPS encourage l'art d'annoncer l'Évangile	29
3.2	La FEPS encourage la réflexion autour de la tradition liturgique réformée	29
3.2.1	Travail liturgique au secrétariat et à l'Assemblée des déléguées.....	29
3.2.2	Commission de liturgie	29
3.2.3	Colloque à Bâle : « Retour dans le futur » – théologie et pratique réformées de la cène aujourd'hui	29
3.2.4	Culte festif au Grossmünster à l'occasion du dimanche de la Réformation et Prix Zwingli	30
3.3	La FEPS s'exprime à l'occasion de fêtes religieuses	30
3.4	Activités générales de communication de la FEPS	30
4.	L'œcuménisme protestant	31
4.1	La FEPS s'engage en faveur de l'unité des chrétiens en Suisse	31
4.1.1	Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC.CH.....	31
4.1.2	Conférence des évêques suisses CES et Conférence centrale catholique romaine de Suisse RKZ.....	32
4.1.3	Rencontres de délégations intraprotestantes.....	32
4.1.4	Commission de dialogue protestants / catholiques romains CDPC.....	32
4.1.5	Commission « Nouveaux mouvements religieux » de la FEPS NMR	33
4.2	La FEPS s'engage dans la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE	33
4.3	La FEPS soutient l'œcuménisme au niveau mondial.....	34
4.3.1	Conseil œcuménique des Églises COE.....	34
4.3.1.1	Assemblée du COE 2021 : préparatifs	34
4.3.1.2	Visite d'adieu du secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises lors de l'Assemblée des délégués d'automne de la FEPS.....	34
4.3.1.3	Invitation au Comité permanent sur le consensus et la collaboration PCCC du Conseil œcuménique des Églises	34
4.3.2	Conférence des Églises européennes CEC.....	35
4.3.3	Communion mondiale d'Églises réformées CMER.....	35
4.3.3.1	Réunion annuelle de la CMER Europe en Écosse	35
4.3.3.2	Rencontre du comité de la Communion mondiale d'Églises réformées CMER	35
4.3.4	Relations bilatérales.....	36
4.3.4.1	Postes pastoraux coréens à Genève et à Berne/Zurich	36
4.3.4.2	Église protestante en Allemagne EKD : chambre de théologie	36
4.3.4.3	Premier Synode de l'EERS à Sion : programme pour les hôtes étrangers	36
4.3.4.4	Visite de l'Église luthérienne évangélique en Bavière ELKB.....	36
4.3.4.5	Visite de la Presbyterian Church PC (USA)	37
4.3.5	Autres relations et consultations	37

4.3.5.1	Consultation d'Églises suisses, allemandes et japonaises	37
4.3.5.2	Assemblée générale de l'Église d'Écosse à Édimbourg	37
5.	La présence protestante	38
5.1	La FEPS influence les évolutions de la société.....	38
5.1.1	Coordination avec les autorités fédérales.....	38
5.1.1.1	Ratification par le Conseil fédéral du traité de l'ONU sur l'interdiction des armes nucléaires : table ronde informelle avec le DFAE.....	38
5.1.1.2	Discussion avec la présidence du Parti démocrate-chrétien de Suisse PDC.....	38
5.1.2	Consultations et prises de position.....	38
5.1.2.1	Extension de la norme pénale contre le racisme.....	38
5.1.2.2	Interdiction de dissimulation du visage	39
5.1.2.3	Initiative pour des multinationales responsables.....	39
5.1.2.4	Criminalisation de la solidarité	39
5.1.2.5	Consultations sur des questions d'asile.....	39
5.1.2.6	Prise de position sur les nouveaux objectifs de la coopération internationale.....	40
5.1.3	Groupe de travail « Forum éducation »	40
5.2	La FEPS aide à prendre sa vie en main de manière responsable.....	40
5.2.1	Soins palliatifs.....	40
5.2.2	Don d'organes	40
5.2.3	Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE	41
5.2.4	Projet « Mariage et partenariat » de l'ITE	41
5.2.5	Motion de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall « Famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante »	41
5.3	La FEPS défend le bon usage des biens terrestres	42
5.3.1	Un Temps pour la Création.....	42
5.3.2	Fonds pour le travail des femmes	42
6.	La vigilance protestante	42
6.1	La FEPS rappelle à l'État ses responsabilités	42
6.1.1	Forum politique	42
6.2	La FEPS fait entendre sa voix pour défendre les faibles	43
6.2.1	Journée internationale des droits humains et Dimanche des réfugiés.....	43
6.2.2	Fonds en faveur des droits humains	44
6.2.3	Commission fédérale contre le racisme CFR.....	44
6.2.4	Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT	44
6.3	La FEPS s'engage pour celles et ceux qui fuient la violence, la détresse et les persécutions.....	45
6.3.1	Commission fédérale des migrations CFM	45
6.3.2	Aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux	45
6.3.2.1	L'aumônerie dans les centres fédéraux.....	45
6.3.2.2	Rencontre des responsables de la migration des Églises membres.....	46
6.3.3	Foi et réfugiés (Déclaration interreligieuse)	46
6.3.4	Fondia, projet Intégration.....	46
6.3.5	Chrétiens menacés et discriminés	47
6.3.6	Churches' Commission for Migrants in Europe CCME	47

Annexes

1.	Délégations et rencontres du Conseil.....	48
1.1	Délégations du Conseil.....	48
1.2	Autres engagements du Conseil	50
2.	Les publications de la FEPS	51
2.1	Appels, prises de position, réponses à des consultations.....	51
2.2	Publications	51
2.3	Motions et postulats en cours d'examen.....	51
3.	Membres du Conseil ainsi que collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat.	52
4.	Engagement dans des commissions fédérales	53

Rapport d'activité 2019 : avant-propos

Le rapport d'activité de 2019 est la dernière chronique annuelle de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS. Aussi a-t-il été entièrement placé sous le signe de la préparation de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS. La décision de l'Assemblée des délégués de se doter d'une nouvelle constitution et de poursuivre à l'avenir son service à l'Église en tant que Synode est à l'origine de ce processus. Depuis lors, beaucoup de travail a été accompli, comme le montre ce rapport.

Mais comment fait-on Église ? Nous avons une nouvelle constitution, un nouveau nom, un nouveau logo, un nouveau site internet, de nouvelles adresses électroniques, du nouveau papier à lettre, etc. De l'extérieur, on voit que nous sommes sur la voie de la transformation. Mais en tant qu'évangéliques réformés, nous savons bien que l'essentiel n'est pas à l'extérieur. Ce qui compte avant tout, c'est de nous renouveler intérieurement, dans nos cœurs et dans nos têtes. Ou plutôt de nous laisser renouveler, sachant que le seul qui fasse « toutes choses nouvelles » (Ap 21,5), c'est celui pour lequel nous sommes en mission. Cela, nous pouvons le faire : nous laisser renouveler, transformer, animer. Et aurions-nous pu trouver meilleur moment que maintenant que nous sommes devenus Église ensemble ?

Il y a 500 ans, dans leur lutte contre les structures dépassées de l'Église, nos réformateurs ont courageusement osé quelque chose de nouveau : la fondation de ces Églises qui ont donné naissance à nos Églises cantonales. Il y a 100 ans, sur les ruines de la Première Guerre mondiale, une poignée de visionnaires ont aussi osé innover avec la fondation de la FEPS qui, pendant un siècle, nous a servi de plateforme. Et aujourd'hui ? Aujourd'hui, c'est nous qui sommes appelés à oser faire le prochain pas vers la communion d'Églises. C'est une démarche qui demande du courage, parce qu'il nous faut d'abord apprendre à être Église ensemble, et déterminer quel mode de collaboration correspond le mieux à notre nature évangélique réformée et évangélique méthodiste. Nous nous aventurons en terre inconnue. Mais nous avons une bonne raison de le faire. Dans les pays d'origine de la Réforme, la raison d'être publique des Églises est remise en question. Ne rien changer n'est plus une option responsable.

La transformation des modalités d'appartenance ecclésiale, l'évolution permanente des milieux et modes de vie, mais aussi les effets ambivalents de notre civilisation technologique influencent le quotidien de l'Église. La nécessité de nous réformer est constante. Nous devrions donc justement analyser soigneusement quels changements seront vraiment favorables à nos Églises et lesquels le seront probablement moins. « Réforme » signifie re-forme, pour retrouver la forme juste, sans se laisser entraîner au gré des nouvelles modes. Je constate avec plaisir que l'Assemblée des délégués et le Conseil prennent cette tâche au sérieux ; cela se traduit par ces débats intenses (et parfois controversés) sans lesquels aucune réforme ne serait viable.

Si nous pouvions déjà nous livrer à une rétrospective des débuts de l'EERS, je souhaiterais que nous puissions établir ce constat : la fondation, en décembre 2019, de l'Église évangélique réformée de Suisse est intervenue à une période de grande incertitude pour les Églises en Europe. Le paysage ecclésial suisse a connu alors une nouvelle impulsion : les réformés se sont réorientés vers les valeurs de référence typiquement réformées que sont l'Évangile, la proclamation en paroles et en actes, le culte, et la fidélité à la confession de foi œcuménique. Les mères fondatrices et pères fondateurs de 2019 avaient compris que le temps de la réforme était arrivé, le temps d'une nouvelle forme d'Église qui conserve ce qui a fait ses preuves et qui crée ce qui doit l'être. Dans toutes ces innovations, son identité propre fut respectée – la fidélité à la foi qui a donné force et espérance aux chrétiennes et

aux chrétiens au fil des siècles. Voici ce qui est inscrit dans la nouvelle constitution : « L'EERS partage avec toute la chrétienté la foi telle qu'elle est formulée dans les confessions de l'Église ancienne. Elle est issue de la Réforme et reconnaît les confessions de foi réformées. Elle perpétue la Réforme. » (art. 3, al. 1 et 2).

Cependant, nous n'avons pas encore le privilège de pouvoir regarder en arrière. Il appartiendra donc aux générations futures de juger si l'objectif a été atteint. En ce qui nous concerne, il nous faut suivre l'invitation de Paul : « Courez donc de manière à le [le prix de la victoire] remporter ! » (1 Co 9, 24). La victoire dont parle Paul ne serait pas une victoire pour notre propre cause mais pour celle de Jésus-Christ. Ces dernières années, beaucoup de femmes et d'hommes ont travaillé en ce sens. Dans cette perspective, je me réjouis de m'engager avec vous dans la nouvelle année.

Gottfried Locher
Président
Église évangélique réformée de Suisse

Résumé en français

1. Durant l'année sous revue, le Conseil s'est réuni pour dix-neuf séances dans les locaux de la FEPS, Sulgenauweg à Berne et pour une retraite au château d'Ueberstorf. En cette phase de transition de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) vers l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, le Conseil, en plus des objets usuels, s'est penché sur diverses questions d'une importance stratégique, notamment sur la nouvelle identité visuelle « Croix en lumière », sur les objectifs de législation, les champs d'action, le règlement des finances et l'organisation du travail du Conseil.
2. En 2019, les présidentes et présidents des Églises membres se sont réunis en deux séances ordinaires et une retraite de deux jours dans le cadre de la Conférence des présidences d'Église. Ils ont approfondi dans leurs débats les orientations thématiques des champs d'action, et pris connaissance des informations des présidences des conseils de fondation de l'EPER et de PPP concernant l'état actuel de la fusion des œuvres.
3. Le rapport du groupe de travail chargé de la motion saint-galloise « Famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante » a été présenté à l'Assemblée des délégués d'été 2019 en même temps qu'une position du Conseil de la FEPS. En automne 2019, une grande majorité des déléguées et délégués ont approuvé trois propositions, à savoir l'ouverture du mariage aux couples de même sexe au plan du droit civil, l'adoption de la définition élargie du mariage pour le mariage religieux, et la préservation de la liberté de conscience des pasteurs et des pasteures qui ne peuvent pas approuver le mariage religieux pour les couples de même sexe.
4. La « Conférence Solidarité protestante Suisse » a été fondée le 21 janvier 2019 à la Bullingerkirche de Zurich et a dès lors commencé son activité.
5. La Conférence Diaconie Suisse a donné la priorité de sa politique ecclésiale à la définition et au développement des normes minimales de la formation professionnelle socio-diaconale des Églises de Suisse alémanique. L'accent thématique a porté sur le colloque national « Prendre soin ensemble » qu'elle a organisé.
6. La Conférence Femmes a poursuivi les réflexions engagées en 2018 quant à son évolution future. L'objectif est de réexaminer le mandat de la conférence et d'améliorer la coordination avec d'autres organisations ecclésiales féminines.
7. La Commission de liturgie a poursuivi en 2019 ses échanges favorables au rapprochement des régions linguistiques consacrés aux évolutions et manifestations dans le domaine liturgique. Elle a par ailleurs adopté le rapport de son groupe de travail sur le régime des péricopes.
8. Dans le domaine de la prévention de la violation des limites et des abus sexuels, le Conseil de la FEPS a rédigé un document théologique largement diffusé qui affirme le principe de tolérance zéro. Le Conseil a également formulé et largement diffusé plusieurs recommandations aux Églises membres.
9. Le comité de la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) s'est réuni en mai à Kappel pour sa séance annuelle. L'ordre du jour s'est concentré sur le plan stratégique qui doit mettre en œuvre les recommandations de l'Assemblée générale de 2017. D'autre part, une journée d'étude sur la thématique « Église, État, politique » s'est déroulée à Horgen.

10. Le Conseil de la FEPS a fait savoir au début septembre 2019 qu'il soutenait l'initiative pour des multinationales responsables. En même temps, il a signalé qu'il préférerait un contre-projet probant si celui-ci tenait compte des principales revendications de l'initiative et permettait le retrait de l'initiative.
11. Dans sa réponse à la consultation relative à la modification de la loi sur la transplantation, le Conseil de la FEPS s'est opposé à un remplacement du modèle actuel du consentement par celui de l'opposition. Il soutient au lieu de cela le modèle de la déclaration proposé par la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE.
12. La procédure d'asile accélérée a été introduite à l'échelle suisse en mars 2019. Les aumônières et aumôniers soutiennent les requérants d'asile.

Zusammenfassung Deutsch

1. Im Berichtsjahr traf sich der Rat zu 19 Sitzungen in der Geschäftsstelle am Sulgenauweg in Bern und einer Retraite im Schloss Ueberstorf. Am Übergang vom Schweizerischen Evangelischen Kirchenbund SEK zur Evangelisch-reformierten Kirche Schweiz EKS beschäftigte er sich neben den üblichen Traktanden mit grundlegenden strategischen Fragen, insbesondere dem neuen Erscheinungsbild der EKS «Kreuz im Licht», den Legislaturzielen, den Handlungsfeldern, dem Finanzreglement und der Arbeitsorganisation des Rates.
2. Die Präsidien der Mitgliedkirchen trafen sich 2019 im Rahmen der Konferenz der Kirchenpräsidien KKP zu zwei ordentlichen Sitzungen und einer zweitägigen Retraite. Sie vertieften in ihren Debatten die Themensetzungen zu den Handlungsfeldern und liessen sich durch die Stiftungsratspräsidien von HEKS und BFA über den aktuellen Stand der Fusion informieren.
3. Der Bericht der Arbeitsgruppe zur St. Galler Motion «Familie – Ehe – Partnerschaft – Sexualität aus evangelisch-reformierter Sicht» wurde zusammen mit einer Position des Rates SEK der Abgeordnetenversammlung im Sommer 2019 vorgelegt. Im Herbst stimmten die Delegierten drei Ratsanträgen zu; der Unterstützung der Öffnung der zivilrechtlichen Ehe für gleichgeschlechtliche Paare, der Übernahme des erweiterten Ehebegriffs für die kirchliche Trauung und der Wahrung der Gewissensfreiheit von Pfarrpersonen, die der Trauung von gleichgeschlechtlichen Paaren nicht zustimmen können.
4. Die «Konferenz Protestantische Solidarität Schweiz» wurde am 21. Januar 2019 in der Zürcher Bullingerkirche gegründet und nahm im Anschluss ihre Arbeit auf.
5. Die Konferenz Diakonie Schweiz arbeitete 2019 schwerpunktmässig an der Festlegung bzw. Weiterentwicklung der Mindeststandards zur sozialdiakonischen Berufsausbildung der Deutschschweizer Kirchen sowie der Durchführung der nationalen Fachtagung «Gemeinsam Sorge tragen».
6. Die Frauenkonferenz setzte die im Jahr 2018 begonnenen Überlegungen zu ihrer Entwicklung fort mit dem Ziel, den Auftrag der Konferenz zu überprüfen und die Koordination mit anderen kirchlichen Frauenorganisationen zu verbessern.
7. Die Liturgiekommission pflegte auch 2019 den Sprachregionen verbindenden Austausch über liturgische Entwicklungen und Veranstaltungen. Im Bereich Perikopenordnung verabschiedete sie den Bericht ihrer Arbeitsgruppe.

8. Im Bereich Prävention von Grenzverletzungen und sexuellen Übergriffen formulierte der Rat SEK eine theologische Grundlage und kommunizierte sie breit. Sie unterstützt das Prinzip der Nulltoleranz im Bereich Grenzverletzungen biblisch und theologisch. Hinzu kommen mehrere Empfehlungen im Rahmen eines Schutzkonzeptes an die Mitgliedkirchen.
9. Die jährliche Sitzung des Vorstands der Weltgemeinschaft Reformierter Kirchen WGRK fand im Mai in Kappel statt. Im Zentrum der Tagesordnung stand der Strategieplan, der die Empfehlungen der Vollversammlung 2017 umsetzen soll. Zudem fand in Horgen ein Studientag zum Thema «Kirche, Staat, Politik» statt.
10. Der Rat SEK liess Anfang September 2019 verlautbaren, dass er die Konzernverantwortungsinitiative unterstützt. Gleichzeitig wies er darauf hin, dass er einen griffigen Gegenvorschlag vorziehen würde, sofern dieser die wichtigsten Forderungen enthält und zu einer Lösung der Blockade zwischen Parlament und Initianten beitragen bzw. zu einem Rückzug der Initiative führen würde.
11. In seiner Vernehmlassungsantwort zur Änderung des Transplantationsgesetzes wandte sich der Rat SEK gegen den Wechsel von der Zustimmung- zur Widerspruchslösung. Stattdessen unterstützt er die von der Nationalen Ethikkommission im Bereich der Humanmedizin NEK eingebrachte Erklärungsregelung.
12. Seit März 2019 wurden schweizweit die beschleunigten Asylverfahren eingeführt, die die Seelsorgerinnen und Seelsorger mit den Asylsuchenden durchstehen.

Riassunto italiano

1. Nell'anno in esame il Consiglio ha tenuto 19 riunioni ordinarie e un convegno a porte chiuse. Le riunioni ordinarie si sono svolte come di consueto presso gli uffici centrali a Berna (Sulgenauweg), il convegno si è tenuto al castello di Ueberstorf. Nel contesto della mutazione della Federazione delle Chiese protestanti svizzere (FSPC) in Chiesa evangelica riformata in Svizzera (CERS), il Consiglio si è occupato, oltre ai consueti punti all'ordine del giorno, di questioni strategiche fondamentali, in particolare del nuovo simbolo «Croce nella luce» della CERS, degli obiettivi legislativi, dei campi d'azione, del regolamento finanziario e dell'organizzazione del lavoro del Consiglio.
2. Gli organi direttivi delle chiese membro si sono riuniti nel 2019 nell'ambito della Conferenza dei presidi delle Chiese CPC per due riunioni ordinarie e un convegno a porte chiuse di due giorni. I presidi delle chiese hanno discusso intorno ai temi dei singoli campi d'azione e sono stati informati dai presidenti dei consigli di amministrazione dell'ACES e di BFA sullo stato attuale della fusione tra queste opere diaconali.
3. Il rapporto del gruppo di lavoro sulla mozione di San Gallo «Famiglia – Matrimonio – Partenariato – Sessualità dal punto di vista protestante-riformato» è stato presentato dal Consiglio della FSPC, unitamente a una propria presa di posizione, all'Assemblea dei deputati nell'estate del 2019. Nell'autunno 2019 i delegati hanno approvato tre mozioni del Consiglio, in particolare l'appoggio all'estensione del matrimonio civile alle coppie dello stesso sesso, l'adozione del concetto esteso di matrimonio per il matrimonio in chiesa e la salvaguardia della libertà di coscienza dei pastori che non accettano il matrimonio di coppie dello stesso sesso.

4. La «Conferenza svizzera di solidarietà protestante» è stata ufficialmente fondata il 21 gennaio 2019 nella Bullinger Kirche di Zurigo e ha dato quindi inizio alle proprie attività.
5. Nell'anno in esame, la Conferenza Diaconia svizzera si è concentrata sulla definizione e sull'ulteriore sviluppo di standard minimi per la formazione professionale nel campo dell'assistenza sociale nelle chiese svizzere di lingua tedesca. La Conferenza del 2019 ha posto l'accento sull'organizzazione del convegno nazionale «Cura Insieme».
6. Nell'anno in esame, la Conferenza delle donne ha proseguito la riflessione sui propri compiti e identità iniziata nel 2018. L'obiettivo è quello di rivedere il mandato della conferenza e di migliorare il coordinamento con le altre organizzazioni femminili della Chiesa.
7. Nel 2019 la Commissione liturgica ha continuato a coltivare uno scambio di informazioni in merito alla prassi liturgica, collegando fra loro le diverse regioni linguistiche. Per quanto riguarda il lavoro al lezionario liturgico, la Commissione liturgica ha fatto propria la relazione del gruppo di lavoro in materia.
8. Nell'ambito della prevenzione di violazioni dell'intimità e violenze sessuali, il Consiglio della FSPC ha elaborato una base teologica che sostiene biblicamente e teologicamente il principio della tolleranza zero nel settore delle violazioni dell'intimità e ha formulato e comunicato ampiamente diverse raccomandazioni alle chiese membro nell'ambito di un programma di protezione.
9. Su invito della Chiesa nazionale evangelica riformata del Cantone di Zurigo e della FSPC, in maggio si è svolta a Kappel la riunione annuale del Comitato esecutivo della Comunione mondiale delle Chiese riformate WCRC. Al centro del programma si trovava il piano strategico per attuare le raccomandazioni dell'Assemblea generale del 2017 a Lipsia. Inoltre, a Horgen si è tenuta una giornata di studio sul tema «Chiesa, Stato, politica», rivolta ai dirigenti delle nostre chiese.
10. All'inizio di settembre 2019 il Consiglio della FSPC ha annunciato di sostenere l'iniziativa popolare sulla responsabilità d'impresa. Al tempo stesso ha sottolineato che avrebbe preferito una controproposta efficace, a condizione che contenesse le richieste più importanti del comitato promotore e che contribuisse a risolvere il blocco tra il parlamento e gli iniziatori, così da portare al ritiro dell'iniziativa.
11. Nella sua risposta nell'ambito della consultazione sulla modifica della legge sui trapianti, il Consiglio della FSPC si è opposto al passaggio dal modello del consenso a quello del consenso presunto. Il Consiglio sostiene invece il regolamento esplicativo introdotto dalla Commissione nazionale d'etica in materia di medicina umana NEK-CNE.
12. Dal marzo di quest'anno sono state introdotte in tutta la Svizzera procedure accelerate, e quindi più logoranti, per i richiedenti asilo. Gli operatori pastorali seguono e appoggiano i richiedenti asilo nel corso di esse. Nei colloqui con la Segreteria di Stato della migrazione, la Federazione delle Chiese si adopera affinché siano garantite le condizioni necessarie a che gli operatori pastorali siano in grado di prestare il proprio servizio senza restrizioni.

Resumaziun Rumantsch Grischun

1. En l'onn passà è il Cussegl sa radunà per 19 sesidas ed ina retratga. Las sesidas han gi lieu sco usità en il secretariat al Sulgenauweg a Berna, la retratga è vegnida manada tras en il chastè Ueberstorf. Cun la midada da la Federaziun da las baselgias evangelicas da la Svizra (FEBS) a la Baselgia evangelica reformada da la Svizra (BERS) è il Cussegl s'occupà sper las tractandas usitadas er cun dumondas strategicas fundamentalas, surtut cun il nov logo da la BERS «crusch en la glisch», las finamiras da la legislatura, ils champs d'acziun, il reglament da finanzas e l'organisaziun da la lavur dal Cussegl.
2. Ils presidis da las baselgias commembras èn s'inscuntrads l'onn 2019 per duas sesidas ordinarias e per ina retratga da dus dis en il rom da la Conferenza dals presidis da las baselgias. Ils presidis han en lur debattas approfondà las tematicas dals champs d'acziun. Els èn sa laschads infurmar dals presidis da fundaziun dal HEKS (Agid da las baselgias evangelicas svizras) e da BFA (Paun per tuts) davart la situaziun actuala da la fusiun da questas duas ovras.
3. Il Cussegl ha preschentà il rapport da la gruppa da lavur davart la moziun «Famiglia – lètg – partenadi – sexualitad ord vista evangelica reformada» da Son Gagl ensemen cun in'atgna posiziun a la radunanza dals delegads la stad 2019. L'atun 2019 han ils delegads approvà trais propostas dal Cussegl: numnadamain da sustegnair d'avrir la lètg da dretg civila per pèrs omosexuals, d'applitgar la noziun extendida da la lètg per las nozzas en baselgia, e da salvar la libertad da conscienza da reverendas che na pon betg consentir a la copulaziun da pèrs omosexuals.
4. A la radunanza da delegads la stad 2017 avevan ils delegads decis da fundar la «Conferenza da solidaritad protestanta da la Svizra». Ils 21 da schaner 2019 è la conferenza vegnida fundada en la baselgia Bullinger da Turitg ed ha suenter cumenzà sia lavur.
5. L'accent politic-ecclesiastic da la Conferenza da la diaconia svizra è stà l'onn passà la fixaziun resp. l'ulteriur svilup dals standards minimals da la furmaziun social-diaconica professiunala da las baselgias da la Svizra tudestga. L'accent specific ha la conferenza mess l'onn 2019 sin la realisaziun da la dieta naziunala «Avair quità ensemen».
6. La Conferenza da dunnas ha en l'onn da rapport cuntinuà sias ponderaziuns da l'onn 2018 davart ses ulteriur svilup. Igl è la finamira da verifitgar l'incumbensa da la conferenza e da megliurar la coordinaziun cun autras organisaziuns ecclesiasticas da dunnas.
7. La Cumissiun da liturgia ha er l'onn 2019 tgirà il barat tranter las regiuns linguisticas davart svilups ed occurrenzas liturgicas. Ella ha approvà il rapport da sia gruppa da lavur davart l'urden da pericopas.
8. En la domena da violaziuns da cunfin ed abus sexuals ha il Cussegl formulà ina basa teologica che sustegna biblicamain e teologicamain il princip da la toleranza nulla. Quella ha el communitgà largiamain. En pli ha el en il rom d'in concept da protecziun formulà pliras recumandaziuns per mauns da las baselgias commembras.
9. Sin invit da la Baselgia evangelica reformada dal chantun da Turitg e da la Federaziun da las baselgias evangelicas da la Svizra ha gi lieu il matg a Kappel la sesida annuala da la supranza da la Communitad mundiala da baselgias reformadas. En il center

da las tractandas è stà il plan strategic per realisar las recumandaziuns da la radunanza generala dal 2017 a Leipzig. En pli ha gù lieu a Horgen in di da studis cun il tema «Baselgia, stadi, politica», che è sa drizzà als responsabels da nossas baselgias.

10. Il Cussegl ha communitgà il cumenzament da settember 2019 ch'el sustegna l'iniziativa per concerns responsabels. A medem temp ha el mussà vi ch'el preferiss ina buna cuntraproposta, sche quella cuntengness las pretaisas las pli impurtantas e gidass tiers ad ina schliaziun da la bloccada tranter parlament ed iniziants resp. manass ad ina retratga da l'iniziativa.
11. En sia resposta da consultaziun per midar la lescha da transplantaziuns è il Cussegl sa drizzà cunter il model che mida dal consentiment explicit al consentiment presumà. Empè sustegna el il reglament da decleraziun da la cumissiun etica naziunala en la secziun da la medicina umana.
12. Dapi il mars è vegnids introducids proceduras d'asil acceleradas en l'entira Svizra. Il persunal da pastoraziun surmunta questas proceduras intensivass ensemen cun ils asilants. En discurs cun il Secretariat dal stadi per la migraziun s'engascha la Federaziun per ch'il persunal da pastoraziun possa exequir sia incumbensa senza restricziuns e chattia per quai las circumstanzas correspondentas.

Conseil et Secrétariat

1. Conseil

Durant l'année sous revue, le Conseil s'est réuni pour dix-neuf séances et une retraite. Le temps consacré aux séances (23 jours de séance au total) a augmenté de près de moitié par rapport à 2016 (15 jours). Celles-ci ont eu lieu comme à l'ordinaire dans les locaux de la FEPS, Sulgenauweg, à Berne, et la retraite s'est déroulée au château d'Ueberstorf.

Les divers travaux et tâches de représentation ont été répartis collégalement entre les six membres du Conseil.

C'est à nouveau le président, en fonction à plein temps, qui s'est chargé de la plupart des tâches de représentation et des activités extérieures du Conseil. La liste des délégations et des autres engagements des membres du Conseil figure en annexe. Dans l'ensemble, la responsabilité dirigeante s'est nettement élargie : la vice-présidence et les membres du Conseil à temps partiel sont davantage sollicités qu'auparavant pour participer à la direction stratégique de la FEPS et à l'entretien des relations avec les Églises membres.

En cette phase de transition de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) à l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, des défis stratégiques ont occupé le Conseil. Après l'adoption par les délégués de la nouvelle constitution lors de l'Assemblée des délégués (AD) extraordinaire du 18 décembre 2018 et l'approbation de sa mise en vigueur au 1^{er} janvier 2020, il s'est agi en 2019 de planifier au niveau stratégique les travaux de transition et de surveiller leur mise en œuvre.

1.1 Passage de la FEPS à l'EERS

1.1.1 Questions juridiques et champs d'action

Lors de l'AD d'automne 2018, il a été décidé d'élaborer un règlement interne (« Règlement du Synode ») pour le nouveau Synode de l'EERS. Une commission temporaire a été chargée de préparer un projet correspondant. Conformément à la décision de l'AD, cette commission a consulté le Conseil à plusieurs reprises.

En automne 2018 également, les délégués ont chargé le Conseil d'élaborer le règlement relatif aux finances. En 2019, le Conseil s'est donc penché sur ce texte, en concertation avec la commission temporaire de l'AD responsable du règlement du Synode et avec la Commission des finances du Conseil.

Les contenus de ces deux dispositions supérieures ont des conséquences sur les règlements relevant de la compétence du Conseil. La nouvelle constitution contient en effet certains changements qui nécessitent une nouvelle réglementation, en particulier dans le domaine des champs d'action. Car si le Synode détermine les champs d'action, la mise en place des « comités stratégiques » correspondants et la nomination de leurs membres sont de la compétence du Conseil. Comme la constitution ne précise pas de manière définitive en quoi consistent ces champs d'action, le Conseil a commencé, en 2019, par préciser leur conception au plan stratégique. Il en ressort qu'ils couvrent l'ensemble de l'activité de l'EERS.

Par ailleurs, les modifications terminologiques imposées par la nouvelle constitution ont été apportées à tous les autres règlements du Conseil. Il reste encore à réviser l'ensemble du recueil de textes juridiques de la FEPS, de manière à pouvoir actualiser les anciennes réglementations ou abroger celles devenues obsolètes. L'élaboration d'un règlement d'association est également prévue pour 2020.

1.1.2 Objectifs de législature

Durant ses séances, le Conseil a consacré beaucoup de temps aux objectifs de législature, le principal instrument de gestion pour la définition du programme futur de l'Église évangélique réformée de Suisse. Tant au niveau du calendrier que de l'orientation thématique, ces objectifs étaient axés sur la transition et évoluaient entre les deux pôles « ancien/pérennité » et « nouveau/changement ». Ainsi, certains objectifs de législature reprenaient des thèmes du travail actuel, d'autres intégraient de nouveaux domaines thématiques de la future EERS. Les objectifs de législature 2019 – 2022 furent présentés à l'Assemblée des délégués en juin 2019. À la suite de la décision de retirer de l'ordre du jour le point « objectifs de législature », le Conseil a suspendu la mise en œuvre de toutes les nouvelles mesures prévues dans ces objectifs, tout en poursuivant celles déjà engagées et l'exécution des affaires courantes.

1.1.3 Développement de la « marque EERS »

Les éléments constitutifs (couleur, police de caractères, univers visuel, dimensions) de la nouvelle identité visuelle de l'EERS « Croix en lumière » ont été créés puis le manuel du Corporate Design de l'EERS élaboré en conséquence. Toutes les caractéristiques visuelles – des objets tangibles aux produits numériques et imprimés, en passant par la signalétique – sont réglementées dans le manuel.

La nouvelle identité de l'EERS a été communiquée en détail aux différents groupes cibles. Les fondements de la nouvelle EERS ont été présentés aux Églises membres, une carte de l'Avent mentionnant le film « 2020 » a été envoyée aux membres des Conseils synodaux et Conseils d'Églises, aux membres des Synodes des Églises membres, aux organisations partenaires non ecclésiales ainsi qu'à des leaders d'opinion du monde politique et de l'économie, des autorités et de la société civile aux niveaux national et international. Un nouveau site internet contenant toutes les informations relatives au passage de la FEPS à l'EERS a été mis en service. En outre, une vaste campagne de relations publiques a été lancée, notamment sous forme de dossiers thématiques publiés dans différents périodiques d'Églises.

1.1.4 Organisation du travail du Conseil

La collaboration entre le Conseil et le Secrétariat, spécifiquement entre le président, la vice-présidente et le vice-président, les autres membres du Conseil, la directrice et les chargés de mission est définie dans un règlement d'organisation. Il forme, avec les ordonnances concernant le remboursement des frais, les indemnités et les honoraires et les honoraires du Conseil la colonne vertébrale de l'organisation des procédures entre le Conseil et le Secrétariat. Les nouveaux champs d'action avec leurs comités stratégiques, certains souhaits de modification concernant les procédures régulières pour les dossiers du Conseil rendent une révision du Règlement d'organisation nécessaire.

1.2 « Mariage pour tous »

Parallèlement à la préparation de la transition vers l'EERS, un autre sujet a beaucoup occupé le Conseil en 2019 : celui du « mariage pour tous ». Au mois de novembre, le Conseil a présenté à l'Assemblée des délégués un dossier sur cette question assorti de recommandations possibles pour la célébration religieuse du « mariage pour tous » afin que ces décisions – dont la dimension n'est pas seulement politique mais concerne aussi directement la vie de l'Église – jouissent d'une large assise démocratique. Deux éléments ont joué un rôle clé dans la décision du Conseil : l'attitude fondamentalement positive à l'égard de l'homosexualité qui s'exprime dans la position de l'Assemblée des délégués de juin 2019, et l'amour inconditionnel de Jésus envers les êtres humains, un amour central dans l'Écriture, qui a plus d'une fois fait tomber les barrières érigées par les humains entre eux. Avec l'enseignement de Jésus en toile de fond, le Conseil perçoit également l'Église comme la défenseuse des minorités marginalisées – en l'occurrence ici par l'orientation sexuelle. Il existe ainsi un positionnement commun, avec l'accord donné par l'Assemblée des délégués d'automne 2019.

1.3 Remerciements et perspective

Le Conseil remercie les collaboratrices et les collaborateurs du Secrétariat et les membres des commissions, des groupes de travail et des conférences pour leur travail inappréciable. Le Conseil constate avec reconnaissance que, durant l'année sous revue, toutes les personnes impliquées ont à nouveau mis leurs compétences au service des tâches de la FEPS, et ce avec beaucoup d'engagement et de flexibilité.

Le Conseil envisage les futurs enjeux avec motivation et se réjouit des rencontres à venir et de la collaboration pour des tâches et des objectifs partagés.

2. Secrétariat

En 2019, sept personnes ont commencé à travailler au Secrétariat de la FEPS, dont une avec un contrat à durée limitée. Six collaboratrices et collaborateurs ont quitté la FEPS. Une personne a pris sa retraite et quatre autres ont pu poursuivre leur parcours à l'extérieur, dont deux au sein des Églises réformées de Berne-Jura-Soleure. Une personne a donné son congé pendant sa période d'essai.

Quatre collaboratrices et collaborateurs ont fêté un anniversaire de service en 2019 : trois personnes travaillaient depuis dix ans à la FEPS (Christiane Rohr, Simon Hofstetter, Nicole Freimüller), et la quatrième (Brigitte Wegmüller) depuis quinze ans.

Le 31 décembre 2019, le Secrétariat comptait, y compris le poste à plein temps du président du Conseil, 33 collaboratrices et collaborateurs pour 22,3 équivalents plein temps.

Comme le prévoit la stratégie de développement du personnel, la direction et la commission du personnel ont de nouveau fixé un thème annuel pour 2019. Ainsi, les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat ont consacré une journée intensive à la promotion de la santé dans les domaines de la « gestion des ressources et du stress », du « mouvement » et de l'« alimentation », et ont intégré ces thèmes dans leur activité quotidienne. Ces sujets seront repris en 2020.

Projets

1. L'enracinement protestant

1.1 Le jubilé de la Réforme

Le projet « Jubilé de la Réforme » a été bouclé en 2018 déjà.

1.2 La Fédération des Églises fait connaître la foi chrétienne protestante

1.2.1 Jubilé Karl Barth

Cent ans après la parution de la première édition du commentaire de l'Épître aux Romains de Karl Barth, la FEPS, l'Église protestante en Allemagne (EKD) et l'Union d'Églises évangéliques au sein de l'Église protestante en Allemagne (UEK) ont participé conjointement au projet commémoratif lancé par le *Reformierter Bund in Deutschland* (Alliance réformée allemande) : l'année Karl Barth, célébrée sur le thème « Dieu rencontre l'Homme » (« Karl Barth 2019 – Gott trifft Mensch », <https://www.karl-barth-jahr.eu/19437-387-388-65.html>). De nature ecclésiale ou académique, les manifestations visaient à voir d'un œil nouveau ce grand chrétien, ce grand théologien et cet homme au sens politique aigu, et à puiser dans son œuvre des inspirations pour l'Église et la société.

Les contributions de la FEPS s'adressaient à un large public dans les paroisses. Une brochure était au cœur de cette communication. Publiée en collaboration avec les Églises réformées de Berne-Jura-Soleure, elle s'articule autour de huit thèmes de la théologie de Karl Barth portant sur les activités paroissiales. Tous les quinze jours, une petite chronique a en outre été publiée en ligne, qui évoquait la vie et l'œuvre du théologien. Comme l'annonce son titre (« Dieu rencontre l'Homme. Thèmes de la théologie de Karl Barth »), la brochure traite de la thématique de l'année Karl Barth, la rencontre de Dieu et de l'Homme. Elle aborde aussi d'autres thèmes comme la liberté, l'humour, la contestation, la paroisse, la contemporanéité, la théologie réformée et la modernité. Elle donne aussi des références bibliographiques récentes sur Barth, fruits de cette année anniversaire, et sur sa théologie. Elle propose enfin des offres pour les paroisses souhaitant mieux connaître l'homme et son œuvre. La chronique consacrée à Barth résulte d'une fructueuse collaboration réunissant théologiens et théologiennes de Suisse. Elle propose des regards incisifs et de brèves perspectives sur le grand théologien bâlois. Cette forme de collaboration entre gens d'Église est une première qui pourrait être reprise et étendue à l'avenir dans d'autres contextes et pour d'autres thématiques.

1.3 La FEPS s'engage pour la paix religieuse

1.3.1 IRAS COTIS : Semaine des religions et projet « Dialogue en Route »

Depuis les débuts, la FEPS est représentée avec la Conférence des évêques suisses dans le groupe de pilotage de la Semaine des religions (qui se déroule chaque année en novembre) d'IRAS COTIS. La réunion du groupe de pilotage a porté principalement sur l'évolution de cette Semaine.

La FEPS est également représentée avec la CES dans le comité de pilotage du projet interreligieux « Dialogue en Route » qu'IRAS COTIS propose aux jeunes. Le comité a pour fonction d'examiner la réalisation du projet et de discuter d'éventuelles difficultés. Le projet invite adolescents et jeunes adultes à découvrir la diversité religieuse et culturelle de la Suisse. Il s'adresse aux classes de catéchumènes, aux écoles et à des groupes d'adultes. En plus de personnes ressources sur place (églises, couvents, projets favorisant le dialogue, etc.), un grand nombre de jeunes guides y travaillent. Elles et ils forment un véritable réseau pour ce projet dont la mise en place dans l'ensemble de la Suisse a été achevée en 2019. Le nombre de participants est en augmentation.

1.3.2 Fédération suisse des communautés israélites FSCI

Lors de la rencontre de leurs délégations en mai 2019, le Conseil de la FEPS et la présidence de la Fédération suisse des communautés israélites ont traité principalement de la présentation, de la réception et de la suite à donner au rapport de la Commission de dialogue entre juifs et protestants CDJP portant sur le sujet « Terre d'Israël, Terre sainte, État d'Israël » (traduction française libre). Il a été décidé qu'avant la publication du rapport, un processus serait mené pour recueillir les positions de divers groupements intéressés et de personnes pondérées pouvant relayer l'information. Des questions ayant trait à la politique religieuse en Suisse et à la religion dans la sphère publique ont aussi fait l'objet de discussions.

La collaboration avec la FSCI s'est par ailleurs déroulée comme à l'accoutumée dans le cadre de la Commission de dialogue entre juifs et protestants, du Conseil suisse des religions, du Dimanche et du Sabbat des réfugiés et lors d'autres rencontres, comme celle qui a eu lieu en mai 2019 à Zurich avec Ephraïm Mirvis, grand rabbin du Royaume-Uni.

1.3.3 Commission de dialogue entre juifs et protestants CDJP

La commission s'est réunie une fois l'automne pour discuter de la procédure de prise de position décidée lors de la rencontre des délégations FSCI/FEPS. La prise de position porte sur les résultats des travaux de la CDJP sur le sujet « Terre d'Israël, Terre sainte, État d'Israël ». Cette réunion avait été prévue par les deux coprésidents et les membres de la commission. Deux premières auditions ont eu lieu après la réunion avec les représentants de l'Église zurichoise et de l'EPER.

Pour la première fois depuis des décennies, la commission s'est réunie avec la Commission de dialogue judéo-catholique-romaine de Suisse (CDJC), sa commission sœur instituée par la Conférence des évêques suisses. Il a été convenu que des échanges accrus d'informations sur les travaux en cours auraient lieu par écrit et qu'un échange aurait lieu tous les deux ans. Concernant le dialogue interreligieux en Suisse, il a été jugé nécessaire

de repenser les relations bilatérales au profit des relations multilatérales et de rechercher de nouvelles formes de collaboration, eu égard à la responsabilité sociale des communautés religieuses.

1.3.4 Conseil suisse des religions SCR

Lors de quatre réunions ordinaires, le Conseil suisse des religions (Swiss Council of Religions SCR) a traité de thèmes s'inscrivant dans les exigences parfois contradictoires de la religion et de la société séculière. Les membres du Conseil ont mis des thématiques sociales au centre de leurs discussions : extrémisme religieux, violences en Europe, antisémitisme, islamophobie, discours de haine et liberté d'expression, migration, tolérance et maintien de la paix religieuse en Suisse.

Le SCR a aussi porté son attention sur des questions d'organisation interne : il a accepté de nouveaux membres. La Conférence des évêques suisses est représentée par M^{gr} Felix Gmür et le Patriarcat œcuménique, pour les orthodoxes, par le métropolitain Maxime Pothos. Les Églises évangéliques libres sont désormais également représentées au Conseil par une personne déléguée pour une durée de deux ans avec un statut d'invité. Jean-Luc Ziehli, président du Réseau évangélique suisse, a ainsi été invité à les représenter.

Cette année a été occupée notamment par la préparation d'un parlement interreligieux de la jeunesse qui devrait se réunir à l'automne 2020. Pour que les travaux d'organisation puissent démarrer, la présidence du Conseil suisse des religions a entamé des discussions avec les représentants des associations faïtières de jeunesse des Églises et des communautés religieuses en Suisse. Le projet est lancé par le Conseil suisse des religions et soutenu par des associations faïtières religieuses de jeunesse en collaboration avec IRAS COTIS.

Conformément à son mandat consistant à contribuer au maintien de la paix religieuse en Suisse, le Conseil a pris fermement position contre les propos haineux en ligne. Dans ce contexte, le 12 décembre 2019, il a échangé avec le conseiller fédéral Alain Berset sur les thèmes suivants : discours haineux, limites de la liberté de parole et d'opinion et parlement interreligieux de la jeunesse. D'autres rencontres avec le Conseil fédéral sont prévues.

1.3.5 Rencontre des chargés des questions en lien avec l'islam dans les Églises membres

La rencontre annuelle des chargées et chargés des questions en lien avec l'islam dans les Églises de la FEPS s'est tenue en octobre 2019. Elle a porté sur diverses thématiques d'actualité, dont les controverses suscitées par le livre de Shafique Keshavjee intitulé « L'islam conquérant. Petit guide pour dominer le monde ». D'autres thèmes, documents et publications furent abordés de manière intensive : comptes rendus des Journées d'Arras 2019 en Suède, dixième conférence mondiale « Religions for Peace » de Lindau à l'été 2019, « Charte des communautés religieuses » présentée par le Parti évangélique suisse avant les élections fédérales, étude de l'Institut de droit des religions de l'Université de Fribourg « Religion in der politischen Arena » portant sur la religion dans le monde politique. Les auteurs de cette étude ont procédé à un examen des interventions parlementaires au plan cantonal pour les ranger par communautés religieuses avant d'en apprécier le contenu. Le résultat présente une ambivalence dans les évolutions des normes constitutionnelles relatives aux religions : si le monde politique se distancie des communautés religieuses, on

observe simultanément une défense de la civilisation judéo-chrétienne occidentale et des interventions ponctuelles dans des thématiques internes aux religions. Pascal Gemperli, porte-parole de la Fédération des organisations islamiques de Suisse et secrétaire général de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) a rendu compte de l'avancement du processus de reconnaissance de l'UVAM dans le canton de Vaud, qui s'inscrit dans un horizon de dix ans environ.

2. La communauté protestante

2.1 La FEPS soutient les femmes et les hommes occupant une fonction dirigeante dans l'Église

2.1.1 Aumônerie de l'armée

Lors de l'année sous revue, un immense et fructueux travail de collaboration avec l'armée a été entrepris par Esther Gaillard. De ce fait, une plateforme des différents acteurs et actrices ecclésiaux évoluant autour de l'armée a abouti. Une table ronde estivale, réunissant les différentes confessions chrétiennes (Église catholique-chrétienne, catholique romaine, réformée), a amorcé une discussion fertile entre les Églises et l'armée. Cette dernière était représentée par son brigadier Markus Rihs, son chef de l'aumônerie, Stefan Junger et son remplaçant, Noël Pedreira. À l'issue de cette rencontre, une action inédite a été envisagée, celle de mentionner explicitement les Églises et leur rôle dans les directives de l'armée. Le libellé et le contenu de cette mention ont été ensuite débattus lors de plusieurs entretiens avec les Églises. Des pistes d'action doivent être imaginées par le Secrétariat pour aider l'armée à recruter ses aumôniers et à mieux se faire connaître auprès non seulement des Églises mais aussi de la société.

Avant toute action, le prochain défi est de cerner les contours d'une définition de l'aumônerie militaire de type réformé. L'expertise du chef des aumôniers réformés, Nicolas Besson, sera amplement sollicitée par le Secrétariat pour mener à bien cette tâche.

2.1.2 Dépassement des limites

En 2016, le Conseil de la FEPS a lancé un projet en lien avec la thématique de la prévention des abus sexuels, avec comme but de soutenir les Églises membres dans leurs efforts dans ce domaine, en assumant une fonction de coordination. Quant aux Églises membres, elles ont une responsabilité de surveillance et de mise en œuvre des mesures nécessaires.

Après une pause due aux « 500 ans de la Réforme », plusieurs ateliers et séances avec les personnes ressources des Églises membres ainsi qu'avec Limita, service alémanique spécialisé dans les questions de prévention et le développement de protocoles de protection, ont eu lieu en 2018 et 2019. Un tour d'horizon a permis de constater que plus de la moitié des Églises membres de la FEPS disposaient déjà d'un concept de protection, de brochures informatives pour le grand public ainsi que de personnes de contact en cas de soupçon d'abus, ou étaient dans la phase d'élaboration d'un tel concept. Certaines Églises ont déjà entrepris la révision d'une première mouture et mis en place une formation obligatoire pour tous les collaborateurs et collaboratrices et les membres de leurs autorités ;

quelques Églises demandent par ailleurs un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers pour certains groupes de personnes.

Le Conseil a adopté en mai 2019 une série de recommandations. Il recommande :

1. de prévoir des formations obligatoires s'adressant aux collaboratrices et collaborateurs travaillant dans les domaines sensibles, aux responsables/autorités ainsi qu'à des personnes clés au sein des Églises membres (p. ex. cercle de qualité). Ces formations doivent mettre l'accent sur la gestion des risques et la distinction par rapport à la gestion des crises ;
2. de demander systématiquement des références pour les collaboratrices et collaborateurs et les bénévoles. En outre, un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers et/ou un extrait du casier judiciaire doit être exigé pour les employés et les bénévoles travaillant dans des domaines à haut risque (évaluation du risque potentiel selon des critères transparents) ;
3. d'adopter un code de déontologie avec des principes fondamentaux, des normes concrètes au niveau des comportements, ainsi qu'une déclaration d'engagement / déclaration de protection (en tant que partie intégrante du contrat de travail). Dans l'idéal, le code de déontologie sera complété par des réflexions et des questions conçues comme un instrument de travail et destinées à faciliter l'adaptation aux différents champs professionnels de l'Église ;
4. d'adopter une stratégie d'intervention en cas de soupçon d'actes pénalement répréhensibles. Il s'agit de prévoir la mise en place d'un organe d'intervention / d'une cellule de crise au niveau de l'Église cantonale et de garantir la coordination avec un service externe indépendant. C'est l'organe d'intervention qui assume la responsabilité du traitement du cas et coordonne les trois C de la gestion de crise « care, command, communication »
5. de désigner au niveau de l'Église cantonale des services chargés de recueillir les signalements en cas de soupçon et de les transmettre par les canaux prévus à cet effet. En cas de délit poursuivi d'office, les personnes désignées pour recueillir les témoignages se mettent en contact avec des services définis à l'avance ;
6. d'informer les intéressés (enfants, jeunes, parents, public) de façon appropriée sur la stratégie de protection et les mesures concrètes qui ont été prises. Il faut en particulier indiquer où les signalements peuvent être faits.

Le Conseil de la FEPS a formulé d'une part un fondement théologique étayant bibliquement et théologiquement le principe de tolérance zéro en la matière, et d'autre part une série de recommandations à l'attention des Églises membres. Ces recommandations, ainsi qu'une collection de documents de référence et d'exemples de concepts et de brochures publiés par des Églises membres, ont été mises en ligne de manière prééminente sur le site de l'EERS. Le Conseil de la FEPS a présenté ses recommandations à la Conférence des présidences d'Église en novembre 2019, et les personnes de contact des Églises ont été invitées à une séance d'information et d'échange en décembre 2019.

2.2 Règlement du Synode et Règlement financier

2.2.1 Règlement du Synode

Durant l'Assemblée des délégués d'automne 2018, il a été décidé qu'un nouveau règlement devait être rédigé pour le futur Synode de l'EERS. Une commission temporaire a été instituée à cet effet. Elle devait notamment soumettre des propositions de dispositions

portant sur différents aspects : vie spirituelle, direction spirituelle, formes de collaboration au sein du Synode, procédures d'introduction de champs d'action et d'association d'Églises et de communautés souhaitant s'associer à l'EERS (chiffre 7.2, décision des 5 et 6 novembre 2018).

La présidence de la commission a été confiée à Andrea Trümpy (GL). Les autres membres sont Florian Fischer (LU), Barbara Hirsbrunner (GR), Willi Honegger (ZH), Guy Liagre (VD), Doris Wagner-Salathe (BL) et Jean-Marc Schmid (BEJUSO). La commission s'est réunie dix fois entre février et septembre 2019. Le règlement actuel de l'Assemblée des délégués a largement servi de base au projet.

Le 15 mai 2019, la commission a présenté l'avancement de ses travaux au Conseil qui a pu s'exprimer sur le projet. La commission a intégré les suggestions dans la suite de ses débats et les a pris en compte dans une grande mesure.

Le projet a été présenté à l'Assemblée des délégués de l'automne 2019 pour débat, conformément au mandat. Cette dernière a demandé que le débat soit mené en deux lectures. La première a eu lieu lors de l'AD d'automne 2019 et les débats ont pu être menés jusqu'à l'art. 16 du projet.

Les travaux de la commission se sont terminés par la présentation du projet. Il incombe donc à la présidence du Synode d'adapter le projet au fil des débats qui suivront (plus particulièrement la fin de la première lecture).

2.2.2 Règlement financier

À l'automne 2018, l'Assemblée des délégués a mandaté le Conseil pour l'élaboration du règlement financier de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS. En 2019, le Conseil a travaillé au règlement en consultant, comme l'AD le prévoyait, la commission temporaire de l'AD consacrée au « règlement du Synode » et la commission des finances du Conseil.

On a visé un règlement financier le plus léger possible. Autrement dit, les dispositions contenues dans d'autres règlements, dans des ordonnances ou autres textes légaux ne sont pas répétées. Le règlement financier impose désormais l'application des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC 21). Il impose aussi que le Conseil présente un plan financier sur quatre ans.

De plus, le règlement financier intègre les demandes formulées dans la motion de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande relative aux finances. Des plafonds sont notamment définis, au-delà desquels le Synode décide des budgets détaillés pour les projets concernés.

L'indemnisation des commissions du Synode, du président ou de la présidente à plein temps du Conseil, des membres du Conseil et de ses comités et commissions est réglée par un règlement distinct et décidée par le Synode.

2.3 La FEPS est Église pour la Suisse

2.3.1 Conférence des présidences d'Église CPE

En 2019, les présidences des Églises membres se sont rencontrées pour deux réunions ordinaires et pour une retraite de deux jours dans le cadre de la Conférence des présidences d'Église CPE.

Lors de la réunion du 15 mars 2019, les présidents et présidentes ont discuté, en présence d'Eric Nussbaumer, conseiller national (PS/BL), de la question des déclarations politiques des Églises ; ce débat a été suscité par l'entrée en scène d'un groupe de réflexion rassemblant des représentantes et représentants d'Églises, du monde politique et des milieux scientifiques. Eric Nussbaumer a invité les présidentes et présidents d'Église à prendre une part active dans le débat politique et plus particulièrement à développer leur réseau.

La réunion du 16 août 2019 a permis que les champs d'action prévus par la constitution fassent l'objet d'une première discussion. La CPE a approuvé le projet préliminaire présenté par le président du Conseil et la répartition correspondante. De plus, les présidentes et présidents se sont informés de la suite prévue de la discussion portant sur le « mariage pour tous ».

Pour la deuxième année consécutive, la CPE s'est retrouvée pour une retraite de deux jours à l'hôtel Schloss Gerzensee (BE), les 29 et 30 novembre 2019. Deux thèmes principaux y ont été traités : dans un premier temps, l'orientation thématique des champs d'action a fait l'objet d'un débat approfondi ; ensuite, la CPE a été informée par les présidents et présidentes des fondations de l'EPER et de PPP de l'avancement de la fusion entre ces deux œuvres.

Les changements parmi les présidents et présidentes d'Église suivants sont intervenus durant l'année : Wolfram Kötter remplace Frieder Tramer à la présidence du Conseil de l'Église de Schaffhouse ; Marie-Claude Ischer remplace Xavier Paillard à la présidence du Conseil synodal vaudois. La CPE accueille au début de 2020 les nouveaux membres suivants : Christoph Herrmann qui succède à Martin Stingelin à la présidence du Conseil de l'Église de Bâle-Campagne et Evelyn Borer qui succède à Verena Enzler à la présidence du Conseil synodal de celle de Soleure.

2.3.2 « Diaconie Suisse »

La conférence de la FEPS « Diaconie Suisse » a pour mission de traiter de questions relatives à l'action diaconale des Églises y participant. Pour ce faire, la conférence s'est penchée sur deux grands thèmes, l'un lié à la politique ecclésiale et l'autre spécifique à la diaconie.

Le thème ecclésial porte sur l'établissement ou le développement de normes minimales applicables à la formation professionnelle pour l'exercice d'une activité socio-diaconale dans les Églises alémaniques. En 2018, la conférence a mené une enquête dans ces Églises ; le rapport d'enquête, intitulé « Diaconie et diaconat », montre que le positionnement de la diaconie et du diaconat en Suisse alémanique diffère encore d'une Église à l'autre. Sur cette base, la conférence a traité de la question des possibilités de développement de normes minimales applicables à la formation professionnelle pour l'exercice d'une activité socio-diaconale.

L'organisation d'une journée nationale consacrée aux « communautés bienveillantes » a constitué l'axe thématique principal de la conférence. Le potentiel qu'offre cette idée anglo-saxonne des « Caring Communities » (traduite par « communautés bienveillantes ») pour l'action diaconale des Églises et dans les paroisses a été exploré durant cette journée qui a accueilli le nombre réjouissant de 120 participantes et participants venus de toute la Suisse, de différentes confessions et des milieux des Églises et de la société civile. La conférence entend continuer de traiter cette thématique à l'avenir.

Les différents organes ont été très pris par leurs activités ordinaires ; les organes associés à la conférence se sont réunis plus de trente fois en tout. Les deux groupes de travail « Formation et formation continue » et « Projets et pratique » se sont attelés surtout aux thèmes principaux évoqués ci-dessus (développement de normes minimales de formation professionnelle et organisation de la conférence). Le groupe de travail « Bases et recherche » a pour sa part lancé, sur le site diakonie.ch, une petite publication sur de futurs sujets d'actualité pour la diaconie sociale (en allemand seulement) ; il a aussi traité de la question du positionnement du travail bénévole dans le cadre de l'Église et de la diaconie face à des modèles d'épargne-temps qui apparaissent. Le groupe de travail « Églises et œuvres » assumait l'organisation de la visite de Heather Roy, secrétaire générale d'Eurodiaconia à l'assemblée plénière en mai 2019.

Dans le cadre de l'assemblée plénière de la conférence, les membres des directions cantonales des Églises rencontrent des représentants du secteur en charge de la diaconie. Durant leurs deux rencontres de l'année, ils ont pris des décisions de fond sur l'orientation thématique de la conférence et ont eu des échanges nourris sur les défis et les projets qui occupent leurs Églises cantonales.

Composé de quatre membres de l'assemblée plénière et de quatre membres des groupes de travail, le bureau de la conférence a coordonné et dirigé les activités des organes lors de six réunions.

Le site spécialisé diakonie.ch dont répond la conférence est de plus en plus reconnu dans le paysage de la diaconie sociale des deux régions linguistiques. Le développement thématique du portail s'est poursuivi. En plus des domaines déjà connus (actualités, magazine ou informations sur la conférence), les internautes y trouvent désormais une large palette de formations continues dans le domaine diaconal (uniquement site allemand) ; diverses pages thématiques spécifiques sont disponibles (soins palliatifs, communautés bienveillantes, bénévolat, etc.). Par ailleurs, la collaboration entre le site et la Fondation Fondia a été renforcée et institutionnalisée. Pour améliorer à long terme la visibilité des activités de la fondation, le site renforcera désormais sa communication sur les actualités de Fondia et les projets soutenus par la fondation.

2.3.3 Bénévolat

Tout comme de nombreuses organisations de la société civile, la FEPS participe depuis plusieurs années au « réseau suisse bénévolat ». Ce dernier vise à mettre en relation des organisations et à leur proposer des plateformes d'échanges.

Diverses Églises membres disposent de leur propre service de bénévolat. Les services alémaniques sont regroupés dans un groupe de travail intercantonal. La FEPS agit comme une interface entre lui et le « réseau suisse bénévolat » et assure la transmission des demandes respectives.

2.3.4 Site internet et identité visuelle

La nouvelle Constitution s'est accompagnée d'un changement de nom et d'une nouvelle identité visuelle. Il a fallu donc adapter les canaux d'information numériques.

Indépendamment de ces changements, le site de la FEPS aurait dû être revu en 2019, aussi bien du point de vue technique que du point de vue thématique. La nouvelle conception du site internet et le nouveau design ont été développés par le service de communication de la FEPS. La société Cubetech en a assuré la programmation dans le système de gestion des

contenus Wordpress sur la base d'un cahier des charges. En vertu de sa constitution, l'EERS doit disposer d'un site internet en allemand et en français. Les sujets les plus importants sont aussi disponibles en italien et en rhéto-romanche. Des contributions ponctuelles sont aussi fournies en anglais, surtout dans le domaine des relations extérieures et de l'œcuménisme. De nouveaux contenus – les textes d'introduction aux différentes thématiques plus particulièrement – ont été rédigés et publiés en tenant compte des moteurs de recherche (principe de l'optimisation pour la recherche automatisée « Search Engine Optimization »). Les textes de fond ont été partiellement repris de l'ancien site de la FEPS.

Le point focal du site internet est constitué par un film de deux minutes produit par l'EERS. Intitulé « 2020 », ce film présente la nouvelle Église évangélique réformée de Suisse EERS. En laissant la place aux émotions et en jouant sur les images, le film emmène le spectateur dans les différentes régions du pays. Les événements ecclésiaux ponctuant l'existence – baptême, mariage et obsèques – sont mis en relation avec des scènes de la vie paroissiale, du culte et de la diaconie par des prises de vue aériennes. Un mur de médias sociaux, un calendrier des manifestations et des diffusions en direct sont autant d'éléments contribuant à faire du site un outil intéressant, séduisant et moderne. Pour maintenir le niveau, une équipe de rédaction interne a été constituée. Les outils de communication suivants ont aussi été employés pour accroître la notoriété de la nouvelle adresse URL www.evref.ch : communiqué de presse, entretiens avec le président du Conseil pour parution dans les journaux « Réformés », « Reformiert. » et « interkantonaler Kirchenbote », ainsi que dans les médias sociaux Twitter, Facebook et YouTube, y compris la participation de 50 influenceurs, contributions dans les magazines pour collaborateurs de certaines Églises membres et envoi de 5000 cartes de vœux pour Noël, principalement dans les milieux ecclésiaux, leaders d'opinion compris. Prises ensemble, ces démarches ont contribué à la large diffusion du nouveau nom, et ce pour un budget relativement modeste.

Après avoir été adoptée par le Conseil de la FEPS, la nouvelle identité visuelle « La croix en lumière » a commencé à être diffusée auprès des Églises membres en 2019. La FEPS a été invitée à la présenter par neuf Églises cantonales. L'Église évangélique réformée du canton de Soleure l'adoptera en 2020 déjà et celle de Thurgovie planifie cette reprise pour 2021. La FEPS apporte son appui à ces Églises pour la mise en œuvre. Un manuel fixant le Corporate Design a été réalisé en collaboration avec l'agence CIP spécialisée dans l'identité des organisations, Il est à la disposition des Églises intéressées, de leurs graphistes et imprimeurs.

En interne, la FEPS a adapté tous ses documents de correspondance pour la date butoir du premier jour de l'Avent : cartes de visite, modèles électroniques, mais aussi produits tridimensionnels, signalétique du bâtiment et des bureaux et mêmes cadeaux pour VIP et gadgets divers, avec à la clé quatre-vingts modèles graphiques en tout.

Voir aussi les points 3.3 et 3.4

2.3.5 Conférence Femmes

En 2019, la Conférence Femmes a poursuivi les réflexions entamées en 2016 sur son développement. L'objectif est de revoir, d'affûter et d'harmoniser le mandat en accord avec la constitution et les autres organisations féminines ecclésiales. Ce travail se poursuivra de manière plus intensive en début d'année 2020 et devrait aboutir à des résultats concrets vers la fin 2020. À cette fin, des ressources humaines supplémentaires au sein du Secrétariat de la FEPS ont été mises à disposition de la Conférence Femmes dès l'été 2019. Ce soutien bienvenu a permis de décharger le comité de la Conférence Femmes de

diverses tâches logistiques et administratives pour pouvoir se concentrer sur les questions stratégiques.

En octobre 2019, la Conférence Femmes a célébré les vingt ans de son existence par une journée festive placée sous la thématique « Stimuler – solliciter – se réjouir : 20 ans de la Conférence Femmes de la FEPS », avec de nombreuses interventions rendant hommage au chemin parcouru ces vingt dernières années.

2.3.6 Commission Église et tourisme

L'année 2019 a marqué un tournant dans l'histoire de la commission Église et tourisme. En début d'année un groupe de travail de la commission, sous la conduite d'un membre du Conseil de la FEPS, a élaboré plusieurs variantes pour l'avenir de la thématique Église et tourisme au sein de la FEPS et de l'EERS. Cette réflexion était nécessaire, car le mandat de la commission ne lui permettait pas de réaliser des projets, mais uniquement de créer des liens avec le monde du tourisme et d'observer le développement de la thématique Église et tourisme.

Au cours de l'année, le Conseil s'est penché à plusieurs reprises sur l'avenir de la commission et a finalement pris la décision de la dissoudre à fin 2019. La thématique ne perd cependant pas de sa pertinence et sera reprise dans le cadre des champs d'action prévus par la constitution de l'EERS. La Conférence des présidences d'Église a été informée de cette décision lors de sa retraite en novembre 2019.

2.3.7 Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS KMS

La KMS s'est réunie à quatre reprises, sous le signe de changements personnels et institutionnels : le nouveau modérateur Benedict Schubert a pris ses fonctions, la transition entre Claudia Bandixen et Jochen Kirsch à la direction de Mission 21 a été effectuée. Les changements institutionnels se précisent au DM-échange et mission avec la stratégie centrée sur la réciprocité nord-sud et un resserrement des domaines d'activité. Cela pourrait se traduire aussi par un changement de nom et d'identité visuelle. Mission 21 travaille dans le cadre de la stratégie adoptée précédemment. Le Conseil de Mission 21 mène une réflexion sur les prochains axes et les adaptations pertinentes. Dans les deux cas, les évolutions dans le contexte des partenariats institutionnels jouent un grand rôle, en particulier la reformulation des objectifs et partenariats de la DDC. Cette dernière privilégie toujours plus les grands acteurs. Dans ce contexte, l'évolution de la relation de travail avec Pain pour le prochain PPP et les flux financiers qui y sont liés a occupé une bonne partie des discussions dans le cadre du traitement de la motion de l'Église de Saint-Gall sur le mandat de recherche de fonds de PPP. Enfin, les conséquences de la fusion planifiée entre l'EPER et PPP, la discussion des propositions du Conseil de la FEPS en réponse à la motion de l'Église de Saint-Gall et l'organisation des champs d'action de la future EERS posent la question de l'avenir de la KMS, respectivement du format adéquat pour l'interaction et la coordination des relations institutionnelles entre œuvres, organisations missionnaires et l'EERS.

2.3.8 Conférence Solidarité protestante suisse SPS

L'association Solidarité protestante suisse SPS avait demandé à la FEPS si cette dernière intégrerait en son sein les deux œuvres que sont la « Collecte de la Réformation » et l'« Offrande des catéchumènes » si elle venait à se dissoudre. La décision d'accepter cette offre a été prise par l'Assemblée des délégués de l'été 2017. Une « conférence Solidarité protestante suisse » a été instituée dans ce but. Après la dissolution de l'association SPS à la fin de 2018, la conférence a été créée le 21 janvier 2019 dans le temple Bullinger, à Zurich. Vingt-deux déléguées et délégués sont venus. Les déléguées et délégués de la nouvelle conférence ont élu Daniel de Roche à la tête du comité. Le comité s'est réuni à cinq reprises au cours de 2019.

Le 1^{er} juillet 2019, les déléguées et délégués de la conférence SPS ont discuté au temple Zwingli de Schaffhouse de la nécessité de renforcer la promotion des projets en faveur de la vie protestante en plus de la promotion de projets de construction. L'assemblée plénière a adopté une ordonnance concernant directement ses propres tâches et méthodes de travail.

Les déléguées et délégués ont par ailleurs décidé à l'unanimité que la collecte de la Réformation 2019 proposée par l'association SPS soit repoussée à 2020. L'association avait prévu une collecte en faveur de la rénovation du temple de la Fusterie à Genève, mais comme le début des travaux de rénovation se faisait attendre, une collecte en faveur de la rénovation de l'église d'Einsiedeln a été privilégiée.

Il a aussi été décidé de la destination de l'offrande des catéchumènes de 2020. Participer à un camp de catéchumènes est une grande chance pour les adolescentes et adolescents de la minorité hongroise réformée qui vit dans la partie ukrainienne des Carpates. Ces camps offrent des possibilités uniques, en permettant d'échanger autour de la foi réformée dans la diaspora et de nouer des contacts.

2.3.9 Commission pour les Églises suisses à l'étranger CESE

Au printemps 2019, l'histoire de la Commission pour les Églises suisses à l'étranger, dissoute à fin 2017, a été mise en ligne sur le site internet de la FEPS. Ce travail minutieux a été effectué par Thomas Mury, ancien président de la commission. Une précieuse collection de matériel portant sur ce qui fut un engagement de la FEPS pendant près d'un siècle est donc disponible.

Les moyens affectés restant dans le fonds CESE sont disponibles pour des projets. En 2019, trois projets ont été soutenus, un projet d'exposition photographique « Looking down » sur la réalité de la vie de personnes sans domicile fixe de la Swiss Church à Londres et deux projets de la Chiesa Cristiana Protestante à Milan qui avaient pour but l'échange avec des Églises de Suisse.

2.3.10 Collaboration ecclésiale avec le Proche-Orient

L'entretien annuel sur le programme de collaboration ecclésiale de l'EPER – important pilier ecclésial pour l'EPER – a permis de constater sa stabilité et son attractivité économique, malgré la diminution de ses recettes. Le programme pour la République tchèque va s'arrêter comme convenu, ce qui n'empêchera pas que des petites aides pour des projets d'Églises se poursuivent.

Les programmes en Syrie et au Liban prennent de l'ampleur et connaissent une respectable popularité. L'entretien a permis également de faire le point sur le mandat de mise en œuvre

de l'engagement des Églises dans le programme EAPPI du COE en Israël et Palestine. Malgré les difficultés récurrentes du projet dues aux tensions régionales, force est de constater que le contrôle du COE sur le programme s'est renforcé et amélioré.

L'EPER a également encouragé la FEPS et les Églises à participer à la consultation sur la nouvelle stratégie de collaboration internationale de la Confédération.

Suite à l'intervention de l'armée turque dans le nord et le nord-est de la Syrie en novembre, l'Église partenaire de l'EPER et de DM-échange et mission a été directement impactée ainsi que son travail auprès des enfants et adolescents. Afin de faire face à une recrudescence de demandes de soutien sur place, l'EPER et la FEPS ont lancé un appel spécial aux dons pendant la période de l'Avent pour renforcer les capacités du partenaire.

2.3.11 Œuvres

2.3.11.1 Mission 21 : assemblée continentale pour l'Europe KVE

La KVE a tenu son assemblée statutaire en ouverture du Synode de Mission 21. Toutes les Églises alémaniques étaient présentes. Dans un moment de réflexion sur l'état de la scène des œuvres et missions en Suisse (sur l'arrière-fond de la motion de l'Église de Saint-Gall sur PPP et la fusion de l'EPER et de PPP), plusieurs représentants des Églises suisses ont invité Mission 21 à augmenter l'importance et l'implication des Églises suisses dans ses organes et sa réflexion stratégique.

2.3.11.2 EPER et PPP

Après évaluation de la phase de pré-projet, les conseils de fondation de PPP et de l'EPER ont confirmé leur décision de fusionner les deux œuvres en 2021. Le Conseil et le Secrétariat de la FEPS ont été régulièrement informés et impliqués dans diverses étapes de ce processus délicat. Les présidences des conseils de fondation ont en particulier informé directement le Conseil en octobre de l'échéancier prévu et ont abordé la question de l'implication du Synode. Cette dernière ne doit pas approuver la fusion mais doit prendre position sur cette fusion à l'intention de l'autorité de surveillance des fondations.

2.3.11.3 Rencontre annuelle des œuvres et organisations missionnaires des Églises membres de la FEPS

Comme chaque année, cette rencontre permet de faire un tour d'horizon des dossiers communs qui ont particulièrement occupé le Secrétariat. Cette année, l'avenir des œuvres et organisations missionnaires et la future assemblée du Conseil œcuménique des Églises à Karlsruhe en septembre 2021 ont été au centre des discussions.

2.3.12 Droits d'auteur

La FEPS verse, pour ses Églises membres, des redevances de droits d'auteur à la Suisa (musique), à Pro Litteris (textes), à Suissimage (images), à VG Musikedition (copies au culte) et de conseils juridiques fournis par la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN).

Les tarifs de Pro Litteris et de VG Musikedition ont été renégociés en 2019.

3. L'inspiration protestante

3.1 La FEPS encourage l'art d'annoncer l'Évangile

En mai 2019, la FEPS a lancé la troisième édition du Prix suisse de la prédication sous le thème « La croix en lumière ». Comme pour les éditions précédentes, deux jurys, français-italien et allemand-romanche, ont été constitués. Le Prix a été publié dans les canaux de communication usuels de la FEPS ainsi que par le biais de la Société pastorale suisse, permettant ainsi d'atteindre directement presque tous les pasteurs et pasteuses actifs. De plus, la Conférence des évêques suisses a également relayé l'information. Au vu du nombre restreint de prédications envoyées, le Conseil a dû se résigner à annuler le Prix 2020.

3.2 La FEPS encourage la réflexion autour de la tradition liturgique réformée

3.2.1 Travail liturgique au secrétariat et à l'Assemblée des délégués

Le Secrétariat a organisé et coordonné les cultes célébrés lors des Assemblées des délégués de juin et de décembre 2019. Il en a réalisé les cahiers de liturgie

3.2.2 Commission de liturgie

La Commission de liturgie s'est réunie à quatre reprises, dont une en conférence téléphonique. En 2019, la commission a continué de mener des échanges sur les évolutions et les manifestations dans le domaine liturgique, échanges qui contribuent également à rapprocher les régions linguistiques. En novembre, un membre de la Commission de liturgie a notamment participé à une rencontre de la Plateforme de spécialistes liturgie et musique de la CER.

Concernant le régime des péripopes, la Commission de liturgie a adopté et transmis au Conseil le rapport de son groupe de travail ; ce dernier avait examiné les matériaux disponibles dans les Églises réformées de Suisse et proposé diverses options. Le Conseil a décidé de maintenir les textes pour la lecture et la prédication des dimanches et jours de fête (lectionnaire des dimanches et fêtes), de retravailler et de compléter le site www.perikopen.ch avec d'autres matériaux.

Enfin, la Commission de liturgie a pris connaissance des évolutions au sein de l'Église évangélique méthodiste de Suisse (EEM) qui a travaillé à la mise en œuvre de sa nouvelle conception du culte.

3.2.3 Colloque à Bâle : « Retour dans le futur » – théologie et pratique réformées de la cène aujourd'hui

Le colloque, organisé conjointement par la FEPS et la Faculté de théologie de l'Université de Zurich, s'est déroulé le samedi 11 mai 2019 à Bâle (cathédrale et Bischofshof). Plus de 90 personnes y ont participé, parmi lesquelles figuraient aussi bien des étudiantes et étudiants que des pasteurs et pasteuses en exercice.

L'accent portait sur des aspects fondamentaux de la compréhension réformée de la cène et de la culture de célébration qui en découle. Ces questions ont ensuite été discutées à la lumière de deux éminents liturgistes réformés du XX^e siècle, le Hollandais Gerardus van der Leeuw (1890-1950), et le Suisse Jean-Jacques von Allmen (1917-1994). Deux nouvelles publications des éditions TVZ (Zurich) contenant des textes de ces deux auteurs ainsi que des commentaires ont également été présentées lors du colloque.

3.2.4 Culte festif au Grossmünster à l'occasion du dimanche de la Réformation et Prix Zwingli

Le culte festif du dimanche de la Réformation du 3 novembre 2019 était placé sous le thème « L'innovation dans l'Église et dans l'État : quels points communs, quelles divergences ? ». Pour la première fois, un conseiller fédéral et le président du Conseil Gottfried Locher ont prêché ensemble à cette occasion. Dans sa partie, le ministre de l'Économie Guy Parmelin a souligné que l'État et l'Église étaient des institutions au service de l'être humain. Il a précisé que l'avenir de l'Église et celui de l'État dépendront de leur ouverture à la modernité. Le président du Conseil a poursuivi sur cette idée : « Le renouvellement permanent est inhérent à la Réforme, car cette dernière repose sur la conviction que rien ne saurait rester pour la seule raison qu'il en fut toujours ainsi. » Martin Rüschi, pasteur du Grossmünster, a conçu la liturgie de ce culte. Le conseiller fédéral Parmelin a distribué la cène aux côtés des pasteurs et des auxiliaires.

Voir aussi le point 3.4

3.3 La FEPS s'exprime à l'occasion de fêtes religieuses

La FEPS a publié des messages pour les principales fêtes religieuses. Elle a ainsi attiré à Pâques l'attention sur le thème de la résurrection au moyen d'une carte et de la vidéo qui l'accompagnait. Pour la Pentecôte, une tribune a été publiée dans la « Berner Zeitung » sous le titre « Geist und Geisterbahn ». La carte de Noël 2019 a été distribuée à grande échelle afin de communiquer le changement de nom, de présenter la nouvelle identité visuelle et d'annoncer le film intitulé 2020, qui présente l'EERS.

Voir aussi le point 2.3.4

3.4 Activités générales de communication de la FEPS

Dix-huit communiqués de presse et trois invitations aux médias ont été envoyés durant l'année sous revue. En outre, la FEPS a publié de nombreuses prises de position et réponses à des consultations sur le mariage civil pour tous, la criminalisation de la solidarité, l'initiative pour des multinationales responsables, la loi sur les étrangers, la loi sur la transplantation ainsi que sur la collaboration internationale 2021 – 2024. La présentation graphique de la newsletter a été révisée et un agenda a été ajouté. En 2019, la FEPS a pu accroître sa visibilité dans les médias grâce à la parution de plus de 500 articles. L'interview du président du Conseil sur le mariage pour tous, publiée en août dans le « Tages-Anzeiger », a suscité beaucoup d'écho, tout comme les décisions de l'AD, largement relayées et commentées dans tous les types de médias. La prédication commune du président du Conseil et du conseiller fédéral Guy Parmelin lors du dimanche de la Réformation a également eu un vaste écho médiatique.

Le service de la communication soutient désormais la conférence Solidarité protestante Suisse pour la présentation de son site internet et la collecte de la Réformation. Il a par ailleurs prêté son concours à la Conférence Femmes, au projet de prévention de la transgression des limites, au Dimanche des réfugiés et à la Journée des droits humains. Il a en outre diffusé en ligne les textes et l'agenda des manifestations en lien avec l'année Karl Barth. En 2019 toutefois, le service de la communication a surtout mis l'accent sur l'annonce, à l'interne comme à l'externe, de la fondation de l'Église évangélique réformée de Suisse. À cet effet, l'identité visuelle, le nouveau site internet www.evref.ch et la nouvelle constitution ont été présentés dans de nombreuses Églises cantonales au moyen d'une présentation audiovisuelle.

Pour la première fois, une rencontre entre les responsables de la communication de la Fédération des Églises protestantes de Suisse et de la Conférence des évêques suisses a été organisée en 2019 au Forum politique de Berne.

Le service de la communication de la FEPS entretient des échanges intenses avec les responsables de la communication des Églises membres. Les rencontres suivantes ont eu lieu en 2019 : trois réunions du Groupe Wislikofen, trois de la PSIC (Plateforme des spécialistes info-com), une des chargés alémaniques de l'information à Zurich et une des chargés de l'information de toute la Suisse à Berne.

En outre, une conférence téléphonique est organisée tous les mois avec les responsables de la communication affiliés au Groupe Wislikofen afin qu'ils puissent échanger leurs points de vue sur des sujets présentant un intérêt pour les médias. Le Groupe de Wislikofen-est un groupe de travail alémanique réunissant des chargés de communication qui se rencontrent trois ou quatre fois par année depuis sept ans déjà pour un échange. Il est composé des Églises membres suivantes : AG, ZH, BEJUSO, SG, BL et ZG.

Voir aussi les points 2.3.4 et 3.2.4

4. L'œcuménisme protestant

4.1 La FEPS s'engage en faveur de l'unité des chrétiens en Suisse

4.1.1 Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC.CH

Le 15 mai 2019, l'assemblée plénière a accepté le rapport final de la Commission de dialogue avec l'Église néo-apostolique en Suisse et mis un terme au mandat de la commission. Ainsi s'est achevée une période intense de dix-sept années de dialogue théologique avec l'ENA, qui possède depuis 2014 le statut d'hôte au sein de la CTEC.CH. À cette occasion, l'ENA avait invité pour la première fois l'assemblée plénière à siéger dans ses nouveaux locaux à Zofingue.

Le 18 septembre 2019, la deuxième assemblée plénière, à la paroisse réformée Saint-Paul à Bienne, s'est penchée en particulier sur la demande d'obtention du statut d'hôte de la CTEC.CH présentée par l'association faîtière SEA-RES. Une décision définitive sera prise en juin 2020. Elle a également commémoré l'année Karl Barth en invitant le professeur Matthias Wüthrich qui a présenté la vision, toujours actuelle, de l'œcuménisme de ce grand théologien réformé.

Sous la direction du pasteur Daniel de Roche, les membres du présidium ont notamment publié un message à l'occasion du 30^e anniversaire du 1^{er} rassemblement œcuménique européen de Bâle ; ils ont également décidé de reprendre le secrétariat de l'intergroupe parlementaire « Politique chrétienne » et envisagé de renforcer la collaboration avec oeco et la CTEC.CH allemande en organisant une Journée internationale pour la Création sur le thème de l'eau en 2021, dans la région du lac de Constance.

Le 2 décembre 2019, la CTEC.CH a organisé la célébration œcuménique en ouverture de la nouvelle législature des Chambres fédérales à la collégiale de Berne.

4.1.2 Conférence des évêques suisses CES et Conférence centrale catholique romaine de Suisse RKZ

À l'occasion de la rencontre, en mai 2019, des délégations de la Conférence des évêques suisses et de la FEPS, la CES a été informée de l'introduction de la nouvelle constitution de la FEPS. La FEPS et la CES ont confirmé leur volonté d'intensifier les relations œcuméniques et de renforcer leur collaboration à partir de 2020. Toutes deux ont élaboré des objectifs stratégiques correspondants. Le séminaire prévu pour le printemps 2020 au monastère de Kappel témoignait de cette volonté.

Le projet « Ensemble vers le milieu », qui s'inscrit dans le prolongement de la célébration œcuménique du 1^{er} avril 2017 à Zoug, est en cours de planification. Il portera sur les fondements communs dans la foi et les défis communs auxquels les Églises sont confrontées aujourd'hui.

4.1.3 Rencontres de délégations intraprotestantes

Les délégations de la FEPS, de l'Alliance évangélique suisse (SEA), du Réseau évangélique (RES) et du Verband Evangelischer Freikirchen und Gemeinden in der Schweiz (VFG) se sont réunies à deux reprises, en avril et en décembre 2019. La rencontre d'automne intègre toujours une discussion stratégique. Ces réunions visent à renforcer l'entente intraprotestante et la collaboration ponctuelle.

Les représentants du SEA-RES ont notamment donné des informations au sujet de la création et des objectifs de l'association Christian Public Affairs, où la FEPS, resp. l'EERS est représentée par Serge Fornerod, ainsi que sur l'assemblée générale de l'Alliance évangélique mondiale qui se déroulera du 7 au 13 novembre à Jakarta. À cela s'est ajouté un échange d'informations concernant l'initiative pour des multinationales responsables et les positions respectives de la FEPS et des associations SEA, RES et VFG, ainsi que sur les conséquences que l'extension de la norme pénale antiracisme pourrait avoir pour les Églises. Un sujet toujours aussi sensible, abordé aussi bien au printemps qu'en automne, est celui du mariage pour tous. Au-delà des divergences, il y a consensus sur le fait que personne ne devrait être privé du droit de défendre sa position. Les Églises cantonales, en particulier, devront trouver des solutions compatibles avec le droit en vigueur pour garantir la liberté de conscience des pasteurs et des pasteuses.

4.1.4 Commission de dialogue protestants / catholiques romains CDPC

Le travail de la commission s'est limité à l'achèvement du manuscrit « Les saints – modèles de foi » et a été principalement le fait de la coprésidence et du Secrétariat de la FEPS. La

publication paraîtra aux éditions de la FEPS afin qu'elle puisse être proposée à un prix avantageux et toucher un public plus large.

La CDPC devrait recevoir un nouveau mandat en 2020. Depuis 1996, la commission sert à l'approfondissement de l'œcuménisme et à l'entretien des relations entre la Conférence des évêques suisses et la FEPS. Les domaines concernés par une collaboration approfondie sont les droits humains, la problématique de la migration et des réfugiés, la sauvegarde de la Création et le dialogue interreligieux.

4.1.5 Commission « Nouveaux mouvements religieux » de la FEPS NMR

La commission s'est réunie à trois reprises en mars, en mai et en septembre 2019. Trois nouveaux membres ont été admis : Franziska Huber, Anna-Regula Hofer et Rahel Albrecht. La commission a été réélue pour la nouvelle législature 2019 – 2022. Les contributions du colloque sur le thème de l'imposition des mains et la guérison dans l'Église et dans l'accompagnement spirituel ont paru en 2019 aux éditions TVZ, dans la collection BTEK. En plus de l'évaluation du colloque de 2018 consacré aux phénomènes des théories du complot selon les perspectives psychologiques, sociologiques et théologiques et du traitement de questions actuelles liées à ses activités de conseil, la commission a consacré comme d'habitude une large place à la préparation du colloque annuel sur l'ésotérisme et la nouvelle spiritualité, qui aurait dû se dérouler le 30 novembre 2019 à Zurich. Cependant, la manifestation a dû être annulée en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

4.2 La FEPS s'engage dans la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE

Comme d'habitude, la FEPS a accompli un travail diversifié au sein de, pour et avec la CEPE en s'engageant à différents niveaux, tant au Conseil, qu'à la présidence, et dans le cadre de sa participation comme Église membre. Le travail à la présidence et au Conseil a porté en priorité sur la conception et la mise en œuvre des mandats confiés par l'assemblée plénière de 2018. Le nouveau Conseil a commencé ses travaux lors de sa séance constitutive à Vienne, dans une ambiance ouverte et constructive.

Le secrétariat de la CEPE est dirigé par le nouveau secrétaire à plein temps, Mario Fischer. Outre le travail au Conseil et à la présidence, des représentantes et représentants des Églises membres et du Secrétariat de la FEPS ont participé à la vie de cette organisation en s'engageant dans les domaines suivants : groupes régionaux de la CEPE (Conférence des Églises riveraines du Rhin CERR, Groupe Europe du Sud-Est, Conférence des Églises protestantes des pays latins d'Europe CEPPE), préparation de la rencontre des membres des Synodes planifiée du 5 au 8 mars 2020 à Bad Herrenhalb, et au centre d'études œcuméniques Mélanchthon à Rome.

Le projet de dialogue entre la CEPE et le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, décidé lors de l'assemblée plénière de la CEPE de septembre à Bâle, a été élaboré. Le coup d'envoi d'une première phase, qui doit durer deux ans, est prévu pour le début de l'année 2020.

4.3 La FEPS soutient l'œcuménisme au niveau mondial

4.3.1 Conseil œcuménique des Églises COE

4.3.1.1 Assemblée du COE 2021 : préparatifs

Le COE, l'EKD et l'Église de Bade ont invité les partenaires potentiels à la mise sur pied de la 11^e Assemblée du COE du 8 au 16 septembre 2021 à Karlsruhe. Celle-ci se déroule pour la 3^e fois en Europe (Amsterdam 1948, Uppsala 1968). Compte tenu du climat œcuménique favorable dans l'Ouest de l'Europe, cela revêt une importance et un enjeu particulier pour le mouvement œcuménique, face à d'autres régions du monde où les relations sont plus distantes. L'EKD, responsable de l'organisation, insiste sur le caractère régional et œcuménique de l'événement, avec en particulier l'Alsace, la Suisse et la Conférence des Églises européennes d'une part, mais aussi la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Allemagne d'autre part. La FEPS est ainsi membre du groupe principal de projet. Karlsruhe est à moins de deux heures de train de la frontière suisse, ce qui pourrait permettre non seulement des visites de groupes de l'Assemblée lors du week-end dans des villes comme Bâle ou Schaffhouse, mais aussi et surtout une participation de groupes de Suisse à différents aspects du programme. À cet effet, la FEPS a informé rapidement les Églises du nord de la Suisse de l'état des préparatifs et sur les possibilités de participation active. La FEPS a signalé sa disponibilité pour coordonner un projet de présence commune de l'EERS qui aille au-delà de la délégation officielle, qui ne peut compter que trois personnes au maximum.

4.3.1.2 Visite d'adieu du secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises lors de l'Assemblée des délégués d'automne de la FEPS

Le pasteur Olav Fykse Tveit, secrétaire général du COE, quittera ses fonctions à fin mars 2020 après dix ans passés à la tête de l'organisation. Lors de sa visite d'adieu, le 5 novembre, il a montré en quoi l'œcuménisme était aujourd'hui plus que jamais important et nécessaire. À cette occasion, le président du Conseil Gottfried Locher a exprimé les remerciements des Églises de Suisse pour le travail accompli.

4.3.1.3 Invitation au Comité permanent sur le consensus et la collaboration PCCC du Conseil œcuménique des Églises

Le dialogue avec les Églises orthodoxes est depuis longtemps un sujet difficile qui requiert beaucoup d'efforts, car les modes de pensée et les conceptions théologiques sont très différents de ceux de l'Europe occidentale. À cet effet, le COE a établi depuis quelque vingt ans une commission spéciale chargée de promouvoir et faciliter la compréhension mutuelle et une bonne communication et compréhension entre les mondes si différents dans lesquels vivent Églises orthodoxes et non orthodoxes, le « Permanent Committee on Consensus and Collaboration (PCCC) ». La FEPS a choisi pour l'année de ses cent ans et de sa transformation en EERS d'inviter le PCCC en Suisse. Cela permettra en particulier d'organiser un colloque sur les méthodes d'élaboration du consensus, sur l'unité nouvelle du protestantisme suisse, mais aussi de revenir sur le rôle pionnier d'Adolf Keller aussi bien pour la création de la FEPS en 1920 que pour celle de ce qui deviendrait le COE, en particulier son engagement pour un lieu de formation œcuménique académique, le futur Institut de Bossey. La rencontre se tiendra à la Chartreuse d'Ittingen en février 2020.

4.3.2 Conférence des Églises européennes CEC

Dinah Hess, responsable de l'Église de la ville de Zurich pour les communautés de migrants a représenté la FEPS à la première rencontre des délégués à l'œcuménisme et des chargés de théologie en septembre à Kaunisniemi (Finlande). La situation de l'œcuménisme dans les divers contextes européens et en particulier la question de l'impact de la migration sur les Églises a été évoquée de diverses manières. Il en est ressorti trois questions et deux recommandations :

1. Les documents œcuméniques fondamentaux et leur mise en application sont-ils évalués par les Églises membres ou par la FEPS elle-même ?
2. Des groupes de travail au sein de la CTEC s'occupent-ils de la collaboration et de l'ouverture œcuménique aux Églises évangéliques, pentecôtistes et aux Églises de migrants ?
3. Y a-t-il, au plan suisse, le projet de fonder un Local ou un Swiss Christian Forum, avec l'objectif également d'y intégrer les Églises de migrants ?
4. Échanges bilatéraux avec la FEPS, resp. les Églises membres : quels intérêts et besoins comparables y sont-ils abordés et promus, afin que les Églises locales et les paroisses puissent en tirer profit ?
5. Les Églises de migrants devraient être invitées avec la délégation suisse à l'assemblée du COE à Karlsruhe en 2021.

4.3.3 Communion mondiale d'Églises réformées CMER

4.3.3.1 Réunion annuelle de la CMER Europe en Écosse

Les comptes rendus des Églises membres occupent toujours une place importante à côté des affaires récurrentes et du traitement de différents sujets. Cette rencontre de la famille réformée représente un précieux espace d'échange et d'encouragement, en particulier pour les petites Églises minoritaires. La réunion de mai 2019 à Édimbourg (Écosse) était placée sous le thème « Europe: a dividing continent? What role can reformed churches have in promoting unity and peace? ». Les conférences nationales ont notamment montré que les Églises devaient tout d'abord se préoccuper de l'entente et de l'unité dans leurs propres rangs (p. ex. en Grande-Bretagne après le Brexit) et, d'autre part, qu'elles poursuivaient des stratégies différentes selon le contexte. Quelques Églises ont expliqué comment elles restaient mesurées dans leur critique à l'encontre de pouvoirs démocratiques oubliant les racines chrétiennes et libérales de leurs pays et comment elles s'engageaient pour l'unité, la paix et la justice sociale, en s'efforçant de ne pas attirer l'attention de l'État (p. ex. dans le domaine de la migration).

4.3.3.2 Rencontre du comité de la Communion mondiale d'Églises réformées CMER

Sur invitation de l'Église de Zurich (à l'occasion de l'année Zwingli) et de la FEPS, la session annuelle du Conseil exécutif de la CMER s'est tenue à Kappel en mai. Quelque quarante-cinq personnes ont assisté à cette rencontre, y compris le staff et les consultants et invités œcuméniques (COE, Fédération luthérienne mondiale, Saint-Siège, Global Christian Forum, etc.). Le point central de l'agenda était le plan stratégique qui doit mettre en œuvre les recommandations de l'assemblée générale de Leipzig en 2017. Cela a été l'occasion de mettre sur pied en particulier deux surfaces d'interaction et de dialogue avec

les Églises de Suisse. Une journée d'étude sur le thème « Église, État, politique », destinée aux cadres dirigeants de nos Églises, a été mise sur pied à Horgen le 11 mai. Environ cent personnes y ont assisté. Des contributions de la théologienne Meehyun Chung (Corée du Sud), d'Hanspeter Jecker (Mennonites) et d'Odair Pedroso Mateus (COE), ainsi que des groupes de travail dédiés à des exemples nationaux ont permis une bonne information et un bon échange entre des participants venus d'horizons très différents. Des exemples de pays comme le Brésil, la Corée, la Colombie, la Hongrie, le Cameroun ont montré à quel point les tentations populistes sont répandues dans le monde et quels défis elles posent aux Églises. Les échos à la sortie de cette journée ont été très positifs. Le lendemain, dimanche 12 mai, la présidente de la CMER, Najla Kassab, prêchait au Grossmünster de Zurich. Le culte a été suivi d'un moment de convivialité dans le cloître avec les membres du Comité exécutif.

4.3.4 Relations bilatérales

4.3.4.1 Postes pastoraux coréens à Genève et à Berne/Zurich

La communauté coréenne de Genève a renouvelé le mandat de son pasteur et le contrat de travail avec le DM pour trois ans supplémentaires. À Zurich, une nouvelle solution juridique a dû être trouvée pour l'emploi du pasteur, ni Mission 21 ni l'Église évangélique réformée du canton de Zurich ne pouvant plus assumer le rôle d'employeur. Les statuts de la paroisse coréenne (une association aux termes du Code civil) ont dû être revus afin que la paroisse puisse s'enregistrer au registre du commerce et obtenir au bout de deux à trois ans le statut d'employeur. Le contrat du pasteur arrivant à son terme normal, une prolongation extraordinaire a été envisagée. De très longues discussions et le soutien de Mission 21 et de la FEPS ont été nécessaires pour mener le processus à terme.

4.3.4.2 Église protestante en Allemagne EKD : chambre de théologie

Un représentant de la FEPS est membre de la chambre de théologie (« Kammer für Theologie ») de l'EKD, laquelle se réunit deux fois par année. Ses travaux ont porté principalement sur deux mandats de l'EKD : l'élaboration de matériaux de référence sur les thématiques « compréhension du péché, de la faute et du pardon du point de vue de l'anthropologie protestante » et « importance de la Bible pour les décisions des directions ecclésiales ».

4.3.4.3 Premier Synode de l'EERS à Sion : programme pour les hôtes étrangers

À l'occasion du premier Synode de l'EERS, les Églises protestantes des pays voisins ont été invitées à un programme d'échange. Celui-ci se déroulera du samedi 13 au mardi 16 juin 2020. Il comprendra notamment un petit séminaire à Crans-Montana, le lundi 15 juin 2020, consacré au thème de la communion d'Églises.

4.3.4.4 Visite de l'Église luthérienne évangélique en Bavière ELKB

Dans le cadre des relations ecclésiales bilatérales de la FEPS, des rencontres d'échange ont déjà eu lieu par le passé avec l'Église évangélique luthérienne en Bavière (ELKB). La délégation qui a participé à la réunion de février 2019 à Berne était constituée de deux membres du Conseil de l'ELKB, Michael Martin, *Oberkirchenrat* et responsable du service œcuménisme et vie ecclésiale de l'ELKB, et Raphael Quandt, *Kirchenrat* chargé de la CEPE. L'ELKB est représentée actuellement au conseil de la CEPE par Michael Martin, et

elle s'engage depuis des décennies dans la direction du Groupe Europe du Sud-Est de la CEPE et en déléguant des collaboratrices et des collaborateurs au secrétariat de la CEPE. Les sujets en lien avec la CEPE ont donc occupé une place importante. Parmi les autres questions abordées ont figuré l'engagement des Églises au Proche et au Moyen-Orient, ainsi que le projet de dialogue de la Fédération luthérienne mondiale et de la CEPE avec le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens sur le thème Église et communion ecclésiale.

4.3.4.5 Visite de la Presbyterian Church PC (USA)

Le révérend Ensign-George est le nouveau directeur du département « théologie et culte » de la Presbyterian Church (USA). La PC et la FEPS entretiennent depuis des années des relations et une collaboration partenariales. La rencontre de mars a été consacrée à un échange sur des sujets d'actualité des deux Églises et sur des possibilités de collaboration ponctuelle à l'avenir.

4.3.5 Autres relations et consultations

4.3.5.1 Consultation d'Églises suisses, allemandes et japonaises

Un groupe de délégués de la FEPS, de l'Église réformée d'Argovie, d'Églises de länders allemands (EDD et EMW) et d'Églises membres du Conseil japonais des Églises (NCCJ) s'est réuni à fin avril/début mai 2019 en Suisse pour une consultation devant permettre de découvrir et de mener une réflexion sur l'héritage d'Ulrich Zwingli. La rencontre avait pour thème : « Voyage à la découverte d'une autre Réforme ».

4.3.5.2 Assemblée générale de l'Église d'Écosse à Édimbourg

La FEPS a accepté une invitation spéciale à participer à l'assemblée générale de l'Église d'Écosse, en mai 2019, à l'occasion des 500 ans de la Réforme de Zwingli. Le film consacré au réformateur a été présenté lors de la soirée libre par l'ambassadrice du jubilé de la Réforme de l'Église de Zurich, Catherine McMillan, dans une version sous-titrée en anglais, en présence du réalisateur. Outre ces festivités, la création de l'EERS a été signalée dans le rapport annuel.

L'intérêt principal de l'assemblée portait toutefois sur la discussion de deux documents visant à réformer en profondeur les structures et les organes de fonctionnement de l'Église. Un rapport d'un groupe d'experts externes présidé par un professeur de la Faculté de théologie d'Édimbourg a fait l'inventaire des réformes nécessaires reconnues par la grande majorité depuis longtemps, mais jamais mises en œuvre ou mal réalisées. La nécessité des réformes provient d'un effondrement rapide du nombre de membres (env. 300 000 membres aujourd'hui, perte de 55% en 15 ans, perte annuelle de 4%) et de la baisse des ressources financières qui en découle.

5. La présence protestante

5.1 La FEPS influence les évolutions de la société

5.1.1 Coordination avec les autorités fédérales

5.1.1.1 Ratification par le Conseil fédéral du traité de l'ONU sur l'interdiction des armes nucléaires : table ronde informelle avec le DFAE

Suivant la recommandation du Conseil œcuménique des Églises COE et de l'ONG ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, Prix Nobel de la paix 2018), la FEPS avait écrit au Conseil fédéral en avril pour s'étonner que celui-ci ne souhaite pas ratifier ce traité élaboré à l'ONU. Par la suite, le Conseil des États a approuvé une motion exigeant la même chose du Conseil fédéral. Une pétition dans ce sens, munie de plus de 25 000 signatures a été remise au DFAE en juin. Le Conseil fédéral a fait comprendre qu'il souhaitait encore attendre jusqu'à fin 2020 pour prendre une décision. Le DFAE a invité en septembre un petit groupe d'ONG pour un échange sur l'état du dossier. Il a été souligné que la décision était éminemment politique, et non matérielle. Le rapport rendu au Conseil fédéral à l'époque doit être mis à jour au vu des nouveaux développements, en particulier l'annulation du traité INF entre les États-Unis et la Russie, l'escalade avec l'Iran, la Corée du Nord, l'augmentation observée de très nombreux budgets d'armements.

5.1.1.2 Discussion avec la présidence du Parti démocrate-chrétien de Suisse PDC

La FEPS mène régulièrement des discussions avec des partis politiques. Durant l'année sous revue, une rencontre avec le PDC a eu lieu à fin octobre dans un cadre ouvert et informel. Le PDC était représenté par son président Gerhard Pfister et la secrétaire générale Gianna Luzio.

5.1.2 Consultations et prises de position

5.1.2.1 Extension de la norme pénale contre le racisme

Au sein des Églises, la question de l'extension de la norme pénale contre le racisme à l'orientation sexuelle a pendant longtemps été occultée par le débat sur le mariage pour tous. Aussi le Conseil a-t-il repris cette thématique au printemps 2019 et l'a approfondie en été, en faisant appel aux services d'un expert juriste, le professeur Felix Hafner (Université de Bâle). Les propositions de décision sur le mariage pour tous soumises par le Conseil à l'Assemblée des délégués d'automne tiennent compte de cette expertise. La liberté de conscience des membres du corps pastoral doit être protégée si, pour des raisons de conscience, les ministres se refusent à suivre, dans leur pratique cultuelle, le principe majoritairement approuvé du mariage religieux pour tous. Le Conseil a donc discuté de manière intensive du référendum contre l'extension de la norme qui sera soumis à votation en février 2020. Le rejet du référendum par le Conseil se fonde sur la conviction qu'une protection élargie contre la discrimination ne s'oppose pas à la liberté de conscience des pasteurs et des pasteuses.

Voir aussi le point 5.2.5

5.1.2.2 Interdiction de dissimulation du visage

L'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » déposée en 2017 et le contre-projet indirect du Conseil fédéral de 2018 ont suscité d'intenses discussions au sein du Conseil sur la question de la dissimulation du visage. Le Conseil a élaboré un document interne avec quatre messages. Le droit à la liberté religieuse et le respect de l'identité des communautés religieuses y sont soigneusement évalués au regard de la protection de la dignité et des principes égalitaires de l'État de droit libéral et démocratique. Les principes fondamentaux de liberté d'expression et de participation démocratique se fondent sur la possibilité d'exprimer publiquement, ouvertement et de manière reconnaissable ses convictions personnelles. L'égalité juridique et politique réside dans l'unité entre voir et être vu. Les thèses, présentées lors des informations du Conseil à l'Assemblée des délégués d'été 2019, ont été mises en discussion dans le cadre du dialogue interreligieux. Les arguments du Conseil seront mis à disposition du public en temps voulu et sous une forme appropriée au moment de la votation populaire.

5.1.2.3 Initiative pour des multinationales responsables

Le Conseil de la FEPS a fait savoir au début septembre 2019 qu'il soutenait l'initiative pour des multinationales responsables. En même temps, il a signalé qu'il préférerait un contre-projet probant pour autant qu'il prenne en compte les principales revendications de l'initiative (mot-clé « responsabilité ») et qu'il contribue à résoudre le blocage entre le Parlement et les initiants, respectivement permette le retrait de l'initiative.

5.1.2.4 Criminalisation de la solidarité

De nombreuses paroisses, paroissiennes et paroissiens apportent leur soutien aux personnes en détresse et leur offrent une protection, quel que soit leur statut de séjour en Suisse. Ce faisant, ils risquent d'être condamnés par la justice en vertu de l'article 116 LEI (loi fédérale sur les étrangers et l'intégration). Dans un communiqué de presse paru à fin octobre, la FEPS a fait part de son inquiétude face à cette situation et a soutenu les Église concernées. Elle a lancé un appel aux responsables politiques en leur demandant de cesser de criminaliser la solidarité et de s'efforcer, au contraire, de la protéger et de l'étayer juridiquement.

5.1.2.5 Consultations sur des questions d'asile

En 2019, la FEPS a participé à deux consultations du DFJP. Dans ces deux projets, la question de la restriction de la liberté de mouvement et de voyage de personnes ayant pris la fuite a notamment fait débat. La FEPS s'est opposée aux mesures de renforcement, invoquant entre autres les principes fondamentaux de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

Elle s'est également exprimée dans ce contexte sur la mesure de substitution juridique de l'« admission provisoire ». Si certaines adaptations positives sont ponctuellement mises en œuvre, le terme d'« admission provisoire » n'en est pas moins maintenu, bien que l'on sache par expérience que les personnes concernées séjournent longtemps en Suisse. Dans sa réponse à la consultation, la FEPS a donc indiqué qu'elle déplorait le maintien de cette terminologie, estimant qu'un nouveau statut de protection serait plus approprié. Elle s'est appuyée sur la Déclaration interreligieuse sur les réfugiés de novembre 2018, signée par le président du Conseil, qui fait le constat suivant : « [...] La création d'un nouveau statut de protection en lieu et place de l'admission provisoire favoriserait, elle aussi l'intégration.

L'admission provisoire occasionne de fait des obstacles supplémentaires à l'accès au marché du travail. Elle stigmatise, et effraye les employeurs. »

Voir aussi le point 6.3.2

5.1.2.6 Prise de position sur les nouveaux objectifs de la coopération internationale

Dans le prolongement des prises de position de ses œuvres d'entraide (EPER et PPP), la FEPS s'est exprimée en août 2019 sur les nouveaux objectifs de la coopération internationale (CI). Les objectifs pour la période 2021 – 2024 intègrent des intérêts comme la lutte contre les causes des migrations, la promotion de la croissance économique et le développement des marchés. La FEPS a estimé que la couverture de ces besoins ne pouvait pas être une tâche prioritaire de la coopération internationale. Selon elle, la CI de la Suisse doit continuer de mettre au centre de sa démarche le mandat constitutionnel et les principes fixés par la loi, en particulier le mandat d'éradiquer la pauvreté.

5.1.3 Groupe de travail « Forum éducation »

En 2019, le groupe de travail a continué de mettre l'accent sur la formation scolaire et extrascolaire, de l'école enfantine à la confirmation. Il a poursuivi l'élaboration de ses thèses sur le travail catéchétique et les a remises au Conseil. La question de la façon dont ce travail sera intégré dans l'EERS est encore en discussion.

5.2 La FEPS aide à prendre sa vie en main de manière responsable

5.2.1 Soins palliatifs

Le groupe spécialisé Soins palliatifs s'est réuni à trois reprises durant l'année sous revue. Un grand renouvellement des membres (en raison de départs à la retraite) se profile à l'horizon. Un colloque œcuménique, gratuit, à Berne, consacré à la narration de l'expérience de la mort (en allemand : « Sterbenarrative ») est en préparation pour 2020. La participation du groupe spécialisé au congrès national des soins palliatifs de 2020, les 25 et 26 novembre, avec pour thème la qualité de vie occupera le groupe également durant les mois à venir. Le souhait d'améliorer la mise en réseau des compétences et ressources demeure un sujet d'actualité. Mettre en réseau toutes les offres existantes en Suisse s'avère ne pas être une mince affaire.

5.2.2 Don d'organes

La FEPS s'est déjà exprimée à plusieurs reprises par le passé dans différentes publications sur la question de la médecine de transplantation. Elle y souligne le caractère volontaire du don d'organes et rejette catégoriquement toute prétention morale ou juridique de tiers. Dans sa réponse à la consultation relative à la modification de la loi sur la transplantation (https://www.evref.ch/wp-content/uploads/2019/12/19_Vernehmlassungsantwort_Transplantationsgesetz.pdf), elle s'oppose, selon ce principe, au remplacement du paradigme actuel du consentement par celui de l'opposition. Elle soutient en lieu et place le modèle de la déclaration proposé par la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine. L'automatisation implicite du don d'organes est fondamentalement

en contradiction avec la vision judéo-chrétienne de la qualité de créature de toute vie. Ce qu'une personne ne possède pas ne peut pas être simplement cédé ou exigé par des tiers. En même temps, la FEPS critique la pression morale préoccupante exercée dans le cadre des campagnes accompagnant l'initiative.

5.2.3 Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE

La CNE compte quinze membres permanents. Ils sont nommés par le Conseil fédéral et choisis en fonction de leurs compétences en éthique philosophique nécessaires pour les travaux de la commission. Durant l'année sous revue, les travaux de la CNE se sont concentrés sur l'interruption de grossesse à un stade avancé (travaux achevés en décembre 2018), le don de sperme (publication en janvier 2020), et le don d'organes. La CNE a publié des prises de position détaillées sur ces sujets. La FEPS estime que la commission offre une remarquable plateforme d'information et de mise en réseau de compétences dans le domaine médical, juridique et éthique et se révèle indispensable pour le traitement par la FEPS de questions en lien avec la médecine et la bioéthique.

5.2.4 Projet « Mariage et partenariat » de l'ITE

Dans le cadre de la thématique du « Mariage et partenariat » qui l'a occupé de 2017 à 2019, le groupe de spécialistes ITE a présenté en novembre 2019 à l'Assemblée des délégués d'automne un texte intitulé « Mariage et partenariat – 'Une petite Église dans l'Église' » (https://www.evref.ch/wp-content/uploads/2019/11/10_ehe_fuer_alle_de.pdf). Après un état des lieux introductif, la thématique du mariage et du partenariat y est discutée sous les angles de la théologie biblique, de l'histoire de l'Église et de la théologie pratique dans trois séries de thèses : identité et sexualité sous le signe de la « nouvelle Création », mariage et partenariat sous le signe de la bénédiction et de la revendication de Dieu, mariage et partenariat dans l'accompagnement de l'Église. L'analyse met également en exergue les nuances et divergences observées dans le débat ecclésial et sociétal. Celles-ci portent d'une part sur le rapport entre le mariage et les autres formes de partenariat et, d'autre part, sur la compréhension exclusive et inclusive de l'orientation sexuelle pour le mariage.

5.2.5 Motion de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall « Famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante »

Le rapport du groupe de travail chargé de la motion saint-galloise « Famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante » a été porté à la connaissance de l'Assemblée des délégués d'été 2019 en même temps qu'une position du Conseil de la FEPS. L'Assemblée des délégués a discuté intensivement des quatre thèses de la position du Conseil et a adopté le message suivant : « Nous sommes voulus par Dieu tels que nous sommes créés. Nous ne pouvons pas choisir notre orientation sexuelle. Nous l'intégrons comme une expression de notre plénitude de créature. » Elle a également décidé de poursuivre les travaux sur ce thème. Lors de l'Assemblée des délégués d'automne 2019, le Conseil a présenté un volumineux document, constitué de quatre propositions avec les explications correspondantes sur le mariage pour tous, d'un document de base élaboré par le Secrétariat, ainsi que des thèses de l'ITE. La grande majorité des déléguées et délégués a approuvé les trois premières propositions, à savoir l'ouverture du mariage aux couples de

même sexe au plan du droit civil, l'adoption de la définition élargie du mariage pour le mariage religieux, et la préservation de la liberté de conscience des pasteures et des pasteurs qui ne peuvent pas approuver le mariage religieux pour les couples de même sexe. La question du mariage pour tous a trouvé un prolongement dans le débat politique – mené en grande partie en parallèle – sur l'extension de la norme pénale contre le racisme à l'orientation sexuelle. Le référendum sera soumis au peuple en février 2020. Le Conseil s'engage pour qu'une protection étendue contre les discriminations ne contredise pas la liberté de conscience des pasteures et des pasteurs.

Voir aussi le point 5.1.2.1

5.3 La FEPS défend le bon usage des biens terrestres

5.3.1 Un Temps pour la Création

Depuis 1993, l'association « œco Église et environnement » met à la disposition des paroisses et d'autres lieux d'Église du matériel pour célébrer « Un Temps pour la Création » (du 1^{er} septembre au 4 octobre). Chaque année, un thème différent est choisi. La FEPS soutient ce travail au plan thématique, car il constitue une contribution importante à l'œcuménisme et à la vie spirituelle des Églises. Le thème de 2019, qui portait sur le goût, s'inscrit dans un cycle consacré aux cinq sens. Disponible en allemand et en français sous le titre « Goûter combien le Créateur est bon », le matériel proposé offre aux Églises et aux paroisses l'opportunité d'attirer l'attention de multiples manières sur l'amour infini que Dieu porte à la Création.

5.3.2 Fonds pour le travail des femmes

La commission du Fonds pour le travail des Femmes a siégé trois fois durant l'année 2019. Elle a fait un point détaillé sur l'évolution du Fonds et pris des mesures pour garantir la mission du Fonds, à savoir soutenir financièrement les Femmes protestantes en Suisse d'une part, et d'autre part des projets de défense des droits des femmes, l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que les publications de théologiennes ou les travaux scientifiques dédiés aux femmes dans l'Église. Le Fonds a soutenu trois projets en 2019.

6. La vigilance protestante

6.1 La FEPS rappelle à l'État ses responsabilités

6.1.1 Forum politique

Les institutions ecclésiales soutenant le Forum politique – FEPS et Conférence centrale catholique romaine – participent au projet d'une part en versant une contribution financière annuelle et, d'autre part, en s'engageant dans ses organes directeurs et consultatifs. Du côté des réformés, les Églises réformées Berne-Jura-Soleure apportent un soutien complémentaire à la contribution financière prise en charge par la FEPS en mettant à disposition les ressources humaines de leur service « Reformierte im Dialog ».

Durant sa deuxième année de fonctionnement, le Forum politique a organisé quatre expositions. En janvier 2019, le public a pu découvrir l'exposition sur la démocratie directe moderne, organisée en collaboration avec le DFAE et Présence Suisse. Après celle-ci, deux expositions ont été consacrées aux Yéniches et aux Sinti en Suisse. À cela s'est ajoutée l'exposition « Pourquoi voter ? », la première organisée par l'équipe du Forum politique, qui a été présentée de mai à octobre – soit depuis les élections européennes jusqu'aux élections des Chambres fédérales. Elle a suscité beaucoup d'intérêt en particulier auprès des classes d'école. À la mi-novembre, une autre grande exposition a été lancée ; cette dernière a trouvé dans l'ancienne prison du Käfigturm (« Tour des prisons ») un site approprié pour son « swiss prison photo project », une exposition photographique sur toutes les prisons en Suisse. Les préparatifs de l'exposition sur « La religion dans l'État », suggérée par les institutions responsables ecclésiastiques et organisée par le Forum politique lui-même, ont été engagés parallèlement en vue d'une présentation prévue entre mai et décembre.

Le Forum politique de Berne a organisé plus de 220 manifestations, la plupart en collaboration avec des partenaires. Ainsi, les votations populaires portant sur des sujets nationaux et désormais aussi cantonaux ont suscité beaucoup d'intérêt. À la suggestion spécifique des partenaires ecclésiastiques, d'autres manifestations portant sur les thèmes suivants ont été inscrites au programme : solution de l'opposition pour les dons d'organes, criminalisation de la solidarité, aumônerie de prison dans un contexte multiculturel dans le cadre du programme d'accompagnement de l'exposition sur les prisons.

L'engagement en faveur de l'éducation politique, en particulier pour les jeunes et les classes d'école, a pu être intensifié aussi bien qualitativement que quantitativement. Le Forum politique de Berne collabore avec diverses organisations (FSPJ, easyvote, Campus pour la démocratie, projet Spiel Politik/Jouer la politique du Zentrum für Demokratie Aarau, Schweiz debattiert, Jugend debattiert, etc.) et organise un grand nombre de manifestations, ateliers, visites guidées, etc.

Pendant sa deuxième année de fonctionnement avec ses nouveaux organes responsables, le Forum politique a montré qu'il était déjà parvenu à se faire largement accepter. En 2019, il a attiré près de 14 000 visiteuses et visiteurs. Le nombre de manifestations pour lesquelles le Forum politique de Berne est apprécié en tant que partenaire ou organisateur indépendant a également augmenté. Ainsi, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a choisi le Forum politique de Berne pour sa première apparition publique en tant que cheffe du DETEC, en janvier. En février, le DFAE a organisé à l'intention des ambassadrices et ambassadeurs étrangers en Suisse une manifestation avec la secrétaire d'État Pascale Baeriswyl consacrée à la démocratie directe.

6.2 La FEPS fait entendre sa voix pour défendre les faibles

6.2.1 Journée internationale des droits humains et Dimanche des réfugiés

Face aux évolutions de la politique mondiale de ces dernières années, la façon dont sont pris en charge les réfugiés et les requérants d'asile tend à devenir l'indicateur d'une société et d'une politique humanitaires. Cela se reflète aussi dans l'engagement œcuménique et interreligieux en faveur des réfugiés, des requérants d'asile et des droits humains en Suisse. À l'occasion du Dimanche et du Shabbat des réfugiés, les Églises chrétiennes et les communautés juives rappellent l'importance de la langue et de la communication pour

surmonter des situations babyloniennes de la politique d'accueil des réfugiés et promouvoir une cohabitation réussie. Par ailleurs, la contribution des trois Églises nationales et des Églises libres de Suisse publiée lors de la Journée internationale des droits de l'homme rappelle la promesse biblique d'une vie en abondance. Elle se concrétise par le don d'espace de vie. L'humanité se manifeste non seulement dans ce que l'être humain fait pour autrui, mais aussi dans l'espace qu'il ou elle libère pour les autres. Du point de vue ecclésial, une politique humanitaire à l'égard des réfugiés se mesure à la possibilité, pour les personnes étrangères dans le pays, d'envisager leur vie à la lumière de la promesse biblique.

6.2.2 Fonds en faveur des droits humains

Depuis 1984, la FEPS gère un Fonds en faveur des droits humains. Le Fonds promeut des programmes et organisations contribuant activement à l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Suisse et à l'étranger. En 2019, une douzaine de projets ont été soutenus.

6.2.3 Commission fédérale contre le racisme CFR

La CFR a été instituée en 1995 à la suite de la ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de l'adoption de la norme pénale contre le racisme (art. 261bis du Code pénal). Conformément à son mandat, la CFR s'emploie à promouvoir une meilleure entente entre les personnes de race, couleur, origine, provenance ethnique ou nationale et religion différentes, combat toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte, et veille à une prévention efficace. Outre les consultations et comptes rendus en cours, les travaux de la commission se sont concentrés sur les discours de haine, qui connaissent une progression alarmante en particulier dans les réseaux sociaux. L'analyse annuelle des incidents racistes révèle (pour 2018) une concentration des insultes et traitements dénigrants sur le lieu de travail et dans le secteur éducatif. Depuis 2020, la commission ne comprend plus qu'une seule représentation ecclésiale. Les Églises perdent donc une voix à la CFR.

6.2.4 Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT

Le Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT s'est déroulé cette année le 18 décembre 2019 à Berne. Il portait sur le thème de la détention administrative en application du droit des étrangers. Les prescriptions internationales dans ce domaine ainsi que les observations et recommandations actuelles de la CNPT ont notamment été présentées à cette occasion.

6.3 La FEPS s'engage pour celles et ceux qui fuient la violence, la détresse et les persécutions

6.3.1 Commission fédérale des migrations CFM

La Commission fédérale des migrations (CFM) est une commission instituée par le Conseil fédéral. Conformément à son mandat légal, elle traite de questions sociales, économiques, culturelles, politiques, démographiques et juridiques liées au séjour des étrangers en Suisse. Parmi ces étrangers, il y a également des demandeurs d'asile, des réfugiés reconnus et des personnes admises provisoirement. L'EERS est représentée dans la commission.

Il convient de mentionner une importante publication de la CFM parue durant l'année sous revue : l'étude « Personnes sortant du système d'asile : profils, itinéraires (ou échappatoires), perspectives » (en allemand seulement, résumé disponible en français), qui se penche sur la situation des requérants d'asile déboutés. Beaucoup d'Églises s'engagent depuis des années en faveur de ce groupe de personnes. L'étude leur fournit de précieuses informations de fond.

6.3.2 Aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux

6.3.2.1 L'aumônerie dans les centres fédéraux

En mars 2019, la procédure d'asile accélérée a été introduite à l'échelle suisse, dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile. Son objectif est qu'environ 60% des procédures d'asile puissent être achevées en 140 jours de procédure. Au total, 6000 places réparties dans cinq régions sont prévues à cet effet. Le système présente l'avantage que les requérants d'asile ne doivent plus attendre pendant des années la décision concernant leur demande. Mais il a aussi des inconvénients : par exemple, les requérants peuvent manquer de temps pour obtenir les preuves attestant de leur parcours personnel et être dépassés par une procédure uniforme, aux échéances strictement fixées.

Les aumônières et aumôniers se tiennent aux côtés des requérants d'asile pour surmonter ces procédures intensives. Ils contribuent ainsi grandement à ce que la dignité humaine et le respect trouvent aussi place dans les centres fédéraux.

En 2019, la FEPS a organisé deux rencontres des aumônières et aumôniers travaillant dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Elles ont permis de constater que l'aumônerie jouait un rôle plus important que jamais durant cette phase de restructuration du système. Les aumônières et aumôniers luttent pour que les précieux acquis dans l'hébergement des requérants d'asile (comme la protection particulière des enfants et des femmes) soient maintenus malgré la procédure accélérée, le changement de personnel et les nouveaux locaux. Une question centrale depuis l'introduction de la restructuration est la problématique de l'organisation de l'aumônerie dans les centres fédéraux. Les discussions menées avec le Secrétariat d'État aux migrations sur la liberté de mouvement des aumônières et des aumôniers dans les centres fédéraux pour requérants d'asile, sur les heures de présence de l'aumônerie et les locaux mis à la disposition de cette dernière revêtent une importance décisive. La FEPS s'emploie à faire en sorte que les aumônières et les aumôniers puissent

exercer en toute liberté leur mission (conformément à l'accord passé avec le Secrétariat d'État aux migrations) et qu'elles et ils disposent de conditions cadres appropriées.

6.3.2.2 Rencontre des responsables de la migration des Églises membres

Deux fois par année, la FEPS invite les responsables des secteurs migration des Églises membres à une rencontre à Berne. Pour ces derniers comme pour la FEPS, cette réunion constitue une importante possibilité d'échange. Elle offre également à la FEPS l'occasion de donner des informations sur les évolutions nationales actuelles dans le domaine de l'asile et de sensibiliser les participantes et les participants à certaines thématiques. Lors de la rencontre du printemps 2019, les responsables ont par exemple discuté du problème de la criminalisation de la solidarité. Ils ont analysé la situation avec des spécialistes, et évoqué leurs principaux sujets de préoccupation. La discussion était importante pour connaître l'état d'esprit des Églises membres et préparer ainsi la communication de la FEPS au sujet de la criminalisation de la solidarité.

Voir aussi le point 5.1.2.5

6.3.3 Foi et réfugiés (Déclaration interreligieuse)

La Déclaration interreligieuse sur les réfugiés, adoptée en novembre 2018, a suscité beaucoup d'intérêt. Plus de 15 000 exemplaires de ce texte et du flyer qui l'accompagne ont été distribués en Suisse l'an passé.

Par ailleurs, différents groupes ont discuté des revendications de la déclaration et de questions concernant leur mise en œuvre lors de trois manifestations en automne. Ainsi, des intervenants provenant de la communauté musulmane ont été invités à la rencontre des responsables des secteurs migration des Églises membres organisée par la FEPS. Les participantes et participants ont examiné ensemble les points communs du travail bénévole musulman et chrétien en faveur des réfugiés et discuté des principaux recoupements et de la forme que pourrait prendre un engagement concerté en faveur des réfugiés. Les mêmes questions et perspectives ont été reprises dans le contexte inverse : à l'occasion de deux ateliers pour les bénévoles de la communauté musulmane organisés à Lausanne et à Zurich par le Centre suisse Islam et société de l'Université de Fribourg, la responsable pour les questions de migration à la FEPS a présenté la Déclaration et animé une discussion sur les possibilités de développer un engagement interreligieux fort en faveur des réfugiés.

Enfin, le Forum mondial sur les réfugiés des Nations Unies, qui s'est déroulé le 17 décembre 2019 à Genève, a constitué un événement marquant. La rencontre internationale au niveau ministériel a été ouverte conjointement par le conseiller fédéral Ignazio Cassis, le secrétaire général de l'ONU António Guterres et le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi. Dans son discours, Ignazio Cassis a explicitement mentionné la Déclaration interreligieuse sur les réfugiés comme un bon exemple d'un engagement transfrontalier fort en faveur des réfugiés.

6.3.4 Fondia, projet Intégration

Le projet intitulé « renforcement de l'engagement ecclésial en faveur de l'intégration des réfugiés » a été imaginé et lancé par la FEPS dans les années 2017/2018. Il visait à intensifier et multiplier des projets éprouvés d'Églises membres et de leurs bénévoles en faveur des réfugiés (projets de mentoring en particulier). Une demande de soutien financier auprès de la fondation Fondia avait été approuvée.

Cependant, le projet a été abandonné au début de 2019 et l'argent rendu à la fondation Fondia, car il s'est avéré qu'il n'était pas approprié pour relever les défis actuels dans le domaine des réfugiés. En effet, entre la phase de conception du projet et celle de la planification de la mise en œuvre, différents facteurs ont changé (p. ex. moins de nouveaux requérants d'asile nécessitant une assistance initiale, moins de bénévoles actifs depuis l'accalmie de la crise des réfugiés, nouveaux enseignements tirés de projets d'intégration, etc.).

6.3.5 Chrétiens menacés et discriminés

La rencontre de travail avec le DFAE en janvier sur le thème des « chrétiens menacés » avait été sollicitée par le groupe « liberté religieuse » de l'Alliance évangélique suisse (SEA) afin d'explorer de possibles interactions et collaborations. Quelques jours avant la rencontre, le nouvel index des persécutions de l'ONG « Portes Ouvertes/Open Doors » avait été publié. Les échanges avec les représentants du DFAE présents ont été concrets. Deux conseillers nationaux y ont aussi participé, ce qui s'est aussi avéré utile aux débats. Cette rencontre a débouché sur les résultats suivants : d'une part des contacts faciles et réguliers avec la SEA, un échange réciproque d'informations sur des sujets tels que l'Iran ou les réfugiés convertis et, d'autre part, une simplification des voies de communication avec le DFAE.

6.3.6 Churches' Commission for Migrants in Europe CCME

En tant que commission spécialisée, la Churches' Commission for Migrants in Europe (CCME), dont le siège est à Bruxelles, est engagée au niveau européen dans de nombreux domaines de la politique migratoire. En 2019, la CCME a poursuivi sous diverses formes son engagement pour la défense des droits des réfugiés dans le monde, en coordonnant et en organisant par exemple un soutien en faveur d'Églises dans des pays européens de premier accueil (comme l'Italie et la Grèce). Ces Églises proposent, avec des moyens limités, des prestations vitales pour les réfugiés. La FEPS soutient la CCME par une cotisation annuelle.

Annexes

1. Délégations et rencontres du Conseil

1.1 Délégations du Conseil

Date	Organisme	Manifestation
13–16.01.2019	Uni Fribourg	Voyage d'études au St. Mellitus College de Londres
18.01.2019	EPER	Inauguration officielle du partenariat de l'EPER avec Fellowship of Middle East Evangelical Churches FMEEC
21.01.2019	FEPS	Conférence SPS ; assemblée fondatrice à Zurich
26.01.2019	Kirchenfraktionssynode, Zurich	Présentation de la constitution
31.01.2019	FEPS	COFI avec J. Focking
20.02.2019	FEPS	Échange avec le CN P. Hadorn sur la présence des Églises au Parlement fédéral
26.02.2019	SEM	Échange avec Mario Gattiker sur la question de l'Érythrée
01.03.2019	FEPS	Comité du personnel et des finances
01.03.2019	FEPS	COFI
20.03.2019	Intergroupe parlementaire politique chrétienne	Débat public « Droits humains et interdiction de la burka. Les valeurs chrétiennes dans un contexte multireligieux »
21.03.2019	Paroisse d'Eglisau (rencontre régionale)	Rencontre de la paroisse consacrée à la nouvelle constitution
23/24.03.2019	Cathedral Parish	Reformation in the Zwingli Year with his Successor Henry Bullinger 23.03. Disputation and Dinner 24.03. Worship Service
29.03.2019	FEPS	Comité du personnel et des finances
30.03.2019	FEPS / RKZ	Rencontre des responsables de la communication de la FEPS et de la RKZ/CES au Forum politique de Berne
31.03./01.04.2019	Églises évangéliques réformées des cantons de Saint-Gall et de Thurgovie	Rencontre du « Netzwerk Aufbruch Ost » au centre Kartause à Ittingen
05/06.04.2019	Amis d'alpha	Conférence « Transformation pastorale » avec le Père James Mallon à Paris
05/07/13.04.2019	Festival international de cinéma, Nyon	Visions du Réel
13.04.2019	PPP	Culte anniversaire des 50 ans de la campagne œcuménique (PPP), Berne

Date	Organisme	Manifestation
29.04.2019	FEPS / EKD	Ouverture du colloque FEPS-EKD-Église d'AG-National Council of Churches of Japan NCCJ
07.05.2019	FEPS / SIG	Séance commune
08.05.2019	FEPS	Réception du président, du vice-président et de l'équipe de la CMER
11.05.2019	FEPS	Séminaire avec le comité exécutif de la CMER et manifestation publique à Horgen
11.05.2019	FEPS / Uni Zurich	Colloque à Bâle « Retour dans le futur » – théologie et pratique réformées de la cène de nos jours »
11.05.2019	FPS	Assemblée des délégués de FPS
12.05.2019	FEPS	Culte au Grossmünster de Zurich, prédication par la présidente de la CMER. Réception du Comité exécutif de la CMER par le Conseil d'Église de Zurich et la délégation du Conseil de la FEPS
18.05.2019	PEV	Colloque féminin sur le thème de la dignité humaine
19.05.2019	SIG	Manifestation en soirée et 114 ^e Assemblée des délégués de la SIG
22.05.2019	FEPS / CES	Réunion FEPS – CES, Berne
22.05.2019	CEG	Entretien avec une délégation du Conseil
22.05.2019	RPF	Séance du Religionspädagogisches Fachgremium
25.05.2019	CER	Assemblée générale
27.05.2019	FEPS	Assemblée plénière de Diaconie Suisse
11.06.2019	FEPS	Règlement financier de l'EERS, consultation de la commission temporaire chargée du Règlement du Synode
12.06.2019	Reformierte Medien	Assemblée générale ordinaire, Zurich
14.06.2019	Centre d'études pour la foi et la société	Journées d'étude, prière
16–18.06.2019	FEPS	AD à Winterthour
18.06.2019	FEPS	Audition des œuvres
21/22.06.2019	RKZ	Assemblée des délégués
30.06.2019	Mission 21	Installation du nouveau directeur
01.07.2019	SPS	Conférence
22.08.2019	FEPS	COFI
25–30.08.2019	Tavola Valdese	Synode 2019
09.09.2019	Fondia	Séance du Conseil de fondation
10.09.2019	Conférence femmes FEPS	Retraite du comité, Berne
12.09.2019	Six conseillers nationaux	Rencontre au Palais fédéral à l'occasion du Jeûne fédéral, Berne

Date	Organisme	Manifestation
13.09.2019	VFG	Célébration du 100 ^e anniversaire de VFG Freikirchen Schweiz, Berne
20–22.09.2019	Forum des femmes de l'Église protestante à Varsovie	Colloque ; conférence sur le thème de la paix, la justice et la sauvegarde de la Création
23–25.09.2019	EKD	Conférence liturgique, Hildesheim
15.10.2019	CEG	Entretien avec une délégation du Conseil
19.10.2019	Association pour la musique sacrée St Anton	Prédication solennelle lors du culte du jubilé à Zurich
28.10.2019	FEPS	Conférence Femmes, Berne
29.10.2019	Reformierte Medien	Assemblée générale consacrée au budget, Zurich-Hottingen
03.11.2019	Église évangélique réformée du canton de Zurich	Culte festif au Grossmünster avec le conseiller fédéral Guy Parmelin à l'occasion du Dimanche de la Réformation et du Prix Zwingli
04–05.11.2019	FEPS	AD à Berne
10–13.11.2019	EKD	Synode à Dresde sur le thème de la paix
15.11.2019	Idea Spektrum	20 ^e anniversaire
22.11.2019	FEPS	Comité du personnel et des finances
24.11.2019	Landeskirchliche Gemeinschaft Jahu	Prédication dans la communauté de Jahu
25.11.2019	FEPS	Assemblée plénière de « Diaconie Suisse »
29.11.2019	Fondia	Séance du Conseil de fondation
29.11.2019	FEPS	Colloque sur les communautés bienveillantes (conférence Diaconie Suisse) à Bienne
04.12.2019	EREN	Session du Synode à Montmirail
06.12.2019	FEPS	Rencontre des délégations intraprotestantes
07.12.2019	CER	Assemblée générale
10.12.2019	FEPS	Transgression des limites, séance d'information et d'échange pour les spécialistes des Églises membres, Berne

1.2 Autres engagements du Conseil

- Conseil de fondation de l'EPER
- Conseil de fondation de PPP
- Autres rencontres avec des œuvres (KIZA, KMS, ronde présidentielle)
- Rencontre des membres du Conseil avec des chargés de dossiers du Secrétariat
- Commission de liturgie et autres organes concernant la liturgie (p. ex. LGBK)
- Développement de l'Église

- Rencontres sur la formation ecclésiale, y compris voyage à Londres
- Séance du groupe de travail temporaire formation
- Séances Fonds pour le travail des femmes
- Rencontre sur l'aumônerie de l'armée
- Rencontre sur la violation des limites
- Uni Fribourg
- Uni Berne
- Rencontre avec les Églises libres (notamment FEOS, Forum évangélique réformé)
- Fondation de la Réformation
- Comité « personnel et finances » et Commission des finances
- Rencontre avec les responsables de la communication
- Rencontres avec les œuvres missionnaires (Mission 21 et DM-Échange et mission)
- Séances de l'organe spécialisé en pédagogie religieuse

2. Les publications de la FEPS

2.1 Appels, prises de position, réponses à des consultations

- Réponse à la consultation relative à l'ordonnance sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier (OSMP), mai 2019
- Réponse à la consultation sur l'initiative parlementaire « Mariage civil pour tous », juillet 2019
- Réponse à la consultation sur la coopération internationale (CI) 2021-2024, août 2019
- Réponse à la consultation sur les modifications des ordonnances d'exécution des normes procédurales et systèmes d'information (LEI 18.026), août 2019
- Réponse à la consultation relative à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), novembre 2019
- Prise de position sur la consultation relative à la modification de la loi sur la transplantation, décembre 2019

2.2 Publications

Parution en 2019 de « 12 questions – 12 réponses à propos de la situation juridique de la nouvelle Église évangélique réformée de Suisse »

2.3 Motions et postulats en cours d'examen

Motion relative au thème famille – mariage – partenariat – sexualité dans une approche protestante : soumise par l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall, transmise par l'Assemblée des délégués d'été du 19 au 21 juin 2016 à Warth.

Motion de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande concernant les finances, adoptée par l'Assemblée des délégués d'été du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour.

3. Membres du Conseil ainsi que collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat

État : 31 décembre 2019

Conseil

Président : Gottfried Locher (100%)

Vice-présidents : Esther Gaillard, Daniel Reuter

Membres du Conseil : Pierre-Philippe Blaser, Sabine Brändlin, Ulrich Knoepfel, Ruth Pfister

Assistante administrative du président : Nicole Freimüller (80%)

Assistante administrative du Conseil : Pamela Liebenberg (70%)

Assistant personnel du président : *vacant* (60%)

Secrétaire général du CSR (refacturé) : Abel Manoukian (50%)

Groupe de direction

La directrice de la chancellerie : Hella Hoppe (100%)

Directeur adjoint : Serge Fornerod (100%)

Assistante administrative de la directrice du Secrétariat : Eva Wernly (70%)

Assistante administrative de l'Assemblée des délégués : Helene Meyerhans (40%)

Assistante administrative de la directrice du Secrétariat (tâches spéciales) :

Beatrice Bienz (30%)

Communication

Responsable de la communication : Katharina Dunigan (90%)

Chargée de communication : Anne Durrer (20%)

Chargé de communication Suisse romande : *vacant* (60%)

Chargé de communication : *vacant* (20%)

Communication médias : Michèle Graf-Kaiser (80%)

Conceptrice typographique : Monica Schulthess Zettel (90%)

Assistante administrative : Renate Andreas (70%)

Assistante internet : Nadja Rauscher (40%)

Services centraux

Directrice des Services centraux : Anke Grosse Frintrop (90%)

Responsable de la comptabilité : Cécile Uhlmann-Dreyer (80%)

Aide-comptable : Jacqueline Dähler (50%)

Accueil : Kathrin Boschung (50%)

Accueil : Karin Maire (50%)

Accueil : Mirjam Schwery (60%)

Relations extérieures et œcuménisme

Directeur des relations extérieures : Serge Fornerod (100%)
Chargé de l'œcuménisme et des communautés religieuses : *vacant* (100%)
Collaborateur des relations extérieures : Damian Kessi (80%)
Assistante administrative : Marion Wittine (70%)

Relations avec l'Administration fédérale

Directeur des relations avec l'Administration fédérale : *vacant* (60%)
Collaboratrice pour les questions de migration : Silvana Menzli (70%)
Assistante administrative : Claudia Strahm (30%)

Théologie et éthique

Chargé des questions théologiques et éthiques : Frank Mathwig (100%)
Chargé des questions théologiques : Luca Baschera (50%)
Assistante administrative : Pamela Liebenberg (10%)
Assistante administrative : Brigitte Wegmüller (90%)
Assistante administrative : Claudia Strahm (20%)

Églises

Chargée des relations avec les Églises : Bettina Beer-Aebi (60%)
Chargée des questions liturgiques : Nadine Manson (100%)
Assistante administrative : Claudia Strahm (20%)

Droit et société

Chargé des questions de droit et société : Felix Frey (50%)
Chargé des questions de droit et société : Simon Hofstetter (60%)
Assistante administrative : Anja Scheuzger (40%)

4. Engagement dans des commissions fédérales

- Commission fédérale des migrations CFM :
Simon Röthlisberger
- Commission fédérale contre le racisme CFR :
Frank Mathwig
- Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE :
Frank Mathwig
- Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT :
Simon Röthlisberger



**Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse**

Comptes 2019

Propositions

1. Le Synode approuve les comptes annuels de 2019.
2. Le Synode décide de répartir l'excédent de recettes de 543 516 CHF comme suit :
 - 200 000 CHF sont remboursés aux Églises membres conformément à la clé de répartition 2019,
 - 343 516 CHF (gains de cours non réalisés au jour d'établissement du bilan) sont affectés au capital de l'organisation.

Berne, le 26 mars 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1	Produits	4
1.2	Charges d'exploitation.....	4
1.3	Résultat financier et autres résultats.....	5
1.4	Résultat des fonds	5
2.	Bilan.....	7
3.	Compte de résultat	8
4.	Tableau des flux de trésorerie.....	9
5.	Tableau de variations du capital	10
6.	Annexe aux comptes annuels	11
7.	Charges directes de projets	16
7.1	Charges des projets (frais de personnel et généraux).....	16
7.2	Explications relatives aux charges directes de projets	17
7.3	Charges des projets par domaine thématique	22
7.4	Répartition des charges par objectif.....	23
8.	Charges structurelles.....	24
9.	Rapport de l'organe de révision.....	26

1. Introduction

Les comptes annuels 2019 rendent compte du dernier exercice ordinaire de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS.

Le compte de résultat boucle sur un résultat annuel de 544 KCHF. Cet excédent de revenus est imputable à l'amointrissement des charges de projets et structurelles, ainsi qu'aux gains de cours de 350 KCHF non réalisés au jour d'établissement du bilan. Le Conseil propose au Synode de rembourser aux Églises membres la part de l'excédent de revenus dépassant ces gains de cours (200 KCHF).

L'excédent des produits d'exploitation s'explique principalement par la situation extraordinaire du passage de la FEPS à l'Église évangélique réformée de Suisse EERS. À l'été 2019, l'Assemblée des délégués (AD) avait supprimé le point « Objectifs de législature » de l'ordre du jour. Le Conseil en a conclu que dans un premier temps, la clarification stratégique des champs d'action devait avoir la priorité. Il a donc suspendu tous les nouveaux projets prévus dans les objectifs de législature 2019 – 2022. Seules les mesures qui avaient déjà été mises en route ont été maintenues et le courant normal poursuivi. En conséquence, les enveloppes budgétaires, en particulier celles pour les frais généraux, n'ont pas été entièrement utilisées.

L'association SPS a transféré à la FEPS ses actifs de 680 KCHF, dont 180 KCHF en titres. Ce transfert doit être comptabilisé comme revenu selon la norme GAAP RPC 21 et améliore le résultat d'exploitation de 680 KCHF. Cela reste sans incidence sur le résultat annuel puisque la totalité du montant a été versée au Fonds Solidarité protestants suisses conformément à l'acte de donation.

Le 18 décembre 2018, les membres de l'AD avaient avalisé la nouvelle constitution et décidé de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Cette décision marquait un jalon important sur la voie vers la future Église évangélique réformée de Suisse EERS.

En 2019, la transition vers l'EERS a été préparée sur le plan stratégique et opérationnel. Le Secrétariat a, par exemple, aidé la commission temporaire de l'AD à élaborer le règlement du Synode, principalement en lui fournissant des ressources en personnel, et a préparé un premier jet d'un règlement des finances. Des travaux préparatoires ont, en outre, été effectués pour les champs d'action sur lesquels le Synode se prononcera en juin 2020. D'autres projets importants pour le démarrage de l'EERS ont été le développement de l'identité visuelle commune « croix en lumière » et le nouveau site web, lancé le 1^{er} dimanche de l'Avent.

Des frais de personnel supérieurs aux prévisions budgétaires ont été engagés pour le traitement des motions « Famille, mariage, partenariat et sexualité » et « Mandat de collecte de Pain pour le prochain pour les œuvres protestantes », ainsi que pour la production des documents sur le « mariage pour tous » à l'attention de l'AD.

Les projets de Diaconie Suisse ont suivi leur cours comme les années précédentes.

Les comptes ont été établis conformément à la norme GAAP RPC 21, comme de coutume.

Le compte de résultat fait la distinction entre les charges de projets et les charges structurelles. Les charges engendrées par le Conseil, l'Assemblée des délégués et les services centraux sont généralement imputables aux charges structurelles et ne sont pas ventilées sur les projets. Les temps de travail et les frais généraux des autres secteurs sont assimilés à des charges de projets. Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS saisissent leur temps de travail tout en le ventilant sur des projets concrets. Chaque projet de la FEPS est attribué à l'un des objectifs de la législature 2014 – 2018.

1.1 Produits

Les produits de 9 millions de francs ont largement dépassé le budget. Y sont notamment contenus les actifs d'un montant de 680 KCHF transférés par la SPS. Suite à la décision de l'Assemblée des délégués en juin 2017 de poursuivre les activités de la SPS, l'association a fait don de la totalité de ses actifs de 680 KCHF à la FEPS en 2019, à la condition qu'ils soient déposés dans le Fonds Solidarité protestante suisse. À l'origine, ce transfert était déjà prévu pour 2018 et ne figure donc pas au budget 2019.

Sans ce don, les produits seraient légèrement supérieurs aux prévisions et légèrement inférieurs après déduction des contributions transitoires.

La part la plus importante des produits de la FEPS provient des contributions ordinaires des Églises membres.

Les Églises membres ont par ailleurs fourni des contributions extraordinaires à l'aumônerie dans les centres fédéraux (420 KCHF). La Conférence des Églises protestantes de Suisse alémanique KIKO a cofinancé la plateforme internet *diaconie.ch* à hauteur de 80 KCHF et *eG Übereinkunft Diakonie Schweiz* (organisation succédant à la Deutschschweizerische Diakonatskonferenz DDK) a participé au financement des groupes de travail de Diaconie Suisse par un montant de 75 KCHF. Cette dernière contribution était inférieure de 10 KCHF aux prévisions budgétaires. D'autres contributions ont été versées pour des projets de moindre envergure ou ont constitué des frais de participation à l'Assemblée des délégués, à la CPE et aux conférences.

Les collectes pour les fonds ont atteint 475 KCHF, manquant ainsi de 80 KCHF les objectifs budgétaires.

1.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été inférieures au budget de près de 500 KCHF.

Charges de projets

Les charges des projets sont restées à quelque 260 KCHF en dessous du budget ; l'écart par rapport au budget était même de 360 KCHF après déduction des contributions transitoires. La différence se scinde en 110 KCHF de frais de personnel et 250 KCHF de frais généraux en moins.

Les frais généraux ont été inférieurs aux prévisions parce que le Conseil a reporté divers projets déjà programmés. De plus, les célébrations du 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS seront moins importantes que prévu initialement, ce qui a également contribué à réduire les dépenses en 2019. Des économies plus modestes ont en outre pu être réalisées dans le cadre de divers projets.

Les frais de personnel ont été inférieurs aux prévisions car certains postes sont encore restés vacants en 2019. Une partie de ces postes ne sera pourvue par le Conseil que lorsque le Synode aura défini les champs d'actions et qu'il sera clair quels doit être le profil des personnes recherchées. Des informations détaillées sont fournies dans les explications au sujet des charges des projets à partir de la page 16.

Des heures supplémentaires ont été effectuées en 2019 dans le cadre des préparatifs du passage à l'EERS, elles ont été régularisées en fin d'année.

Charges structurelles

Les charges structurelles ont représenté 30% de l'ensemble des charges d'exploitation contre 33,6% l'année précédente. Les charges structurelles relativement élevées en comparaison avec des organisations sans but lucratif s'expliquent avant tout par les structures démocratiques (Conseil et AD). Les organisations comparables opèrent dans un même ordre de grandeur.

Au total, les dépenses structurelles ont été inférieures de près de 230 KCHF au budget, en particulier les frais généraux qui sont restés bien en dessous du montant budgété.

L'investissement pour remplacer le serveur acheté en 2013 a été reporté à 2020.

1.3 Résultat financier et autres résultats

Après sa mauvaise performance de l'exercice précédent, le marché boursier a repris des couleurs en 2019. Le résultat financier a contribué à hauteur de 500 KCHF au bilan réjouissant de l'exercice sous revue. Concrètement, des bénéfices de près de 60 KCHF ont été réalisés avec des fonds d'actions et d'obligations et des intérêts et dividendes de quelque 90 KCHF ont été générés. En outre, des gains de cours non réalisés au 31.12.2019 d'un peu plus de 350 KCHF ont été comptabilisés.

La SPS a transféré ses actifs à la FEPS en 2019. Dans son portefeuille figuraient entre autres des actions, des fonds immobiliers et des métaux précieux d'une valeur approximative de 180 KCHF. Comme le transfert n'a eu lieu qu'à la fin novembre, ces actifs ont été maintenus jusqu'à la fin de l'année ; ils ne seront intégrés dans la stratégie d'investissement de l'EERS qu'en 2020.

La FEPS assume l'administration de la CTEC et du Conseil suisse des religions (SCR). Les produits et charges de ces organisations sont représentés comme résultat hors exploitation. Le montant exact des charges occasionnées par la CTEC est restitué. L'excédent de charges du SCR a été couvert par un prélèvement sur le Fonds SCR.

Des produits extraordinaires ont résulté de la résiliation de provisions dont nous n'avons pas eu besoin. Il s'agissait en particulier d'une provision pour droits d'auteur constituée pour les contrats non encore négociés dont 15 KCHF n'ont pas été nécessaires après conclusion desdits contrats.

1.4 Résultat des fonds

Le Fonds pour le travail des femmes soutient des projets d'encouragement du travail des femmes et finance par ailleurs les tâches des Femmes protestantes en Suisse (FPS) par des contributions annuelles, en conformité avec son mandat. Comme l'année précédente, les résultats de la collecte ont été relativement modestes (90 KCHF) et largement inférieurs aux prévisions budgétaires. Afin que les FPS puissent assurer leur travail, il a fallu à nouveau retirer plus d'argent du fonds qu'on n'y a apporté, de sorte qu'il est tombé à un peu plus de 50 KCHF. Il a été convenu avec les FPS au début de 2019 déjà qu'une partie de la contribution versée aurait qualité de versement anticipé et que la contribution serait réduite de 50 KCHF en 2020.

La SPS a transféré ses actifs à la FEPS en 2019. 680 KCHF ont été affectés au Fonds « Solidarité protestante suisse », comme stipulé dans l'acte de donation. Ce fonds est alimenté par la Collecte de la Réformation, l'Offrande des catéchumènes et les dénommés

dons « Coup de cœur ». Conformément à la décision de la SPS, la Collecte de la Réformation a été versée à la paroisse de Crans-Montana et à la Fondation de la Réformation. L'Offrande des catéchumènes n'a été versée qu'au début de l'année 2020.

Trois projets de moindre envergure ont été financés en 2019 à partir du Fonds Églises suisses à l'étranger.

En 2018, la commission de la prévoyance du personnel avait décidé d'injecter l'intégralité de la réserve de cotisation de l'employeur dans les actifs des assurés en vue d'amortir quelque peu la nouvelle réduction du taux de conversion par la Fondation Abendrot. Le Conseil avait donné son aval à cette affectation de la réserve de cotisation de l'employeur parce que les assurés étaient prêts à assumer une part légèrement plus élevée des cotisations à la caisse de pension sur une période de quatre ans. Les employés et l'employeur se partagent ainsi pour moitié cette compensation.

Le poste « réserve de cotisation de l'employeur » a été clos sans incidence sur le résultat.

La réserve de fluctuations de valeur des titres a été augmentée de 160 KCHF et retrouve ainsi son niveau de 25% du portefeuille des titres.

Comme chaque année, 30 KCHF ont été alloués au Fonds des manifestations internationales.

Les retraits du Fonds Zwingli prévus au budget pour la refonte du site internet n'ont pas été effectués.

2. Bilan

	31.12.2019		Variation KCHF	31.12.2018	
	Actif KCHF	Passif KCHF		Actif KCHF	Passif KCHF
Actif circulant	7'524		1'372	6'152	
Liquidités	2'302		753	1'549	
Titres	5'157		632	4'525	
Créances	35		-13	48	
Correction de valeur sur créances	-		-	-	
Impôt anticipé à récupérer	30		-	30	
Comptes de régularisation actif	-		-	-	
Actif immobilisé	3'098		-353	3'451	
Immeuble	4'079		-	4'079	
Correction de valeur sur l'immeuble	-1'005		-102	-903	
Immobilisations corporelles ex. Immeuble	11		-3	14	
Prêt	13		-12	25	
Réserve de cotisations d'employeur (Abendrot)	-		-236	236	
Engagements à court terme		602	63		665
Dettes résultant de livraisons et de prestations		112	65		177
Provisions à court terme		-	-		-
Comptes de régularisation passif		490	-2		488
Capital des fonds (fonds affectés)		1'411	-682		729
Fonds diaspora en Suisse		39	-		39
Fonds travail des femmes		53	18		71
Fonds droits de l'Homme		64	8		72
Fonds Solidarité protestante suisse		708	-708		-
Fonds Églises suisses à l'étranger		369	4		373
Fonds Journées de l'Église en Suisse		163	-		163
Fonds Aumônerie dans les centres d'enregistrement		-	-		-
Capital SCR (Conseil suisse des religions)		15	-4		11
Capital de l'organisation		8'609	-400		8'209
Réserves de réévaluation		4'277	174		4'451
Réserve de réévaluation		2'986	335		3'321
Réserve de fluctuations des placements		1'291	-161		1'130
Fonds libres		2'548	-30		2'518
Fonds prévoyance vieillesse		88	-		88
Fonds Huldrych Zw ingli		902	-		902
Fonds manifestations internationales		274	-30		244
Fonds John Jeffries		1'258	-		1'258
Fonds publications / documentations		5	-		5
Fonds de solidarité		21	-		21
Capital libre		1'240	-57		1'183
Résultat de l'exercice		544	-487		57
	10'622	10'622	+/-1'019	9'603	9'603

3. Compte de résultat

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
6.1 Produits						
Contributions des membres	6'063	67.4	6'063	73.5	6'063	75.9
Autres contributions (aux projets)	631	7.0	644	7.8	636	8.0
Donations reçues (affectées)	680	7.6	0	0.0	0	0.0
Sommes cible pour transmission	1'051	11.7	955	11.6	1'082	13.5
Collectes pour fonds	475	5.3	555	6.7	122	1.5
Total produits internes	8'900		8'217		7'903	
Produits de prestations fournies	54	0.6	30	0.4	79	1.0
Produits de remboursements div. des assurances	48	0.5	0	0.0	10	0.1
Produits d'exploitation	9'002		8'247		7'992	
Charges d'exploitation						
Charges directes de projets						
Frais de personnel	-2'119	25.9	-2'234	25.7	-2'045	25.4
Frais de voyage et de représentation	-43	0.5	-51	0.6	-57	0.7
Frais généraux	-2'096	25.6	-2'336	26.9	-1'810	22.5
Amortissements	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Transmission des sommes cible	-1'051	12.8	-955	11.0	-1'082	13.4
Transmission d'autres sommes	-420	5.1	-420	4.8	-350	4.3
Total charges directes de projets	-5'729	70.0	-5'996	69.1	-5'344	66.4
6.2 Charges structurelles						
Frais de personnel	-1'851	22.6	-1'875	21.6	-1'888	23.5
Frais de voyage et de représentation	-98	1.2	-135	1.6	-96	1.2
Frais généraux	-307	3.8	-428	4.9	-498	6.2
Frais d'entretien	-83	1.0	-100	1.2	-99	1.2
Amortissements	-113	1.4	-142	1.6	-123	1.5
Total charges structurelles	-2'452	30.0	-2'680	30.9	-2'704	33.6
Total charges d'exploitation	-8'181		-8'676		-8'048	
Résultat d'exploitation	821		-429		-56	
6.3 Résultat financier						
Produits financiers	501		70		-172	
Charges financières	-26		-20		-23	
Total résultat financier	475		50		-195	
6.4 Résultat hors exploitation						
Produits sans rapport avec l'organisation	137		140		139	
Charges sans rapport avec l'organisation	-144		-130		-146	
Produits exceptionnels	27		0		27	
Charges exceptionnels	0		0		0	
Total résultat hors exploitation	20		10		20	
Résultat avant variation du capital des fonds	1'316		-369		-231	
Variation du capital des fonds						
Fonds affectés						
Allocation	-1'637		-1'040		-535	
Utilisation	956		1'066		665	
Fonds libres et capital attribué						
Allocation	-190		-30		-216	
Utilisation	99		370		374	
Total variation du capital des fonds	-772		366		288	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	544		-3		57	
Attributions						
Utilisation à décider par le Synode	-544		3		-57	
Résultat annuel	0		0		0	

4. Tableau des flux de trésorerie

	2019	2018
A Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	544	57
Variation du capital des fonds	538	-288
Amortissements	110	123
Constitution et dissolution des provisions	0	0
Diminution/Augmentation des titres	-632	159
Diminution/Augmentation des créances	249	17
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation actif	0	5
Diminution/Augmentation des dettes à court terme	-65	-57
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation passif	<u>2</u>	<u>33</u>
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	746	49
B Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	-5	-4
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0	0
Investissements dans les immobilisations financières	0	0
Désinvestissements d'immobilisations financières	12	12
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	7	8
C Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		
Augmentation/Diminution des dettes financières	0	0
	0	0
Variation des liquidités	753	57
D Justificatif variation des liquidités		
État des liquidités au 1.1.	1'549	1'492
État des liquidités au 31.12.	2'302	1'549
Variation	753	57

5. Tableau de variations du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2019	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2019
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	71		91		-109	53
Fonds droits de l'Homme	72		26		-34	64
Fonds Solidarité protestante suisse	0		1038		-330	708
Fonds Églises suisses à l'étranger	373				-4	369
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	11		62		-58	15
Capital des fonds (fonds affectés)	729		1'637	0	-955	1'411
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de cotisations d'employeur*	0					0
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'085				-99	2'986
Réserve de fluctuations des placements	1'131		160			1'291
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	902					902
Fonds manifestations internationales	244		30			274
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'183			57		1'240
Résultat annuel	57		544	-57		544
Capital de l'organisation	7'974	0	734	0	-99	8'609

Comptes	Existant initial 1.1.2018	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2018
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	131		82		-142	71
Fonds droits de l'Homme	79		29		-36	72
Fonds Églises suisses à l'étranger	366		10		-3	373
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163		0			163
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	75		350		-425	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	6		64		-59	11
Capital des fonds (fonds affectés)	859		535		-665	729
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de cotisations d'employeur	235		1			236
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'185				-100	3'085
Réserve de fluctuations des placements	1'340		65		-274	1'131
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	782		120		0	902
Fonds manifestations internationales	244		30		0	244
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'256		1	-74		1'183
Résultat annuel	-74		57	74		57
Capital de l'organisation	8'310	0	274	0	-374	8'210

*) Le poste « réserve de cotisation de l'employeur » a été clos sans incidence sur le résultat.

6. Annexe aux comptes annuels

1 Nom, forme juridique et siège

Sous le nom « Fédération des Églises protestantes de Suisse » (FEPS), il existe une association au sens de l'art. 60 ss. CC dont le siège se trouve à Berne.

2 Principes généraux de présentation des comptes

La FEPS présente ses comptes conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes 2014/2015 (Swiss GAAP RPC 21 et RPC fondamentale) et en application des directives de la constitution et du règlement financier de la FEPS et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true & fair view).

Les dispositions du nouveau droit comptable selon art. 957 ss. CO ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2015.

3 Règles de comptabilisation et d'évaluation

Titres	Valeur de marché au jour de référence	
Monnaies étrangères	Cours des devises au jour de clôture	
Créances / prêts	Valeur nominale	
Immeuble	Réévaluation 2010 à la valeur actuarielle Durée de l'amortissement partant de la réévaluation : 40 ans linéaire Les mesures sur le bâtiment sont activées en fonction du tableau des impôts.	
Informatique et équipements	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	3 ans, linéaire
Installations d'exploitation	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	5 ans, linéaire

4 Commentaires relatifs au bilan

4.1 Titres

	31.12.2019	31.12.2018
Obligations suisses	2'592	2'443
Obligations étrangères	507	574
Obligations en monnaies étrangères		
Actions suisses	1'219	866
Actions étrangères	802	642
Fonds immobilier	18	
Métaux précieux	19	
Actifs transitoires		
Somme titres	5'157	4'525

4.2 Créances	31.12.2019	31.12.2018
Prêt Bruxelles	13	0
CTEC-CH	0	20
Caisse de compensation du canton de Berne	0	13
Autres débiteurs	22	15
Somme	35	48

4.3 Tableau des immobilisations corporelles	Immeuble	Informatique	Install. d'exploit.
Valeur d'acquisition, état 1.1.2019	4'079	220	46
Entrées		0	7
Sorties		-2	0
Valeurs d'acquisition 31.12.2019	4'079	218	53
Amortissement cumulé, état 1.1.2019	-903	-214	-38
Amortissements	-102	-5	-6
Sorties		3	0
Amortissements cumulés 31.12.2019	-1'005	-216	-44
Immobilisations corporelles nettes 31.12.2019	3'074	2	9

L'immeuble a été réévalué en 2010.

4.4 Prêt	31.12.2019	31.12.2018
Church and Society Commission of the Conference of European Churches	13	25

4.5 Réserve de cotisations d'employeur

Par décision de la commission de prévoyance du personnel, la réserve de cotisations de l'employeur a été intégralement injectée dans les actifs des assurés au 1er janvier 2019.

4.6 Provisions	31.12.2019	31.12.2018
Aucune		

4.7 Comptes de régularisation passif	31.12.2019	31.12.2018
Vacances et heures supplémentaires	147	104
Contributions reçues pour des projets de l'année suivante		33
ProLitteris	181	120
Publikation CHKiA	50	50
Factures non entrées	112	181
Somme	490	488

6 Explications relatives au compte d'exploitation

	31.12.2019	31.12.2018
6.1 Produits		
Contributions des membres	6'063	6'063
Contributions des membres	6'063	6'063
Jubilé de la Réforme – contributions des Églises membres diaconie.ch	80	10 80
Diaconie Suisse - Groupes de travail CEPE	75	10
Aumônerie CEP – contributions transmises	420	350
Chrétiens menacés		60
Foi et protection des réfugiés - UNHCR		30
Autres	56	96
Contributions à des projets	631	636
Contributions pour la mission – contributions transmises	896	895
Bossey – sommes cibles transmises	56	55
KEK/CEC	10	10
COE	36	44
CMER	53	52
Projet entraide (jubilé de la Réf. P11)		5
Palliative Care		21
Contribution/sommes cible pour transmission	1'051	1'082
CESE sommes transmises		10
Fonds travail des femmes – contributions transmises	91	83
Fonds droits de l'Homme – contributions transmises	26	29
Fonds Solidarité protestante suisse	358	
Collectes pour fonds	475	122
6.2 Structures et frais administratifs		
	31.12.2019	31.12.2018
Assemblée des délégués	267	255
Conseil	1'009	1'063
Services centraux	776	850
Infrastructure	187	278
Immeuble	185	201
Bibliothèque	11	39
Frais administratifs des secteurs	17	18
Somme	2'452	2'704

6.3 Produits financiers	31.12.2019	31.12.2018
Bénéfice/perte de cours réalisé	58	18
Bénéfice/perte non réalisé obligations en CHF	21	-20
Bénéfice/perte non réalisé obligations étranger	5	-23
Bénéfice/perte non réalisé actions CHF	195	-159
Bénéfice/perte non réalisé actions étranger	135	-72
Intérêts et dividendes	49	44
Dividendes thésaurisés	38	40
Somme des produits financiers	501	-172

6.4 Produits/charges extraordinaires	31.12.2019	31.12.2018
Dissolution de correction de valeur sur créances		27
Dissolution de provisions non nécessaires	27	0
Somme	27	27

7 Explications relatives aux flux de trésorerie

Le compte des flux de trésorerie retrace les modifications des liquidités de l'organisation résultant des entrées et des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le flux de trésorerie a été déterminé selon la méthode indirecte.

8 Explications relatives aux variations du capital

L'affectation des fonds est régie par les règlements des fonds respectifs.

Conformément à l'acte de donation, la SPS a attribué sa fortune au Fonds Solidarité protestante suisse de la FEPS. La fortune d'un montant de 680 KCHF a été transférée dans le courant de 2019 et inscrite au compte du Fonds. Le Fonds a également été alimenté du produit de collectes d'un montant de 358 KCHF. En exécution des décisions de la Commission, 330 KCHF ont été utilisés pour des contributions à des projets.

La FEPS préside le Conseil suisse des religions (SCR). Le capital du SCR apparaît dans le bilan de la FEPS comme un fonds affecté depuis 2015.

En janvier 2016 la Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à hauteur de 43 KCHF à la FEPS.

9 Prévoyance professionnelle

Le régime de prévoyance professionnelle basé sur la primauté des cotisations est réglé à travers un contrat d'affiliation à la caisse de pension Fondation Abendrot. Au 31.12.2019, le degré de couverture se montait à 112,5%

Les frais de la prévoyance professionnelle se sont élevés à 376 KCHF. Ils sont compris dans les frais de personnel. Aucune obligation n'existait envers l'institution de prévoyance en date du 31.12.2019.

10 Collaborateurs

Au 31 décembre 2019, 33 (2018: 33) collaboratrices et collaborateurs, y compris le président du Conseil à plein temps, étaient employés pour 22,3 (2018: 23,2) équivalents plein temps.

7. Charges directes de projets

7.1 Charges des projets (frais de personnel et généraux)

Projets	Personnel	Frais généraux	Comptes 19	Budget 19	Comptes 18
L'enracinement protestant	60	55	115	225	186
500 ans de la Réforme	0	0	0	0	76
La foi chrétienne protestante	26	20	46	110	21
La paix religieuse	34	35	69	115	89
La communauté protestante	939	959	1'898	1'940	1'296
Soutien des personnes exerçant une fonction dirigeante en Église	26	7	33	45	14
Révision de la constitution	112	4	116	66	30
Église pour la Suisse	791	295	1'086	1'030	876
Fonds transférés	0	296	296	420	3
Droit d'auteur	10	357	367	379	373
L'inspiration protestante	564	308	872	629	673
Encouragement de l'art d'annoncer l'Évangile	24	17	41	48	10
Réflexion autour de la tradition liturgique réformée	155	7	162	127	46
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	12	22	34	18	18
Relations publiques de la FEPS	373	262	635	436	599
L'œcuménisme protestant	270	668	938	854	871
Unité des chrétiens en Suisse	54	57	111	100	86
CEPE	35	69	104	117	165
Œcuménisme au niveau mondial	181	486	667	577	565
Fonds transférés	0	56	56	60	55
La présence protestante	152	133	285	437	437
Défense d'intérêts et prise d'influence	82	19	101	130	122
Positions protestantes sur des questions existentielles	50	9	59	166	170
Une économie équitable	20	0	20	21	7
Fonds transférés	0	105	105	120	138
La vigilance protestante	133	1'452	1'585	1'691	1'838
Liberté, paix et justice	16	78	94	90	102
La voix pour défendre les faibles	4	2	6	15	19
Politique de migration et d'asile	113	25	138	236	438
Fonds transférés	0	1'347	1'347	1'350	1'279
Frais généraux des projet / non encore attribués	2	34	36	220	43
Total projets	2'120	3'609	5'729	5'996	5'344

7.2 Explications relatives aux charges directes de projets

Généralités

Comme déjà mentionné dans l'introduction, certains projets prévus mais non encore lancés ont été reportés après que l'Assemblée des délégués a renvoyé les objectifs de législature à l'été 2019. En conséquence, les charges de projets ont été inférieures au budget de 260 KCHF avant, et de 360 KCHF après déduction des contributions transitoires.

Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS ont comptabilisés bien 80% de leur temps de travail pour des projets concrets. Le temps résiduel n'a pu être affecté avec précision, il a été ventilé de façon linéaire sur tous les projets.

L'enracinement protestant

Quatre projets sont regroupés sous le titre « La foi chrétienne protestante ». Le projet « L'année liturgique avec Karl Barth » a encore engendré des coûts de 17 KCHF en 2019, au total, les charges ont ainsi été légèrement inférieures au budget. Le Conseil s'est en outre fixé pour objectif de formuler des « positions ancrées dans le quotidien sur des questions de foi ». En 2019, 25 KCHF ont été engagés à cette fin, principalement pour les frais de personnel. Un autre projet budgété, par lequel le Conseil souhaite travailler au fondement théologique de la constitution, a été mis en attente, ainsi qu'un concept pour le développement ultérieur de l'ITE. De ce fait, les charges totales sont nettement inférieures au budget.

La paix religieuse a été renforcée à travers l'engagement du personnel dans le dialogue interreligieux, ainsi que par des contributions au Conseil des religions (SCR) et à IRAS CO-TIS. Un projet qui devait approfondir le dialogue avec des protagonistes importants de l'islam en Europe n'a pas encore pu être réalisé comme prévu. Pour cette raison, les charges totales sont inférieures de 45 TCHF au budget. Les autres projets affichent des écarts mineurs.

La communauté protestante

Les projets d'aumônerie militaire et la prévention des violations de limites et des abus sexuels sont rassemblés sous le générique « soutien des personnes exerçant une fonction dirigeante ». Le Conseil, soutenu par le service spécialisé Limita, a élaboré une stratégie de protection en relation avec la seconde problématique qui a sollicité des ressources en personnel plus importantes que prévues au budget. Un peu plus de 25 KCHF ont finalement été dépensés, soit 10 KCHF de plus que le budget.

À l'automne 2018, l'Assemblée des délégués avait mis en place une commission temporaire « règlement du Synode ». Le Secrétariat a fourni des conseils juridiques et un soutien administratif à cette commission. En 2019, ces activités ont engendré des frais de jetons de présence, frais de personnel et frais généraux de l'ordre d'un peu plus de 100 KCHF. En outre, le Synode a chargé le Conseil d'élaborer un règlement financier. Les frais de personnel engagés à cet effet se sont élevés à près de 10 TCHF. Le tout a occasionné un dépassement du budget d'un peu plus de 45 KCHF.

Sous la dénomination « Église pour la Suisse » sont rassemblés les projets suivants :

en KCHF	Comptes 19	Budget 19	Écart
Diaconie Suisse (l'ensemble)	315	265	50
Présence Internet EERS	310	325	-15
Conférence SPS	160	50	110
Œuvres d'entraide et missionnaires	65	10	55
100 ans de la FEPS	50	195	-145
Conférence femmes	55	60	-5
CPE	40	15	25
Onze projets plus petits			

Les charges de 315 KCHF liées à Diaconie Suisse se composent de 35 KCHF pour les jetons de présence des groupes de travail et groupes d'experts, 220 KCHF pour les frais de personnel du Secrétariat et 60 KCHF pour les frais généraux.

Les charges d'environ 100 KCHF liées à la plateforme internet *diaconie.ch* ont été cofinancées par la Conférence des Églises protestantes de Suisse alémanique KIKO à hauteur de 80 KCHF. Y compris les frais de personnel du Secrétariat, des dépenses d'un peu plus de 80 KCHF ont été comptabilisées pour l'assemblée plénière et les commissions, un peu moins de 25 KCHF pour la commission d'examen des équivalences et quelque 110 KCHF pour les groupes de travail. L'eG *Übereinkunft Diakonie Schweiz* (organisation ayant succédé à la DDK) a participé au financement à raison de 75 KCHF.

Le colloque de Diaconie Suisse à Bienne était initialement prévu au budget de 2018, mais a été reporté à 2019 par souci de ne pas concurrencer la Journée des soins palliatifs qui a eu lieu en 2018. Les charges sont donc légèrement supérieures au budget pour 2019.

À point nommé pour le 1^{er} dimanche de l'Avent 2019, alors que la FEPS communiquait officiellement qu'elle allait faire place à l'EERS, son site internet, quelque peu dépassé, a fait place au tout nouveau site de l'EERS. Cette refonte a absorbé quelque 180 KCHF en frais de personnel et quelque 130 KCHF en frais généraux. Les frais de personnel se décomposent en un peu plus de 30 KCHF pour le développement et la coordination avec l'agence externe, 50 KCHF pour la conception visuelle et 100 KCHF pour les contenus et leur traitement technique. Contrairement à ce qui avait été prévu, certaines tâches pour lesquelles des honoraires avaient été budgétés ont pu être effectuées en interne. Les frais de personnel ont donc été légèrement plus élevés que prévu, tandis que les dépenses pour les honoraires ont été plus faibles. Au total, les dépenses pour le site web de l'EERS ont ainsi pu être réduites de 15 KCHF.

Conformément à la décision de l'Assemblée des délégués, le Conseil a mis en place la Conférence Solidarité protestante suisse SPS au début de 2019. Pour le budget, on s'était basé sur l'expérience faite avec les autres conférences. Les frais de personnel au Secrétariat pour la mise en place et l'organisation professionnalisée de la Conférence, en particulier la refonte du portail spécialisé, ont absorbé env. 120 KCHF, soit nettement plus que les 35 KCHF initialement prévus.

Les collectes pour la Solidarité protestante suisse n'ont pas donné le résultat prévu, raison pour laquelle moins de moyens ont été alloués aux projets. L'Offrande des Catéchumènes ne sera versée qu'en 2020. Au moment de l'établissement du budget, nous ne disposions pas encore d'informations suffisantes de la part de la SPS.

Les charges pour le traitement complexe de la motion « Mandat de collecte de Pain pour le prochain pour les œuvres protestantes » n'étaient pas budgétisées sous cette forme. Les frais de personnel ont excédé le budget de près de 45 KCHF, auxquels sont venus s'ajouter

les frais généraux pour l'audition des Églises membres à Winterthour, les consultations externes et les traductions.

Dans le budget étaient inclus les frais de personnel et généraux pour la production d'une plaquette commémorative à l'occasion du 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS. Le Conseil a décidé de renoncer à ce projet après l'approbation du budget, raison pour laquelle les charges ont été inférieures au budget de 145 KCHF en 2019.

Une seule Conférence Femmes a eu lieu en 2019, mais l'occasion était particulière puisque les 20 ans de la Conférence y ont été célébrés dans le cadre d'un repas festif.

La retraite de la CPE n'était pas budgétée car c'est seulement après l'évaluation de la première retraite qu'il a été décidé d'en organiser une autre en novembre 2019.

L'augmentation des redevances par la VG Musikedition pour les copies dans les paroisses ne deviendra effective qu'en 2020, les droits d'auteur sont donc un peu inférieurs au montant budgété.

L'inspiration protestante

Le Prix de la prédication a été annulé en raison d'une participation insuffisante. Les frais de personnel pour l'« encouragement de l'art de la prédication » ont donc été inférieurs de 5 KCHF au budget. Des frais généraux ont été engagés comme prévu pour une contribution au Prix du film œcuménique de Locarno (10 KCHF) et au festival du film « Visions du Réel, Nyon » (3 KCHF).

Le « travail liturgique » s'est présenté sous la forme de travail dans la Commission liturgique (30 KCHF) et de diverses réunions, préparations de services religieux et autres activités liturgiques. Le temps de travail nécessaire a été supérieur à ce qui avait initialement été budgété, en particulier dans le domaine administratif.

Les « messages à l'occasion de fêtes religieuses » ont été transmis par une carte de vœux à Pâques et à Noël. Dans la missive envoyée à Noël était également annoncé le passage à l'EERS, les frais y liés ont donc été plus élevés que prévu.

Le poste « relations publiques de la FEPS » intègre les temps de travail des collaboratrices et des collaborateurs de la communication qui ne peuvent être attribués à un projet concret. Le travail médiatique en général, l'assistance pour le travail avec les médias et le conseil ou le lectorat y sont comptabilisés (270 KCHF). Des frais généraux ont été engagés pour le film publicitaire pour l'EERS (30 KCHF), les services fournis par une Église membre pour la communication (35 KCHF), ainsi que d'autres dépenses diverses pour le site internet, le monitoring des médias, etc. (75 KCHF). En plus, ce poste comprend des frais de personnel de 105 KCHF et des frais généraux de 125 KCHF pour le développement de la nouvelle identité visuelle « croix en lumière ». Les frais de personnel ont excédé le budget de 60 KCHF, les frais généraux de 50 KCHF. Ces dépassements sont principalement dus aux présentations dans dix Églises membres intéressées avec des déclinaisons du logo.

L'œcuménisme protestant

L'œcuménisme en Suisse a surtout reçu un appui au travers des activités en faveur de la CTEC (55 KCHF), de la collaboration avec l'Église catholique romaine (40 KCHF) et de délégations aux rencontres avec les Églises libres (5 KCHF). La FEPS, en collaboration avec la Conférence des évêques suisses, a publié un ouvrage sur les saints protestants et catholiques. Il en est résulté un léger dépassement des frais de personnel budgétés.

Le soutien de la FEPS à la CEPE a été un peu moins important que prévu au budget. Les frais de personnel se sont établis à 35 KCHF, soit 20 KCHF de moins que dans le budget,

les frais généraux ont été légèrement plus élevés. Le budget alloué à la CEPE était resté inchangé à 60 KCHF.

La collaboration avec la CEC, le COE et la CMER a engendré des frais de personnel de l'ordre de 45 KCHF. En outre, la FEPS a soutenu la réunion du « National Christian Council in Japan » à Aarau par du personnel et du matériel à hauteur de 60 KCHF, ainsi que la réception ExCom de la CMER par 35 KCHF. L'appui aux organisations internationales a aussi pris la forme de contributions ordinaires, de dons des Églises membres et de contributions à des projets : CEC (95 KCHF), COE (186 KCHF), CMER (108).

L'écart avec le budget s'explique par les contributions transitoires des Églises membres (50 KCHF), les excédents de dépenses pour la réunion du NCCJ (25 KCHF), excédents financés par une contribution de l'Église protestante en Allemagne (EKD), et des frais non prévus au budget pour des contacts bilatéraux avec certaines Églises en Allemagne, en Écosse ou aux États-Unis.

Les fonds et contributions transférés étaient destinés à l'Institut œcuménique de Bossey.

La présence protestante

Sous « défense d'intérêts et prise d'influence », il faut entendre des activités telles que les prises de position et les contacts avec les autorités fédérales (20 KCHF) ainsi que les mandats de cours et autres projets scientifiques (80 KCHF).

Le plus important projet du sous-groupe « Positions protestantes sur des questions existentielles » portait le titre « La vie en communauté » (25 KCHF). Dans la foulée de la discussion actuelle sur le mariage pour tous, ce projet revêt aujourd'hui une actualité à laquelle on ne s'attendait pas au moment de l'établissement du budget qu'il a d'ailleurs dépassé d'un peu plus de 10 KCHF. En revanche, le projet de l'ITE « Mariage et partenariat » est resté largement en dessous du budget (-60 KCHF), puisque seulement 15 KCHF ont été utilisés. Le groupe de travail de l'ITE s'est réuni moins souvent que prévu. Un peu moins de 10 KCHF ont en outre été dépensés pour le groupe de travail « Réseautage dans les soins palliatifs » et pour des frais de personnel internes.

Le thème du commencement et de la fin de la vie ne figurait pas au centre des débats en 2019 comme on l'avait supposé au moment de l'établissement du budget. Les projets traitant de cette thématique ont donc absorbé moins de temps de travail que prévu (moins 25 KCHF). Une réserve pour les « positions protestantes » n'a pas été utilisée, en partie parce qu'un poste vacant en théologie n'a pu être pourvu qu'à la mi-2019 (moins 35 KCHF).

Au bilan du compte « une économie équitable » sont inscrits les travaux en faveur du Fonds pour le travail des femmes (15 KCHF) et les prises de positions au sujet de thèmes économiques (5 KCHF). La FEPS a notamment exposé sa position au sujet de l'initiative pour des multinationales responsables.

Les fonds transférés ont été prélevés du Fonds pour le travail des femmes. Les charges ont été ajustées à la baisse des résultats de la collecte.

La vigilance protestante

La FEPS soutient l'association « Forum politique Berne » par une aide financière de 75 KCHF et par un apport thématique aux manifestations (20 KCHF).

La « voix pour défendre les faibles » a notamment été élevée dans le cadre de la Journée des droits humains et du Dimanche des réfugiés.

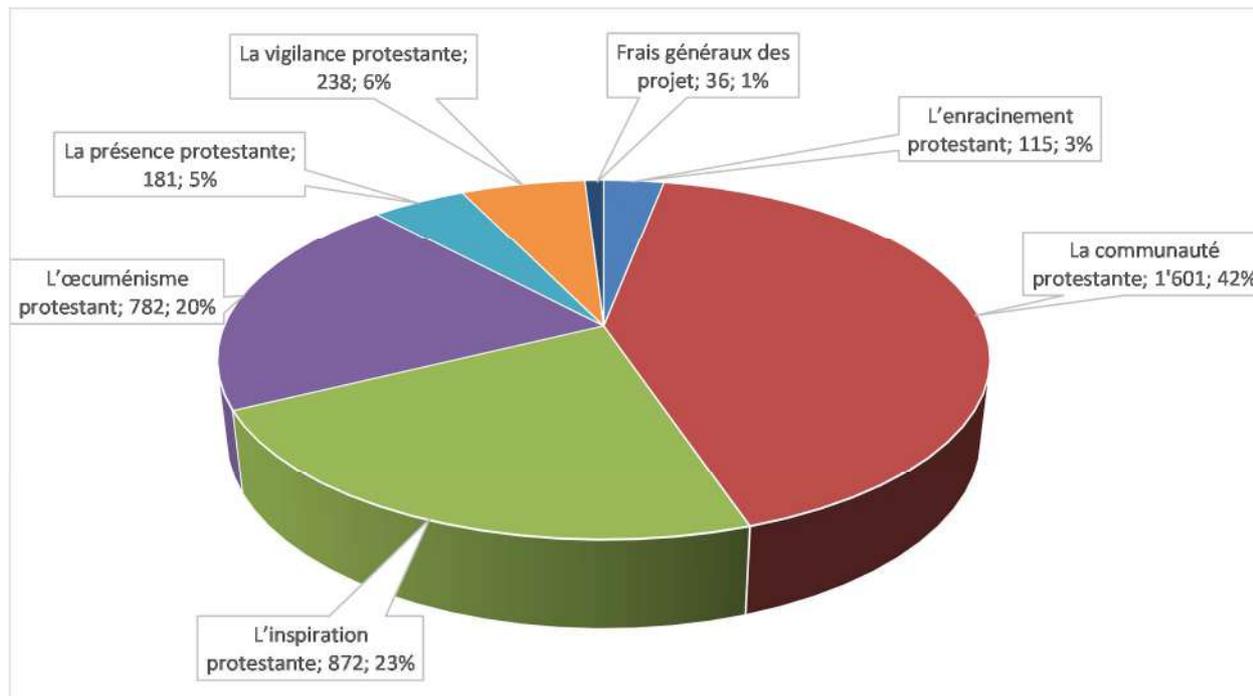
Dans le contexte de « la politique de migration et d'asile », un budget de 95 KCHF avait été alloué à un projet commun avec Fondia. Ce dernier avait déjà été annulé en 2018 parce qu'il n'a pas été possible de trouver les fonds nécessaires. Les frais de personnel et géné-

raux sont imputables à l'aumônerie dans les centres fédéraux (60 KCHF) et à l'entretien de relations avec les partenaires dans le domaine de la migration (35 KCHF).

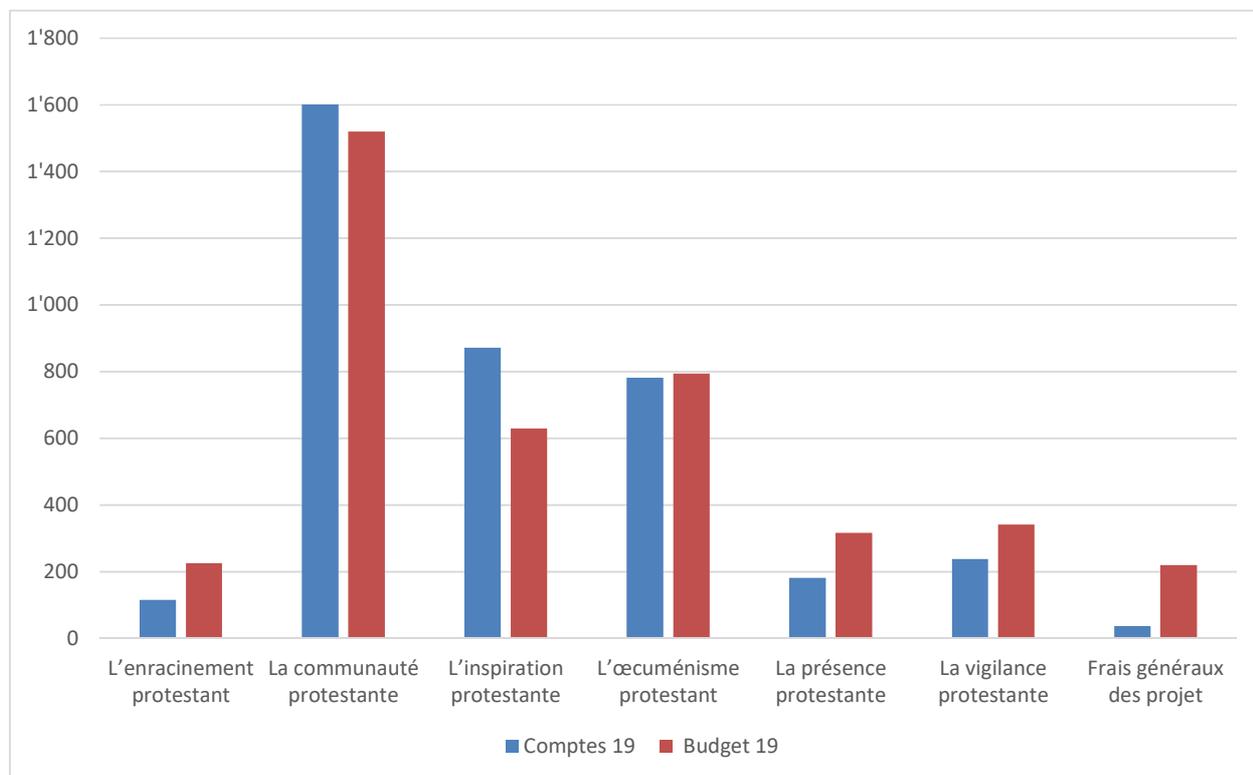
Les fonds transférés ont alimenté les œuvres missionnaires, l'aumônerie dans les centres fédéraux et le Fonds pour les droits de l'Homme.

7.3 Charges des projets par domaine thématique

Sans transferts ni contributions de fonds liés, en %



En %, en comparaison avec le budget

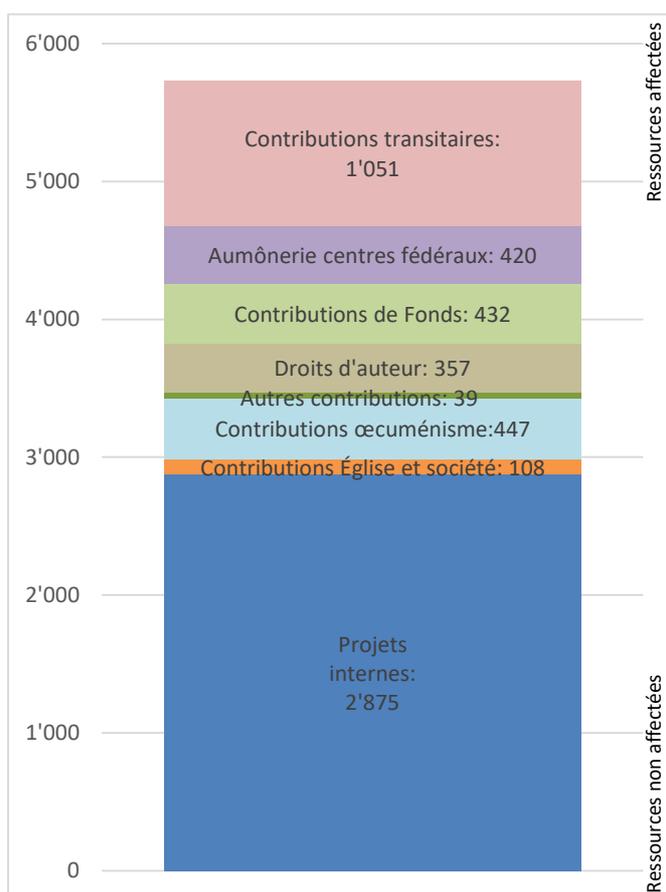
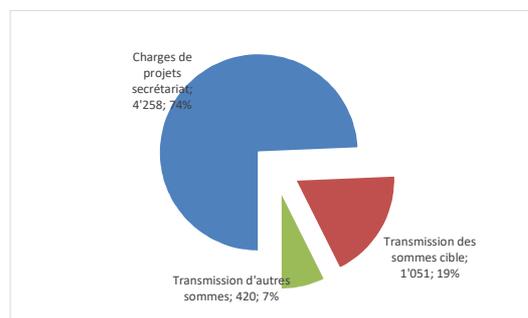


7.4 Répartition des charges par objectif

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil n'a utilisé qu'environ trois quarts du budget alloué aux projets. Un quart du budget concerne des contributions en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires protestantes et l'Institut œcuménique Bossey, ou encore l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile.

Le reste, soit quelque 4 260 KCHF étaient également en partie affectées à un objectif.

Le graphique ci-dessous classe la totalité des charges des projets de 5 729 KCHF en fonction de l'influence que le Conseil peut exercer sur l'utilisation des fonds.



Une bonne moitié du budget des projets était destinée au travail du Secrétariat.

L'autre moitié est allée à des projets et des contributions externes que la FEPS a versées pour ses Églises membres.

■ Un peu plus de 25% du budget concernent les montants susmentionnés qui sont en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires et l'Institut œcuménique Bossey ou l'aumônerie dans les centres fédéraux.

■ Les montants acheminés vers des projets par des Fonds dédiés correspondaient à environ 7,5% des charges de projets.

■ Environ 6% du budget des projets sont allés aux redevances sur les droits d'auteur. La FEPS a conclu des contrats avec les sociétés d'exploitation en faveur des paroisses.

■ Un peu moins de 8% du budget des projets étaient destinés aux contributions à des organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ 2,5% des contributions ont été orientées vers des institutions qui abordent des thèmes ecclésiaux («Église et société») et vers d'autres organisations, par exemple dans le domaine de la migration, ou vers le Prix du film de Locarno.

8. Charges structurelles

	Personnel	Frais généraux	Comptes 19	Budget 19	Comptes 18
Assemblée des délégués	135	132	267	245	255
Conseil	902	107	1'009	1'192	1'063
Services centraux	727	49	776	737	850
Infrastructure	65	122	187	228	278
Immeuble	0	185	185	205	201
Bibliothèque	5	6	11	36	39
Frais administratifs des départements	17	0	17	37	18
Total	1'851	601	2'452	2'680	2'704

Assemblée des délégués

Les frais de personnel ont été encourus pour l'assistance administrative, la secrétaire de l'AD et d'autres travaux de soutien tels que le contrôle interne des traductions ainsi que la participation des spécialistes du Secrétariat aux assemblées. Ces charges ont dépassé le budget de 10 KCHF. Les honoraires et les frais de traduction ont également été plus élevés que les montants anticipés.

Conseil

Les frais de personnel du Conseil englobent le traitement du président du Conseil (270 KCHF) et des membres (370 KCHF), y compris charges annexes, ainsi que les frais de personnel du Secrétariat pour l'assistance administrative au président et au Conseil et le temps de travail des collaboratrices et collaborateurs spécialisés pour soutenir le président du Conseil (260 KCHF). Au total, ces charges étaient inférieures de près de 35 KCHF aux chiffres prévisionnels.

Les dépenses générales englobent les frais (80 KCHF), honoraires (12 KCHF) et charges diverses (12 KCHF). Au total, ces charges générales sont restées de 150 KCHF en dessous du budget.

Services centraux

Les services centraux intègrent les charges pour la direction du Secrétariat, ainsi que celles du service des finances et du personnel. Les frais de personnel ont légèrement dépassé les chiffres prévisionnels. En effet, dans le budget provisoire il était prévu que les collaborateurs des services centraux travaillent un peu plus souvent pour des projets concrets, mais en réalité, cela n'a pas été le cas.

Infrastructure

Cette rubrique intègre les dépenses pour l'informatique, amortissements inclus (env. 70 KCHF), la formation continue, le recrutement de personnel et d'autres charges. Les frais généraux pour l'informatique sont restés inférieurs au budget d'environ 55 KCHF parce que l'acquisition du serveur a été reportée à l'année 2020.

Immeuble

L'immeuble a été réévalué en 2010 ; il est amorti sur 40 ans par un montant annuel proche de 100 KCHF. Les autres charges proviennent de redevances et de l'entretien. Les travaux courants ont été moins onéreux que la moyenne des années précédentes.

Bibliothèque

La bibliothèque a été fermée au début de 2019 en raison d'un problème de moisissure. De ce fait, les frais de personnel sont restés en dessous du budget.

Charges administratives des départements

Rapports, y compris le rapport d'activité, la commission du personnel, les travaux de traduction, etc.

9. Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 31 327 17 17
Fax +41 31 327 17 38
www.bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au synode de l'

Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe, pages 7 à 15) de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et à la constitution ainsi qu'au règlement des finances incombe au Conseil alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et à la constitution ainsi qu'aux règlements des finances.

Berne, le 23 avril 2020

BDO SA

Thomas Stutz

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Bernhard Remund

Expert-réviseur agréé



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

10

Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse

Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2021

Proposition

Le Synode décide d'organiser en 2021 une collecte, dont la somme cible est fixée à CHF 60 000, au profit de l'Institut œcuménique de Bossey et son Fonds des bourses.

Berne, le 9 avril 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe

Commentaire

Fondé en 1946, l'Institut œcuménique de Bossey (Bossey) est le centre de formation œcuménique et de formation continue du Conseil œcuménique des Églises (COE) ainsi qu'un centre international de rencontre et de dialogue. Il propose des formations universitaires postgrades et de doctorat et des cours de formation continue pour des théologiens et des laïcs. Les diplômes suivants peuvent y être obtenus : *Complementary Certificate in Ecumenical Studies* ; *Master of Advanced Studies in Ecumenical Studies* ; *Doctorate in Theology (Mention Ecumenical Studies)* ainsi que le *Certificate of Advanced Studies in Ecumenical Studies*. Bossey est également fréquenté par des pasteures et des pasteurs en congrégation sabbatique. La vie sociale et spirituelle communautaire occupe une place importante dans l'enseignement et la formation œcuménique dispensés à Bossey. Un cours d'été interreligieux est tenu avec succès depuis 2011 pour des étudiantes et des étudiants provenant de contextes chrétien, juif et musulman.

L'Institut rappelle aux Églises de manière vivante et avec insistance qu'elles ont pour mission de motiver et former des jeunes gens afin qu'ils puissent s'engager en faveur de l'unité visible de l'Église et d'un monde plus juste et plus pacifique, que ce soit sur leur lieu d'activité ou dans le cadre du mouvement œcuménique. Avec ce centre, le COE veut mettre à disposition un lieu d'apprentissage et d'expérience œcuménique. Pour les Églises du COE, Bossey représente donc une référence très importante en tant que lieu d'études et de rencontres.

Un lien fort unit les Églises réformées de Suisse et l'Institut œcuménique de Bossey depuis des dizaines d'années. Adolf Keller, figure fondatrice de l'EERS et du COE, a fortement préconisé la création d'un lieu de formation œcuménique en Suisse, qui a ensuite pris forme à Bossey.

De plus, des Églises et des paroisses à titre individuel entretiennent des relations nombreuses et diversifiées avec cet Institut. Depuis des années, des paroisses de Suisse accueillent des étudiants de l'Institut pendant l'Avent. L'EERS est représentée au sein du *Bossey Accompaniment Group* et par ailleurs s'engage en faveur des intérêts de l'Institut.

Suivent d'autres possibilités d'action de nos Églises en faveur de l'Institut de Bossey :

- le soutien financier des Églises membres à des étudiantes et des étudiants suisses en théologie,
- l'encouragement des pasteures et des pasteurs à suivre des cours à l'Institut dans le cadre de leur formation initiale et continue,
- l'organisation de conférences et de retraites à Bossey,
- une tâche permanente est d'inciter davantage de personnes effectuant leurs études en Suisse à suivre leur formation à l'Institut œcuménique,
- le lancement de collectes supplémentaires en faveur de Bossey. En 2019, les dons et collectes de l'EPER, des Églises cantonales, des paroisses et de personnes privées ont atteint la somme de CHF 293 309.18. La somme totale récoltée par le biais de l'EERS en 2019 s'est élevée à CHF 55 565.46. Les dons récoltés en Suisse représentent 26% des revenus de Bossey, 39% proviennent d'Églises à l'étranger, 35% sont générés par l'Institut.

Le Conseil propose au Synode d'organiser une collecte au sein des Églises membres dans le but d'atteindre le montant visé de CHF 60 000 pour l'année 2021, et de répartir les montants collectés à parts égales entre l'Institut œcuménique et son Fonds des bourses.



Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse

Organisations missionnaires : contribution de base 2021

Propositions

1. Le Synode décide qu'en 2021, les Églises membres soutiendront financièrement Mission 21 et DM-échange et mission.
2. Le Synode approuve le financement de la contribution de base 2021 pour Mission 21 et DM-échange et mission selon « l'accord concernant une conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS », conclu en juin 2010 et sur la base des engagements pris par les Églises membres. Cette contribution s'élève à CHF 965 150.
3. Le Synode donne mandat au Conseil de l'EERS de facturer aux Églises membres leur participation à la contribution de base.

Berne, le 9 avril 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe

1. Commentaire du Conseil de l'EERS

L'établissement en 2011 de la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (Conférence) a été à l'époque un signe clair de la proximité et du lien créés entre les Églises membres, la FEPS et les organisations missionnaires. Selon l'accord fondant la Conférence, cette dernière « propose à l'Assemblée des délégués de la FEPS des montants-cible comme contributions de base pour les organisations missionnaires » (art. 2.4). « Les rapports et les propositions se font sous la forme d'un document soumis par le Conseil de la FEPS à l'Assemblée des délégués de la FEPS » (art. 2.3). Le financement de cette contribution repose sur un engagement volontaire des Églises membres. La contribution de base sera attribuée intégralement au travail des organisations missionnaires. Le Conseil exprime sa reconnaissance aux Églises qui donnent un signal important de solidarité. Il espère qu'un financement stable et durable de la somme cible restera possible.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution et le passage de la FEPS à l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, le signe de proximité et de solidarité des Églises membres et de l'EERS envers les organisations missionnaires a été renforcé : selon art. 8 de sa Constitution, l'EERS « reconnaît 'Mission 21' et 'DM-échange et mission' comme ses œuvres missionnaires en Suisse ». Dans le cadre de la réponse à la motion présentée en 2017 par les délégués de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall relative au mandat de collecte de *Pain pour le prochain* pour les œuvres protestantes, le Conseil a proposé en novembre 2019 cinq mesures susceptibles de contribuer à la solution de la question qui se cache derrière le texte de la motion, à savoir le financement durable des quatre œuvres. En janvier et février 2020, le Conseil a tenu des auditions à trois reprises avec les représentants des Églises membres et de toutes les œuvres concernées.

Au cours de ces auditions, le souhait a été exprimé à plusieurs reprises de renforcer l'engagement des Églises envers les œuvres missionnaires quant à leur financement. Le Conseil souhaite répondre à ce vœu par sa proposition n° 1 : Le Synode décide le soutien financier des organisations missionnaires. Par sa proposition n° 2, le Synode approuve le financement de la contribution de base au moyen de contributions déterminées par les Églises elles-mêmes comme les années précédentes, et par sa proposition n° 3, il charge le Conseil de facturer aux Églises membres le montant correspondant à leur participation à la contribution de base. Les discussions relatives à la réponse à la motion de Saint-Gall montrent d'ores et déjà des effets et une plus grande prise de conscience de la part des Églises quant à la situation initiale relativement difficile des organisations missionnaires sur le marché du don. Il est réjouissant de constater que la contribution de base pour les organisations missionnaires garantie pour 2020 a déjà augmenté de 70 000 CHF par rapport au montant requis lors de l'Assemblée des délégués en été 2019. Le Conseil remercie les Églises qui ont contribué à cette augmentation et invite les Églises à continuer à examiner et éventuellement à augmenter leurs flux financiers directs et ceux de leurs paroisses vers nos quatre œuvres et organisations missionnaires. Dans ce contexte, il convient de rappeler le principe de base et la recommandation selon laquelle les Églises et les paroisses doivent consacrer au moins 5 % de leurs recettes fiscales au travail des œuvres et des organisations missionnaires.

Il convient de souligner la nature particulière du mandat missionnaire, notamment en ce qui concerne la collecte de fonds. Les Églises membres expriment par leur engagement volontaire leur appréciation quant à la collaboration privilégiée de Mission 21 et de DM-échange et mission avec les Églises offrant ainsi une grande expertise religieuse et interculturelle. Même si le montant recueilli par la contribution de base ne représente qu'une part de 5 %

du budget des organisations missionnaires, le soutien apporté par nos Églises à leur mandat missionnaire reste décisif.

Pour ce qui est de la répartition du montant global, la Conférence a confirmé la clé de répartition appliquée jusqu'à présent. Ainsi la somme de la contribution de base (CHF 965 150) est allouée à 22,5 % (soit CHF 217 158.75) à DM-échange et mission et à 77,5 % (soit CHF 747 991.25) à Mission 21.

2. Contributions de base des Églises membres

Engagement volontaire des Églises membres concernant le financement de la contribution de base allouée à Mission 21 et DM-échange et mission

Église membre	Contribution de base 2021	Contribution de base 2020	Contribution de base 2019
	CHF	CHF	CHF
AG	75 000.00	75 000.00	75 000.00
AR/AI	8 500.00	8 500.00	8 500.00
BE-JU-SO	225 400.00	225 400.00	225 400.00
BL	40 000.00	40 000.00	40 000.00
BS	10 000.00	10 000.00	30 000.00
FR	60 000.00	60 000.00	60 000.00
GE	10 000.00	10 000.00	10 000.00
GL	6 700.00	6 700.00	6 700.00
GR	40 000.00	40 000.00	40 000.00
LU	10 000.00	10 000.00	10 000.00
NE	15 000.00	15 000.00	15 000.00
NW	10 000.00	10 000.00	10 000.00
OW	5 000.00	5 000.00	5 000.00
SG	110 000.00	110 000.00	110 000.00
SH	90 000.00	90 000.00	90 000.00
SO	10 000.00	10 000.00	10 000.00
SZ	7 000.00	7 000.00	7 000.00
TG	25 000.00	25 000.00	25 000.00
TI	850.00	850.00	850.00
UR	700.00	700.00	700.00
VD	25 000.00	25 000.00	25 000.00
VS	1 000.00	1 000.00	1 000.00
ZG	40 000.00	40 000.00	20 000.00
ZH	140 000.00	140 000.00	70 000.00
TOTAL	965 150.00	965 150.00	895 150.00

Comme l'EEM entretient avec connexion sa propre œuvre missionnaire, elle n'est pas concernée par ce règlement. L'EELG est sortie de DM-échange et mission.



Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse

Fusion des fondations Pain pour le prochain et EPER : rapport

Propositions

1. Le Synode de l'EERS prend acte du rapport relatif à la fusion de la Fondation Pain pour le prochain et de la Fondation EPER pour former l'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse.
2. Le Synode approuve le principe de la fusion des fondations EPER et Pain pour le prochain.
3. Le Synode invite les Conseils de fondation à poursuivre le projet de fusion en collaboration avec le Conseil de l'EERS.

Berne, le 9 avril 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe



BROT FÜR ALLE
PAIN POUR LE PROCHAIN
PANE PER TUTTI



Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse, EERS

Sion, 14-16 juin 2020

Fusion des Fondations *Pain pour le prochain* et EPER

Requêtes des Fondations *Pain pour le prochain* et EPER

1. Le Synode de l'EERS prend acte du rapport relatif à la fusion de la Fondation *Pain pour le prochain* et de la Fondation EPER pour former l'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse.
2. Il approuve le principe de la fusion des fondations EPER et *Pain pour le prochain*.
3. Il invite les Conseils de fondation à poursuivre le projet de fusion en collaboration avec le Conseil de l'EERS.

Berne, le 3 avril 2020

Conseil de fondation *Pain pour le prochain*
Présidente du Conseil de fondation
Jeanne Pestalozzi

Directeur
Bernard DuPasquier

Zurich, le 3 avril 2020

Conseil de fondation EPER
Président du Conseil de fondation
Walter Schmid

Directeur
Peter Merz



BROT FÜR ALLE
PAIN POUR LE PROCHAIN
PANE PER TUTTI



Rapport de *Pain pour le prochain* et de l'EPER relatif à la fusion des deux œuvres à l'attention du Synode de l'EERS (juin 2020)

Table des matières

1. Contexte	1
2. Point de départ et motivation	3
3. L'œuvre d'entraide après la fusion.....	6
3.1. Forme organisationnelle	8
3.2. Planification financière	8
3.3. Personnalité juridique	9
3.4. Organes de gouvernance.....	10
4. Perspectives.....	11
5. Requêtes.....	12

1. Contexte

Proclamation en paroles et en actes

L'Église évangélique réformée de Suisse proclame l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes, c'est ainsi que la première phrase de la nouvelle Constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse¹ décrit sa mission, EERS, Constitution, § 2.1. Selon le § 8.1 de la Constitution, l'EERS s'engage par ailleurs *en faveur de ses œuvres ecclésiales et des organisations missionnaires*. L'EERS part donc du principe que les œuvres ecclésiales d'utilité publique prennent part au témoignage évangélique du fait qu'elles s'acquittent du but de la Fondation tel que formulé par les Églises :

EPER, Statuts, art. 2.1.

« La Fondation s'engage pour les personnes connaissant une détresse économique et sociale en Suisse et à l'étranger, notamment dans les domaines de l'aide inter ecclésiale, de la coopération au développement, de la diaconie, de l'aide aux réfugiés et de l'aide en cas de catastrophe. Le travail de relations publiques et l'engagement de politique sociale sont au service de ces tâches. »

Pain pour le prochain, Statuts, art. 2.1.

« La Fondation promeut la coopération ecclésiale au développement en Suisse et à l'étranger, dans le but de soutenir dans le monde entier des êtres humains sur le chemin de leur libération de la pauvreté, de la détresse et de la faim, notamment à travers la collecte de fonds pour des projets de

¹ La Constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) est entrée en vigueur le 1 janvier 2020. Les nouvelles notions que sont l'Église évangélique réformée de Suisse, le Synode et le Conseil de l'EERS sont utilisées rétroactivement pour désigner la Fédération des Églises protestantes de Suisse, son Assemblée de délégués et son Conseil.

développement, le contrôle, l'accompagnement et l'évaluation des projets de développement, l'information du public et l'engagement en matière de politique de développement. »

L'EPER et *Pain pour le prochain* vont être amenées à fusionner en une nouvelle entité dénommée *L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse*². Le nom renvoie à l'identité et à la fonction de la nouvelle œuvre. Le nom Pain pour le prochain continuera à être intégré et visible dans le logo comme « claim » à côté de l'abréviation EPER. La nouvelle entité reprendra à son compte les buts des deux Fondations en les combinant (voir ci-dessous : personnalité juridique). Les principes directeurs *Vision, Mission et Culture* de la nouvelle entité postulent dès maintenant que l'Église évangélique réformée de Suisse constitue *la base de l'organisation* : c'est elle qui lui donne son *orientation et sa légitimité*.

Base théologique

Royaume de Dieu et justice

Tel un fil conducteur dans les deux Testaments, la vision du Royaume de Dieu est l'objet vers lequel tend l'espoir chrétien et qui constitue le moteur du mode de vie chrétien. Elle est un avant-goût de la plénitude de la vie promise par Jésus (Jn 10,10) qui motive à s'engager pour la transformation de la planète (Ap 22/23). Cette vision réunit les valeurs de justice (Mt 6,33), de partage (Mt 6) et de solidarité (Mt 25,34 et suivants). Le pain n'étant à lui seul pas suffisant à la vie, la vision biblique du Royaume de Dieu recèle d'une dimension de politique de société. Défendre la justice, la paix et la sauvegarde de la création laisse entrevoir les prémises du Royaume de Dieu à venir.

L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse travaille à l'utopie concrète du Royaume de Dieu qui s'exprime dans la construction de rapports politiques, économiques, ecclésiaux et culturels empreints de justice et de fraternité.

Amour du prochain

Dans l'histoire de l'Église, les démunis ont de tous temps été considérés comme l'objet par excellence sur lequel doit se porter l'amour de son prochain ou alors la pauvreté était idéalisée comme une sorte de vertu. Le fait que les pauvres vivent dans la dignité et qu'ils fassent valoir leurs droits implique qu'ils s'émancipent et participent davantage au débat de société. Ils sont agents de leur propre développement et font partie intégrante de la communauté humaine universelle. « Au sens chrétien, l'*empowerment* est la capacité humaine (dont Dieu nous a dotée) à révéler efficacement les injustices, à faire avancer la justice, à libérer les opprimés, à rendre aux défavorisés leur dignité et leur confiance en soi, à protéger la vie et à promouvoir la paix. »³

L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse travaille avec les personnes défavorisées pour trouver un moyen de les sortir de l'impasse. Les personnes marginalisées en raison de leur pauvreté ou du fait de rapports politiques injustes trouvent de nouvelles façons de s'intégrer et de renforcer leur communauté.

Sacerdoce universel

L'émancipation des Chrétiens est l'une des principales préoccupations de la Réforme, qui, en établissant une distinction entre l'Église et l'État, a contribué à définir les droits fondamentaux modernes que sont la liberté de religion et de conscience ainsi qu'à démocratiser la société et l'Église. Depuis les origines de l'Église chrétienne, la diaconie implique que l'on ne domine plus son

² Nom sous réserve de dernières clarifications au niveau légal et au niveau de la communication

³ EKS/SEK, Globalance. Christliche Perspektiven für eine menschengerechte Globalisierung [Perspectives chrétiennes pour une mondialisation à visage humain], Berne, 2005, p. 46.

prochain mais qu'on est à son service (cf. Mc 10, 43 ; Mt 18, 14). Étant donné que la Réforme considère la diaconie comme une caractéristique de l'existence chrétienne, elle n'est pas une tâche incombant exclusivement aux œuvres spécialisées, voire même à l'Église, mais, au contraire, à tous les croyants et donc à toutes les organisations qui défendent l'idée d'une vie décente pour tous. *L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse contribue à ce que l'Église, ensemble avec les organisations de la société civile et les autres composantes de la société, se constitue en force démocratique en faveur d'un monde aux contours duquel tout le monde puisse participer.*

La diaconie et ses dimensions globale, prophétique et politique

La diaconie est une forme structurée de l'amour du prochain qui comprend un élément de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, force est de constater que la mondialisation économique, au nord comme au sud, a abouti à une concentration du pouvoir : une poignée de régions et de secteurs économiques, comme la finance et les multinationales, gagnent en influence tandis que les autres sont relégués au second plan, perdant ainsi toute faculté d'auto-détermination (petit-e-s- paysan-ne-s, requérant-e-s d'asile, etc.). Au-delà de l'aide d'urgence, de la coopération au développement et de l'intégration des défavorisés, la diaconie doit considérer une politique de développement et une politique structurelle globale visant à assurer que tout le monde, femmes et hommes, puisse contribuer aux ressources et aux décisions concernant la planète. Les Églises doivent assumer activement leur responsabilité envers le monde et exercer une fonction de veille. *L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse s'engage dans le sens d'une diaconie prophétique en repérant les injustices et les violences qui caractérisent les structures de la société, de l'économie, de l'Église et de l'État, pour les combattre. Le mandat de politique de développement est assumé en faisant en sorte que le travail de sensibilisation et les projets soutenus mettent en valeur les dimensions prophétique et politique de la diaconie.*

2. Point de départ et motivation

L'Église évangélique réformée de Suisse EERS et ses œuvres d'entraide

Dans la conception protestante, l'Église est une communauté de témoignage. Son organisation est marquée par le contexte temporel et géographique dans lequel elle s'inscrit. De ce fait, la structure de ses œuvres et leurs champ d'activités ont changé et continuent encore d'évoluer au fil du temps. Après la deuxième guerre mondiale, l'Église protestante suisse a contribué à reconstruire l'Europe dévastée et a fondé, à cette fin, sa propre œuvre d'entraide, l'Entraide protestante suisse, EPER, en **1946**. Déclarées par l'ONU décennie du développement, les années 60 ont vu beaucoup de pays dits du tiers-monde, qui venaient tout juste d'obtenir leur indépendance, miser sur leur propre développement économique, poussant l'Église à étendre son aide par le biais de ses œuvres. En **1961**, le Conseil suisse des missions évangéliques (CSME) et l'EPER ont organisé une première collecte de fonds en faveur de projets de développement intitulée *Brot für Brüder*. À partir de 1968, *Pain pour le prochain*, du nom assumé à partir de 1989, a commencé à collaborer étroitement avec l'œuvre d'entraide catholique, *Action de Carême*. En 1970, la campagne *Pain pour le prochain* a donné naissance à une institution de l'EERS, avant de devenir la responsabilité d'une association des églises-membres spécialement fondée à cet effet en **1971**. Le double rôle de *Pain pour le prochain*, à savoir récolter de l'argent en faveur de projets de développement⁴ et sensibiliser à la misère et aux

⁴ Outre l'EPER, *Pain pour le prochain* transférait des fonds récoltés aux sociétés missionnaires de la KEM, y compris la Mission de Bâle, DM-échange et mission, tout comme à d'autres œuvres d'entraide proches des églises, comme le CFD, l'UCJG, l'Armée du Salut ou encore la Société biblique suisse.

injustices pour travailler à leur élimination y est reprise. L'EERS a formulé en 1993 un mandat élargi Suisse, avec pour conséquence que l'EPER se charge désormais de programmes d'intégration de toutes les personnes défavorisées en Suisse, en plus de son mandat initial de prise en charge des réfugiés et des requérants d'asile.

Idée d'un rapprochement structurel des œuvres

Dans les années 90, l'EPER, *Pain pour le prochain*, la défunte KEM⁵ et DM-échange et mission ont fondé le Comité central des œuvres protestantes d'entraide et de missions (EHM), une société simple des quatre associations fondatrices, dans le but de converger structurellement. Au début des années 2000, la disparition de la KEM a sonné l'abandon par l'EHM de cette entreprise puis sa propre dissolution. Les missions de Suisse alémanique, notamment la Mission de Bâle, se sont alors rassemblées autour de Mission 21. S'est alors posé la question de savoir comment reconstruire les relations structurelles entre les missions et l'Église, que la KEM assurait jusqu'alors, et quelle serait la contribution du Synode et du Conseil de l'EERS à cette nouvelle solution. Les Eglises ont alors décidé que les thématiques des œuvres et des missions seraient discutées au niveau de l'Église évangélique réformée de Suisse, et de transformer à cette fin les associations qu'étaient l'EPER et *Pain pour le prochain* en Fondations de l'EERS tout en signant un contrat avec les missions.

En 2004, le Synode de l'EERS, dès qu'il en a eu la compétence, a repris à son compte l'ancienne idée de l'EHM pour proposer la fusion de *Pain pour le prochain* et de l'EPER. Et le Conseil de l'EERS de renchérir en 2008 avec une discussion sur les mandats. La voie parlementaire n'a pas abouti, mais, comme il siège aux Conseils des deux Fondations, le Conseil de l'EERS a joué un rôle déterminant, puisque c'est lui qui a proposé de réexaminer l'éventualité d'une fusion en 2015. L'EPER a alors élaboré une base de discussion à laquelle *Pain pour le prochain* a donné suite en 2017, une fois sa propre analyse et sa stratégie établies.

L'idée d'une fusion a donc près de 30 ans. Initialement lancée par les œuvres d'entraide, cette idée a ensuite été portée par les Eglises avant que l'EPER et *Pain pour le prochain* n'affichent toutes les deux l'intention de remplir leur mission ensemble.

Étapes concrètes de la fusion de l'EPER et de Pain pour le prochain

Au cours de leurs séances respectives du **21 septembre 2018**, les **Conseils de fondation** de l'EPER et de ***Pain pour le prochain*** ont décidé d'étudier la question d'un rapprochement des deux œuvres d'entraide. L'EPER et *Pain pour le prochain* ont ensuite annoncé leur intention de fusionner dans un **communiqué de presse** commun publié le 25 octobre 2018. Ce communiqué assurait par ailleurs que la collaboration œcuménique avec Action de Carême se poursuivrait, mais que dans un premier temps, il s'agissait d'éclaircir tous les aspects stratégiques, organisationnels, financiers et culturels et d'évaluer les modalités d'une éventuelle fusion dans le cadre d'un avant-projet.

Le Conseil de l'EERS a toujours été associé aux réflexions et à la planification. Informés du projet de fusion avant même la publication du communiqué, Mission 21 et DM-échange et mission ont été consultés durant la phase de l'avant-projet, tout comme l'ont été **Action de Carême** et **Alliance Sud**. En concertation avec les collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'avec l'appui d'un consultant externe, le groupe de pilotage du projet composé de représentant-e-s des deux organisations s'est notamment penché sur la question de la **complémentarité** des deux œuvres d'entraide, sur le

⁵ Kooperation Evangelischer Kirchen und Missionen [coopération des Églises et missions protestantes en Suisse]

développement d'une éventuelle **vision commune** et sur l'élaboration d'une **structure de gouvernance unique** avant de soumettre une demande de fusion aux deux Conseils de fondation. L'EPER et *Pain pour le prochain* ont donné leur accord de principe à la fusion des deux œuvres au cours de séances de leurs Conseils de fondation organisées respectivement le **29 mars** et le **5 avril 2019**. Un nouveau **communiqué de presse** publié le **12 avril 2019** précisait que les **deux marques**, EPER et *Pain pour le prochain*, seraient conservées, que le **siège social** de la nouvelle entité se situerait à **Zurich**, que les **bureaux** de deux organisations à **Berne** et à **Lausanne** seraient maintenus et que la **collaboration œcuménique** avec **Action de Carême** se poursuivrait.

Les deux œuvres d'entraide : l'EPER et Pain pour le prochain

En 2018, l'EPER et ses partenaires locaux ont apporté leur aide à plus d'un million de personnes, en Suisse et dans 32 pays du monde. Dans le cadre de sa coopération au développement, l'EPER poursuit des projets à long terme de lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire des familles paysannes et des personnes défavorisées. Elle apporte par ailleurs une aide humanitaire à des familles de réfugiés en Syrie, en Irak, en Ouganda ou encore au Bangladesh. Dans le cadre de la coopération avec les Eglises, l'EPER contribue au travail de diaconie de ses Eglises partenaires en Europe de l'est et au Moyen-Orient. En Suisse, les cinq bureaux régionaux et le bureau de Suisse romande ont apporté une protection juridique à des requérants d'asile, des réfugiés reconnus et des personnes défavorisées tout en épaulant des jeunes, des chômeurs et des migrant-e-s pour faciliter leur intégration socio-professionnelle. En 2018, l'EPER employait 460 collaborateurs et collaboratrices salarié-e-s, soit 311 personnes en Suisse et 149 dans ses bureaux de coordination à l'étranger, auxquels s'ajoutent 18'000 heures de travail effectuées par 240 bénévoles en 2018. En 2018, les dépenses totales se sont chiffrées à CHF 75 millions, dont CHF 64,3 millions investis dans des projets en Suisse et à l'étranger.

Constituant le service de développement de l'Église évangélique réformée de Suisse, *Pain pour le prochain* s'engage au nord comme au sud pour une transformation reposant sur de nouveaux modèles agro-alimentaires et économiques qui mettent en avant la coopération entre les individus et le respect des ressources naturelles. En 2019, par exemple, *Pain pour le prochain* s'est mobilisée pour davantage de justice climatique à plusieurs niveaux : en apportant son soutien aux populations indonésiennes qui doivent se protéger de la montée du niveau de la mer ou en encourageant les Suisses à modifier leur comportement individuel pour adopter un mode de vie plus respectueux du climat. En Suisse, *Pain pour le prochain* a continué à faire avancer l'initiative pour des multinationales responsables en publiant de nouvelles études de cas. Dans le cadre de la campagne œcuménique, *Pain pour le prochain* et Action de Carême aident les paroisses à œuvrer pour la justice, la paix et la préservation de la création. Trois quarts des paroisses protestantes de Suisse, y compris près de 500 groupes de catéchisme, peuvent ainsi approfondir les sujets soulevés par la campagne. *Pain pour le prochain* compte 30 équivalents temps plein pour un chiffre d'affaires annuel de CHF 18 millions (dont 8,5 millions redistribués aux œuvres partenaires).

L'EPER et *Pain pour le prochain* sont notamment membres d'ACT (action of churches together, une alliance d'œuvres ecclésiales du COE), d'ACT EU (la branche européenne d'ACT), ainsi que d'Alliance Sud, la coalition des organisations de développement de Suisse. Fortes de leur expérience dans le travail au sein de coalitions, les deux organisations jouissent d'une grande reconnaissance dans leur domaine.

Les raisons de la fusion

Les **mutations** actuelles dans la société et dans l'Église poussent les œuvres d'entraide à unir leurs forces, ce que l'Église évangélique réformée de Suisse, l'organe faitier des deux organisations, appelle aussi de ses vœux puisqu'elle souhaite que les **dons** soient employés de manière aussi **responsable, efficiente et efficace** que possible. Un tel rapprochement facilitera en outre la tâche des paroisses qui n'auront dorénavant plus qu'un seul interlocuteur, au lieu de deux. La fusion doit permettre à l'EPER et à *Pain pour le prochain* d'asseoir leur position et d'augmenter leur **compétitivité** dans un contexte toujours plus concurrentiel, tout en optimisant l'impact de leurs projets et de leurs activités **en Suisse et à l'étranger**. À cet égard, le fait d'allier les sujets de prédilection des deux œuvres, soit la **politique de développement** (*Pain pour le prochain*) et la **coopération au développement** (EPER), présente un énorme potentiel de synergies. L'engagement politique permettra de mieux positionner leurs activités tant en Suisse qu'à l'étranger. Enfin, les **coalitions** gagnent en importance sur le plan international pour impulser des changements et obtenir des financements de la part d'importants bailleurs de fonds.

3. L'œuvre d'entraide après la fusion

Les bases suivantes ont déjà été posées pour l'œuvre d'entraide une fois la fusion effective :

Principes directeurs « Vision, mission et culture »

Vision, mission et culture

Cohérence et clarté de notre engagement

Vision

Nous poursuivons la vision d'un monde juste où la dignité de tous les êtres humains est respectée, la paix règne, et la création est préservée.

Valeurs de base

Les valeurs fondamentales du christianisme comme l'amour du prochain façonnent notre attitude tout comme les droits humains universels. Ces valeurs sont à la fois revendication et légitimation. Elles marquent l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs.

Mission

Dans la perspective de la vision d'un monde juste et sur la base de nos valeurs fondamentales :

- nous contribuons à améliorer les conditions de vie de personnes en Suisse et dans le monde entier ;
- nous accompagnons avec nos programmes des personnes et des groupes de population vulnérables dans leurs demandes et leur donnons les moyens de défendre leurs droits ;
- nous sensibilisons et mobilisons avec nos campagnes la politique, l'économie, la société et les Églises à la nécessité d'une transformation dans le sens de nos préoccupations.

Ancrage

L'Église évangélique réformée de Suisse est la base de l'Œuvre d'entraide et lui donne son orientation et sa légitimité.

Efficacité et efficacité de notre travail

La participation à des réseaux durables établis avec les Églises, les différents milieux sociaux, politiques et économiques renforce l'impact de notre travail.

L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse se concentre sur des thèmes clés en phase avec ses compétences et avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals, SDG).

Nous obtenons des résultats en :

- menant des programmes et des campagnes sur des thèmes prioritaires ;
- travaillant de manière globale aussi bien en Suisse qu'à l'étranger ;
- ouvrant de nouvelles perspectives dans le dialogue avec les Églises, la société, l'économie et la politique ;
- travaillant en réseau avec les acteurs et mouvements locaux, régionaux, nationaux et internationaux ;
- identifiant, nommant et en cherchant à surmonter les obstacles qui se dressent face à la réalisation de notre vision.

Organisation

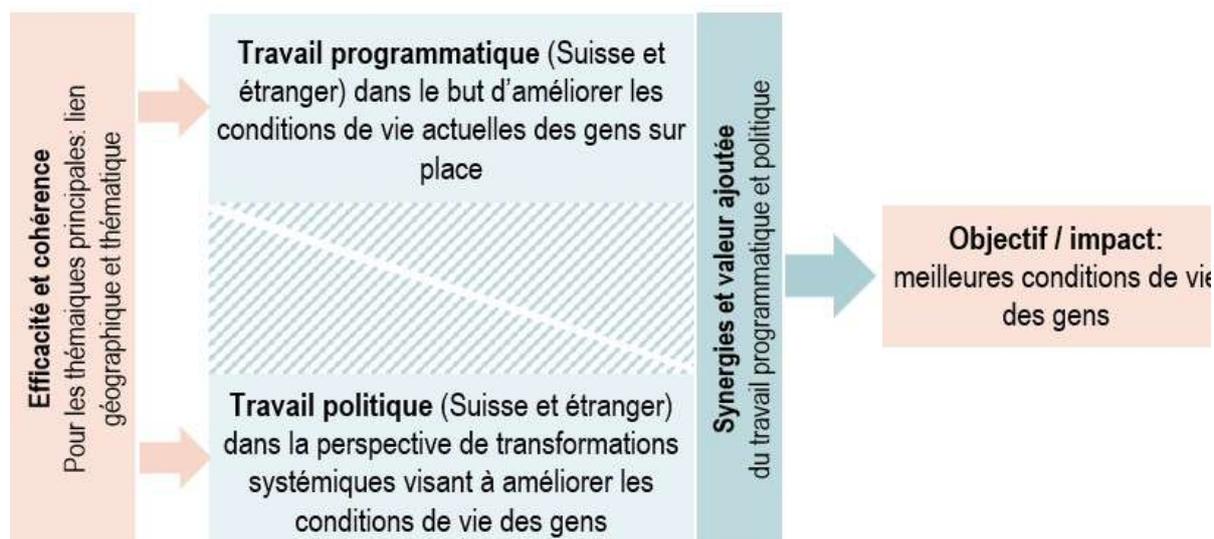
Nous concevons l'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse comme une organisation dans laquelle :

- nous travaillons de manière efficace, efficiente et de manière ciblée ;
- la responsabilité est déléguée et la responsabilité individuelle est assumée ;
- la flexibilité et l'agilité sont considérées comme des points forts ;
- l'esprit d'équipe, l'engagement et le courage d'oser sont importants.

Positionnement thématique

Le positionnement thématique repose sur le document « Vision, mission et culture » ainsi que sur les stratégies actuelles 2018-2022 de l'EPER et de *Pain pour le prochain*. Il restait à déterminer comment optimiser l'articulation du **travail de politique de développement** effectué par *Pain pour le prochain* avec le **travail programmatique** de l'EPER et à définir les sujets susceptibles de devenir des **thèmes-phares**. Dans cette perspective, les axes suivants ont été retenus : **climat, terre/droit à l'alimentation, migration/intégration et refuge/asile**.

Dimension des programmes et du travail politique



S'agissant **des principaux domaines d'action**, des **campagnes** de grande envergure seront menées sur une période donnée, en conformité avec la Zewo. C'est notamment le cas de la campagne œcuménique, de la campagne Suisse et de la campagne d'automne, auxquelles viennent s'ajouter des **activités de campaigning et de plaidoyer** s'inscrivant dans une perspective à plus long terme, ainsi que **des prises de position publiques sur des questions politiques**.

3.1. Forme organisationnelle

La structure de la nouvelle entité se fonde sur un modèle innovant constitué d'une structure de base et d'une structure transversale agile. La structure de base est constituée de quatre grandes divisions (coopération globale, communication et mobilisation, division Suisse et services). Un « cercle campagnes et politique » vient s'y ajouter. Afin de renforcer les compétences politiques de l'organisation, l'état-major de direction intègrera désormais un-e conseiller-ère politique, une fonction stratégique dont le but est d'accompagner la direction sur les questions politiques qu'implique le travail en Suisse ou à l'étranger et d'assurer les activités de lobbying et de réseautage sur le plan tant politique qu'économique.

Pilier indispensable à l'organisation en Suisse romande, le siège romand sera maintenu, voire renforcé car il sera désormais mieux intégré au travail effectué à l'échelon national, ce qui permettra en même temps de mieux tenir compte des besoins régionaux. La forme organisationnelle ainsi présentée a pour but de stimuler le travail en commun ; elle devra être évaluée d'ici deux à trois ans pour être adaptée, le cas échéant, selon les retours d'expérience.

3.2. Planification financière

Étant donné que le **marché des dons ecclésiiaux** se contracte, l'EPER et *Pain pour le prochain* partent de l'hypothèse qu'indépendamment de la fusion, leurs recettes vont diminuer. Une fois la fusion effective, les dons seront récoltés par une seule et même organisation. Sa plus grande visibilité et son travail de campagne plus holistique devraient avoir un effet positif sur la mobilisation et la recherche de fonds. La question est toutefois de savoir si les paroisses reporteront le montant global

des dons qu'elles effectuaient en faveur de deux organisations sur une seule et même entité. Le montant de la contribution des Eglises membres de l'EERS à l'EPER reste donc un élément indispensable de stabilité. Il englobe le montant de la contribution de base ainsi que la contribution pour l'aide aux réfugiés et s'élevait pour 2018 à environ CHF 3,484 millions, couvrant à lui seul 4,6% du total des dépenses de près de CHF 75 millions.

S'agissant des **donateurs privés**, probablement qu'à l'instar des paroisses, ils ne reporteront pas le montant cumulé des dons versés séparément à l'EPER et à *Pain pour le prochain* par le passé sur la nouvelle organisation. Particulièrement marquée les années suivant immédiatement la fusion, cette tendance devrait s'inverser à moyen voire à long terme en cas de dynamique positive.

Le **manque à gagner** est estimé à près de CHF 3 millions pour l'année suivant la fusion. D'après les calculs, il devrait cependant diminuer au fil du temps et se stabiliser autour de CHF 0,75 millions au bout de quatre à cinq ans.

Dans un premier temps, les **économies** générées par les réductions d'effectifs et par la diminution de certaines charges de matériel serviront intégralement à compenser les frais supplémentaires engendrés par la fusion. Par la suite, l'oeuvre fusionnée devrait être en mesure de dégager des économies constantes d'environ CHF 1 million.

3.3. Personnalité juridique

La nouvelle entité créée suite à la fusion conservera le statut de Fondation. Les fondations ne peuvent fusionner qu'entre elles. D'un point de vue technique, la Fondation *Pain pour le prochain*, la fondation à reprendre, sera reprise par la Fondation EPER, la fondation reprenante. Le but de la Fondation *Pain pour le prochain* viendra compléter celui de la Fondation EPER. Au mois de mars 2020, le projet de texte pour le but de la Fondation était le suivant :

Dans le but de soutenir des êtres humains sur le chemin de leur libération de la pauvreté, de la détresse et de la faim, la Fondation s'engage en Suisse et à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de l'aide en cas de catastrophe, de l'aide aux réfugiés, de la diaconie ainsi que de la coopération avec les Eglises. La Fondation informe et sensibilise le public tout en s'engageant sur les questions de politique de développement et de société.

La Fondation collecte des fonds dans ce but et assure l'évaluation, le contrôle et l'accompagnement des projets.

La Fondation peut déployer toute activité qui rentre dans le cadre de son but ou en rapport avec ce dernier. La Fondation assume ses tâches sur mandat de l'EERS et de ses Eglises membres, et en collaboration avec elles. Dans l'exercice de ses fonctions, elle peut collaborer avec d'autres organisations ecclésiales, ainsi qu'avec des organisations étatiques ou privées qui s'y prêtent et, le cas échéant, les soutenir. Elle peut aussi fonder voire diriger d'autres organisations.

Outre des buts semblables, l'EPER et *Pain pour le prochain* disposent actuellement de statuts et de règlement très similaires, à quelques détails près. Les textes règlementaires de l'EPER, en tant que Fondation intégrante, doivent toutefois encore être adaptés pour satisfaire aux exigences de la fusion. Ce sera l'occasion de procéder à leur révision approfondie afin de doter la Fondation d'un ensemble de textes compréhensibles, cohérents et qui reflètent fidèlement la réalité de la vie de la Fondation. Il s'agit notamment :

- de conserver les compétences des organes de gouvernance (Conseil de fondation, Conseil et Synode de l'EERS)
- d'éliminer les contradictions, redondances et imprécisions, tout en rendant les textes plus systématiques
- de répartir les dispositions organisationnelles de manière appropriée entre les statuts et le règlement d'organisation.
- de simplifier les statuts et de les moderniser

3.4. Questions de gouvernance

Compétences du Synode de l'EERS

Selon l'art 13. al. 2 de l'Acte de fondation, le Synode de l'EERS doit approuver toute dissolution ou fusion de la Fondation avec une autre organisation ecclésiale. C'est également le cas de toute modification de l'Acte de fondation. Sur demande du Conseil de fondation, le Synode prend une décision qu'il soumet à l'attention de l'autorité fédérale de surveillance des fondations.

Autorité fédérale de surveillance des fondations et registre du commerce

La législation indique la marche à suivre pour créer une fondation mais aussi pour fusionner deux fondations. Les projets de statuts et de règlement d'organisation de la Fondation ainsi que le contrat de fusion doivent être soumis à l'autorité fédérale de surveillance des fondations avant l'été 2020 pour examen préliminaire. Le Synode de l'EERS devra alors étudier tant la demande de fusion que les statuts et le règlement d'organisation de la Fondation lors de son assemblée d'automne. Il est prévu que le contrat de fusion soit signé par l'EPER et par *Pain pour le prochain* au premier semestre 2021, avant qu'il ne soit déposé en même temps que le bilan de la fusion, rapport de l'organe de révision compris, auprès de l'autorité fédérale de surveillance des fondations pour une approbation qui aura alors force de loi. Cette dernière transmettra ensuite sa décision accompagnée de l'annonce de la fusion directement au registre du commerce compétent (art. 83 LFus). Conformément à l'art. 83 al. 4 lu en relation avec l'art. 22 al. 1 LFus, la fusion ne prendra juridiquement effet qu'au moment de l'inscription au registre du commerce. Alors tous les actifs et les passifs de la fondation à absorber seront transférés à la fondation reprenante.

Aperçu des principales étapes

Printemps / été 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de statuts et de règlement d'organisation de la future Fondation • Projet de contrat de fusion • Examen préalable par l'autorité fédérale de surveillance des fondations (sans bilan de fusion) • Le Synode de l'EERS prend acte du rapport de fusion pour approbation
Novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des statuts de la future Fondation par le Synode de l'EERS • Décision de principe du Synode de l'EERS quant à la fusion

	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du règlement d'organisation de la Fondation par le Conseil de l'EERS
Février / début mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du bilan de fusion au 31 décembre 2020 • Signature du contrat de fusion par les deux Fondations
D'ici fin juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission par les Conseils de fondation du contrat de fusion, du bilan de fusion révisé, des statuts et du règlement d'organisation et des décisions y relatives ainsi que de la demande d'approbation de la fusion à l'autorité fédérale de surveillance des fondations.
2 ^{ème} semestre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation de la fusion par l'autorité de surveillance compétente suite à l'examen préalable • Annonce auprès du registre du commerce par l'autorité fédérale de surveillance des fondations • Inscription de la nouvelle Fondation au registre du commerce

Collaboration avec Action de Carême, Mission 21 et DM-échange et mission

La campagne œcuménique et la collaboration avec Action de Carême et avec Être partenaires se poursuivront comme avant ; la fusion de *Pain pour le prochain* et de l'EPER ne changera quasiment rien pour les organisations missionnaires. À l'heure actuelle, les œuvres définissent les modalités de la contribution des missions à la campagne œcuménique. Actuellement distribué par *Pain pour le prochain*, le très apprécié cahier de projets continuera de l'être par la nouvelle œuvre d'entraide. C'est un outil important permettant aux œuvres de présenter un front uni dans les Eglises et paroisses. À l'avenir, ce cahier n'aura plus pour seule vocation de récolter des dons pour les projets mais de manière générale pour les œuvres elles-mêmes.

Autre nouveauté : les dons ne transiteront plus par *Pain pour le prochain* car ils iront directement à l'œuvre à laquelle ils sont versés, ce qui correspond déjà à la pratique de nombreuses paroisses. Ceci n'est pas une conséquence de la fusion, mais une exigence de transparence et d'efficacité posée par la fin de la clé de répartition.

4. Perspectives

La soixantaine d'années qui se sont écoulées depuis la décennie du développement de l'ONU a démontré que le chemin vers la dignité humaine, vers les droits humains, vers un partage équitable des biens de ce monde et vers la paix est long et semé d'embûches. Des avancées remarquables ont été enregistrées : la proportion de personnes analphabètes ou souffrant de la faim a reculé dans le monde et la mortalité infantile a diminué ; de nombreux pays ont réussi à améliorer leur production agricole, leur participation démocratique tout comme la place des femmes. Pourtant, dans de nombreuses régions du monde, le fossé entre les riches et les pauvres se creuse, tandis que les conflits violents et la disparition des moyens de subsistance pour de nombreuses personnes menacent la paix dans le monde et la planète entière.

L'expérience des œuvres d'entraide démontre qu'en matière d'engagement, le jeu en vaut la chandelle, aujourd'hui plus que jamais, à l'ère de défis planétaires tels que le changement climatique qui affecte tant les pays du sud que du nord. Les objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 exhortent la société civile, les Eglises et leurs organisations à se mobiliser. Chaque individu dont la vie peut être sauvée et chaque communauté dont la dignité peut être renforcée compte. C'est la raison pour laquelle cela vaut la peine de moderniser les œuvres d'entraide et de leur insuffler une nouvelle énergie. C'est aussi à cela que doit servir la fusion que nous vous présentons.

Une organisation avec une base confessionnelle a l'avantage d'être portée par des Eglises et par des paroisses. L'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse partage avec celles-ci une même vision du Royaume de Dieu. Ensemble, elles présentent le visage d'une Église courageuse et ouverte sur le monde.

5. Requêtes

1. Le Synode de l'EERS prend acte du rapport relatif à la fusion de la Fondation *Pain pour le prochain* et de la Fondation EPER pour former l'Œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse.
2. Il approuve le principe de la fusion des fondations EPER et *Pain pour le prochain*.
3. Il invite les Conseils de fondation à poursuivre le projet de fusion en collaboration avec le Conseil de l'EERS.



Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse

Fondation Pain pour le prochain PPP : élection d'un membre du Conseil de fondation pour le reste du mandat 2018 – 2021

Proposition

Le Synode élit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de Pain pour le prochain PPP – comme membre du Conseil de fondation de PPP pour le reste de la période 2018 – 2021 :

- Barbara Hirsbrunner

Bern, le 9. April 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe

Actuellement, les personnes suivantes font partie du Conseil de fondation de Pain pour le prochain PPP :

Présidence	Jeanne Pestalozzi-Racine	élue par l'AD pour la période 2020 – 2023
Membres	Nicole Bardet	élue par l'AD pour la période 2020 – 2023
	Elisabeth Bürgi Bonanomi	élue par l'AD pour la période 2018 – 2021
	Angelika Hilbeck	élue par l'AD pour la période 2018 – 2021
	Maja Ingold	élue par l'AD pour la période 2018 – 2021
	Pierre Jacot	élu par l'AD pour la période 2020 – 2023
	Florian Wettstein	élu par l'AD pour la période 2020 – 2023
	Daniel Reuter	élu par le Conseil de l'EERS

M. Andreas Thöny a donné sa démission pour des raisons professionnelles.

Le Conseil de fondation de PPP et le Conseil de l'EERS proposent au Synode d'élire la personne suivante au Conseil de fondation de PPP pour le reste du mandat 2018 – 2021 :

– Barbara Hirsbrunner



**Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse**

Sommes cibles 2021 EPER : somme cible régulière et somme cible pour le Service des réfugiés

Propositions

1. Le Synode décide qu'en 2021, les Églises membres soutiendront de nouveau financièrement l'EPER.
2. La somme cible régulière pour 2021 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2021 est fixée sans changement à CHF 1 034 965.10.
4. Le Synode donne mandat au Conseil de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.

Berne, le 9 avril 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe

Commentaire du Conseil de l'EERS

La dernière adaptation des sommes cibles au renchérissement a eu lieu pour l'exercice 2007 (décision de l'AD d'été 2006 : + 1%). Pour les années 2008 – 2020, les sommes cibles ont été maintenues sans changement.

En novembre 2019, en réponse à la motion présentée en 2017 par les délégués de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall relative au mandat de collecte de *Pain pour le prochain* pour les œuvres protestantes, le Conseil a proposé cinq mesures susceptibles de contribuer à résoudre la question qui se cache derrière le texte de la motion, à savoir le financement durable des quatre œuvres. L'une de ces mesures consistait à réduire le montant cible ordinaire pour l'EPER.

En janvier et février 2020, le Conseil a organisé des auditions à trois reprises avec les représentants des Églises membres et de toutes les œuvres concernées afin de discuter ces mesures. Les discussions fructueuses lors de ces auditions ont montré qu'il n'est ni opportun ni souhaitable de modifier les montants cibles pour 2021 compte tenu de la fusion prochaine de *Pain pour le prochain* et de l'EPER. Les montants cibles doivent rester inchangés en 2021.



**Synode
du 15 juin 2020, Berne/Suisse**

Synodes 2020 et 2021 : lieux et dates

Propositions

Le Synode décide les lieux et dates suivants pour la tenue des Synodes en 2020 et 2021 :

1. en 2020 le Synode d'automne aura lieu du 1^{er} au 3 novembre 2020 à Berne ;
2. en 2021 le Synode d'été aura lieu à Sion à l'invitation de l'Église réformée évangélique du Valais EREV ;
3. en 2021 le Synode d'automne aura lieu les 8 et 9 novembre 2021 à Berne.

Berne, le 21 avril 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice de la chancellerie
Gottfried Locher Hella Hoppe